

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 361

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

TRANSMISSION DES
SAVOIRS ET
DÉMOCRATISATION DE LA
CULTURE



PROGRAMME 361
**Transmission des savoirs et démocratisation de la
culture**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Noël CORBIN

Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Responsable du programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme n° 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » regroupe l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

La stratégie du programme 361 s'articule autour de cinq grandes priorités :

- permettre la participation de tous les habitants, tout au long de leur vie et sur l'ensemble du territoire, à la vie culturelle ;
- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ;
- produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau européen et international ;
- promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle ainsi que la culture scientifique et technique, en s'appuyant notamment sur l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) « Unverscience », opérateur référent en la matière.

En 2022, le ministère a mis en œuvre ces priorités au plus près des publics et des territoires et a ainsi porté un renforcement des capacités financières des acteurs locaux en poursuivant et en confortant le processus de déconcentration des crédits d'intervention.

DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCÈS À LA CULTURE

La démocratisation culturelle et l'accès de tous à la culture, particulièrement des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent la priorité de ce quinquennat, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a en effet fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, soit 100 % des enfants bénéficiant de cette politique. Le ministère de la Culture s'est attaché à favoriser l'accès de chaque enfant aux trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

En 2022, les crédits ont atteint 395 079 289 M€ en AE et 386 300 351 M€ en CP pour l'ensemble des politiques culturelles en faveur de l'accès à la culture, dont 128 116 442 M€ en AE et 129 116 M€ en CP pour l'éducation artistique et culturelle (hors pass Culture).

Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont travaillé conjointement à mettre en œuvre deux priorités : le développement de la pratique artistique à l'école et le renforcement de la place du livre et de la lecture après deux années particulièrement perturbées par la crise sanitaire.

Les réseaux de lecture publique, du spectacle vivant, du patrimoine et de la création ont été mobilisés pour favoriser la découverte de lieux culturels et d'œuvres *in situ* et dans tous les lieux d'accueil et de vie des enfants et des jeunes, que ce soit via l'itinérance, les projets « hors-les-murs » ou par le biais de solutions numériques.

D'autres dispositifs ont été développés pour transmettre le goût de la pratique artistique, comme les résidences d'artistes (notamment via le dispositif Création en cours porté par les Ateliers Médicis). La reconduction du plan Éducation aux médias et à l'information a permis d'accompagner des jeunes dans l'identification des fausses nouvelles, de soutenir la formation des éducateurs et des enseignants, ainsi que la création d'outils et la mobilisation des bibliothèques sur ce sujet.

La prise en compte de tous les temps de vie de l'enfant s'est développée en partenariat avec les collectivités, via la politique de contractualisation menée par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), de la toute petite enfance, avec l'éveil artistique et culturel, jusqu'à l'âge adulte.

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) a mis en œuvre, avec l'appui des services déconcentrés, le nouveau label « 100 % EAC » visant à accompagner l'engagement des collectivités territoriales pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. 79 collectivités ont obtenu ce label en 2022.

Enfin, les efforts du ministère ont également porté sur la prise en compte des enfants et des jeunes en situation spécifique : handicap, décrochage scolaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Plusieurs protocoles interministériels contribuent à la prise en compte des populations et des situations spécifiques : Culture/Santé/Médico-social/Handicap, Culture/Justice.

Après plus de deux ans d'expérimentation dans 5 puis 14 départements, le pass Culture a été généralisé le 20 mai 2021 à l'ensemble du territoire français métropolitain ainsi qu'en outre-mer, afin de favoriser les pratiques culturelles des jeunes. Le crédit mis à disposition des jeunes bénéficiaires passe alors de 500 à 300 € à 18 ans, 200 € étant redéployés sur le projet de pass Culture à destination des collégiens et lycéens. En effet, après une phase de test débutée à l'automne 2021 dans une vingtaine d'établissements scolaires des académies de Rennes et de Versailles, le pass Culture est étendu depuis le 1^{er} janvier 2022 aux jeunes dès le collège. Le dispositif comporte une part individuelle, pour les jeunes de quinze à dix-sept ans, et

une part collective, utilisable dans le cadre scolaire, au bénéfice des collégiens dès la classe de 4^e et des lycéens. Cette extension du pass Culture permet d'articuler totalement le dispositif au parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes.

Outre le soutien aux fédérations nationales de pratique artistique en amateur et la mise en œuvre du fonds d'initiative aux pratiques artistique et culturel des amateurs (FEIACA), le plan en faveur des fanfares a permis en deux ans de soutenir l'activité de 484 associations et sociétés musicales en nouant un partenariat étroit avec les services déconcentrés.

En ce qui concerne l'action territoriale, le ministère a renforcé le maillage culturel du territoire notamment par le renforcement de la contractualisation avec les collectivités territoriales et la poursuite du déploiement des Micro-Folies, particulièrement dans les territoires prioritaires et ultramarins, avec l'accompagnement des collectivités par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et les DRAC.

Afin d'encourager les dynamiques territoriales, des Conseils locaux des territoires pour la culture ont été mis en place sur l'ensemble du territoire et un nouveau fonds d'innovation territoriale a été créé, permettant de soutenir des projets expérimentaux introduits dans leurs territoires et engagés dans une dynamique de participation des habitants, notamment des tiers-lieux. Un pacte pour faciliter l'émergence et la visibilité d'artistes et des cultures ultramarins a été signé avec le ministre des Outre-mer et des structures culturelles.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi ses efforts en faveur du rayonnement et de l'attractivité des territoires notamment à travers le sa politique de soutien au tourisme culturel, particulièrement dans le cadre du plan « Destination France » et la poursuite du label « capitale française de la culture », dans un partenariat renouvelé avec le ministère en charge du tourisme et l'opérateur Atout France.

Le dispositif « Été culturel » a été reconduit pour permettre aux artistes, fragilisés par la crise, de renouer avec les publics et offrir aux habitants des rencontres artistiques et culturelles en particulier, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales de l'Hexagone et des Outre-mer. Les opérateurs nationaux se sont également fortement mobilisés dans la mise en œuvre de l'été culturel, en déployant des actions spécifiques dédiées à l'accueil des publics éloignés des institutions culturelles.

L'adoption d'une stratégie numérique ministérielle a permis au ministère de s'organiser pour accompagner au mieux la transition numérique des politiques et des métiers culturels. Il a également poursuivi son soutien à la diffusion des ressources et données culturelles numériques, en priorisant les usages collaboratifs et leur réutilisation, au travers notamment de la plateforme de mise à disposition des données publiques culturelles (data.culturecommunication.gouv.fr).

UNE POLITIQUE POUR LA LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

En 2022, le ministère de la Culture, en s'appuyant notamment sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), a lancé ou poursuivi plusieurs projets majeurs, notamment :

- La mise au point de ressources numériques innovantes en matière de langue française et de langues de France :
- l'enrichissement et le développement du *Dictionnaire des francophones*, numérique et collaboratif, regroupant désormais 600 000 termes illustrant la variété et la richesse du français parlé dans le monde
- le soutien au jeu numérique *Exploratio*, qui permet au grand public, notamment jeune, d'entretenir sa connaissance et de développer sa maîtrise de la langue française
- la création, en coopération avec le CNRS, d'un Laboratoire mobile des langues *Écouter Parler*, qui sillonne de nombreux territoires pour faire découvrir et pour valoriser les langues parlées en France, dressant ainsi un portrait sonore de notre pays
- Au plan européen, une forte mobilisation sur les enjeux linguistiques lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Cette mobilisation s'est illustrée en particulier par l'organisation, du 7 au 9 février 2022, d'un forum « Innovation, technologies et plurilinguisme », qui a jeté les bases d'une coopération renforcée sur ces enjeux essentiels pour le partage et la transmission de la culture et des savoirs en Europe.
- En matière de diversité linguistique interne, la création par le Premier ministre d'un Conseil national des langues et cultures régionales, dont le secrétariat permanent est assuré par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Ce Conseil, qui réunit plusieurs départements ministériels et des organismes chargés de la promotion des langues régionales, en métropole comme en Outre-mer, est tenu de faire des propositions concrètes pour améliorer la place des langues régionales dans la société.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE CULTURELLE

La recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture est liée à ses missions fondamentales : connaître et conserver les patrimoines dans une optique de transmission aux générations futures, soutenir la création et les créateurs, veiller au développement des industries culturelles, diffuser la culture pour la rendre accessible au plus grand nombre. Destinée à éclairer les politiques culturelles du ministère et à apporter une aide à la décision, celle-ci est menée dans les différents services et/ou établissements du ministère, mais aussi dans le cadre de groupements d'intérêt public ou au sein d'établissements publics de coopération culturelle et d'associations qu'il soutient. Elle se traduit également par des partenariats avec les grands organismes de recherche et les universités et se caractérise par un double ancrage à la fois professionnel et académique.

En 2022, le ministère de la Culture a poursuivi l'élaboration de la stratégie de recherche définie pour la période 2022-2026. La stratégie vise à soutenir la spécificité et la place de la recherche culture parmi les grands domaines de la recherche nationale. Elle a pour objectifs de renforcer la structuration et l'animation de ses réseaux, de mieux accompagner ses acteurs, notamment dans la recherche de financements et de partenariats, et de valoriser ses résultats.

Elle soutiendra en particulier l'inscription et le développement de la recherche au sein des institutions patrimoniales (musées, sites archéologiques, monuments, archives, bibliothèques) et de la création (écoles, opérateurs nationaux, scènes nationales, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux, centres dramatiques nationaux) ; le renforcement de la présence de la recherche culture dans les réseaux européens et internationaux ; elle affirmera la place de la recherche dans l'Enseignement Supérieur Culture (ESC), en soutenant la formation à et par la recherche avec une attention particulière aux méthodes de la recherche-création et de la recherche par le projet ; elle développera les approches participatives et la co-construction des savoirs, qui mettent en communication le monde de la recherche et la société dans toutes ses composantes.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Bilan stratégique

Le ministère de la Culture a maintenu en 2022 son objectif de renforcer la participation de ses équipes de recherche aux appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ainsi qu'aux appels européens de recherche et d'innovation « Horizon Europe » en soutenant des actions de veille sur les appels à projets européens et d'aide au montage de projets. Il a favorisé également le développement de la « phase préparatoire » de l'infrastructure de recherche sur les sciences du patrimoine, E-RIHS (European Research Infrastructure for Heritage Sciences), inscrite en 2016 dans les feuilles de route nationale et européenne des infrastructures de recherche.

A ce titre, le ministère a :

- renforcé les moyens consacrés aux projets de recherche alliant équipements culturels et innovations technologiques notamment dans le cadre du Programme Équipement Prioritaire de Recherche Industries Créatives et Culturelles (France 2030) ;
- poursuivi le soutien scientifique et financier aux chantiers scientifiques d'envergure internationale, tels que celui de Notre-Dame ;
- intégré dans la stratégie ministérielle de recherche, le soutien à la recherche sur les métiers d'art, un champ à l'intersection entre la recherche en art et les sciences du patrimoine, et qui partage avec ces deux domaines des enjeux de conservation-restauration et de transmission des savoir-faire artistiques et artisanaux.

L'action du ministère de la Culture s'appuie désormais sur le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), instance de dialogue et de représentation des établissements d'enseignement supérieur et des structures de recherche. Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche culturelle et rend à cet égard un avis sur les orientations générales de la politique du ministère en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine artistique et culturel.

LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Elle a été menée selon deux axes :

- l'identification des acteurs et partenaires de la recherche Culture ;
- le soutien à la participation des acteurs de la recherche Culture aux différents programmes ou dispositifs de recherche avec une attention pour les structures non institutionnelles, associations, tiers lieux, etc.

Ces deux axes permettent de proposer une grille de lecture et d'analyse d'indicateurs, permettant de caractériser des synergies et des axes prospectifs pour la recherche Culture.

Deux outils ont été utilisés en appui pour soutenir ces deux axes :

- la poursuite de la revue « Culture et recherche » avec deux numéros parus en 2022 (le 142 *La recherche culturelle et l'Europe* – labellisé PFUE -, et le 143 *La recherche culturelle à l'International*) ;
- la mise en œuvre d'une veille informationnelle utilisant pour le champ de la recherche culturelle un agrégateur de flux « SindUp », qui permet d'identifier en temps réel toutes les actions de recherche, quels que soient le porteur, la structure et le mode de financement, ainsi qu'un outil de cartographie dynamique (visualisation des données). Ce sont deux étapes préalables au référencement des publications du ministère sur des plateformes (*Open Data*), et sur d'autres supports multimédia afin de rendre lisible et visible la recherche culturelle auprès de différents publics.

LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Le ministère de la Culture a également pour mission d'assurer, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques.

Cette action est essentiellement conduite par Universcience dont la mission est, d'une part, de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels et, d'autre part, de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions. Grâce à cet établissement public, l'action 4 du programme 361 a pour ambition de poursuivre le rapprochement entre la recherche, les sciences et la société, d'assurer la mise en œuvre d'actions éducatives permettant de renforcer la compréhension et l'appropriation de la démarche scientifique, de développer l'esprit critique et de lutter contre les fausses informations, de contribuer à susciter de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques, de concourir à la recherche scientifique et à en diffuser les résultats dans les domaines de l'histoire des sciences et des techniques, de la muséologie, de la médiation des sciences, de développer le dialogue entre les arts et les sciences, de participer à la diffusion de la culture scientifique et technique aux niveaux national et international, en prenant part à des réseaux et en mettant en œuvre des partenariats avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine.

En 2022, l'établissement a accueilli plus de 2 millions de visiteurs, soit plus du double par rapport à 2021. Cette fréquentation, qui permet de renouer avec la dynamique d'avant la crise sanitaire, a notamment été portée par la *Cité des enfants* (732 717 visiteurs) qui fêtait ses 30 ans en 2022 et par les expositions permanentes et temporaires (787 742 visiteurs) de la *Cité des sciences et de l'industrie*, dont plusieurs nouvelles propositions, parmi lesquelles *Banquet* (233 233 visiteurs du 16 novembre 2021 au 7 août 2022), *Évolutions industrielles*, *Cancers*, *Foules* ou encore *Fragile ! Les Étincelles*, structure éphémère ouverte le temps de la réalisation des travaux du Palais de la découverte, ont attiré pour leur part 107 852 visiteurs. Enfin, **leblob.fr**, média de culture scientifique en ligne et « troisième lieu numérique » d'Universcience a comptabilisé près de 3.6 millions de vues sur ses vidéos YouTube.

Outre les actions déployées par Universcience en direction des publics, le ministère soutient des associations nationales, agissant en tant que tête de réseau dans le champ de la CSTI (l'AMCSTI - association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle ; Transversale des réseaux Arts-Sciences ; réseau de recherche en sciences participatives ParticipArc), des opérations nationales ou européennes (Nuit européenne des chercheur-e-s, participation à la Fête de la Science), ou des initiatives pilotes dans des champs culturels spécifiques (vulgarisation scientifique, lecture publique et culture à l'université).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

OBJECTIF 2 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.1 : Taux d'inscription au pass Culture

INDICATEUR 2.2 : Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.3 : Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)

OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.1 : Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.2 : Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR 4.1 : Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur****INDICATEUR mission****1.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Architecture et patrimoine	%	88	91	91	94	91
Arts Plastiques	%	73	79	75	88	75
Spectacle vivant et cinéma	%	89	87	94	95	87
Établissements d'ESC global	%	84	87	85	93	86

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des EP concernés.

L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2018 dans l'un des 96 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2018.

Sur 10 427 diplômés 2018 recensés par les établissements d'enseignement, 10 332 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 18 février 2022 et le 16 mars 2022 avec une transmission des listes de non répondants aux écoles le 01 mars 2022 et le 11 mars 2022. 3 932 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 38 % (sur la base de 10 332 questionnaires envoyés). L'investissement de certains établissements dans les relances des non répondants a permis d'avoir un taux de réponse élevé allant jusqu'à 80 % des diplômés interrogés de certains établissements (École de Chaillot).

Les réponses possibles à l'enquête sont les suivantes : en activité, en recherche d'emploi, en formation (y compris stagiaire, en alternance, en formation continue, etc.), sans activité, autre. Une question suivante permet de préciser si l'activité est en rapport ou non avec la formation.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi (en rapport avec la formation ou pas)
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi + les diplômés se trouvant dans d'autres situations.

Sont donc laissés hors du dénominateur les diplômés (n-3) en formation au moment de l'enquête ou ayant obtenu en second diplôme entre 2018 et 2020.

La 1^{re} ligne correspond aux résultats pour les diplômés des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'INP et de l'École du Louvre, la 2^e ligne aux résultats des diplômés des écoles nationales supérieures d'art, la 3^{eme} ligne à ceux des diplômés d'établissements d'ESC dans le domaine du spectacle vivant et du cinéma et la 4^{eme} ligne présente les résultats globaux.

Source des données : enquête ESC menée par le ministère entre le 25 janvier 2022 et le 16 mars 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête.

Il faut noter que 93 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail, contre 87 % en 2021, soit une hausse de 6 %. La plupart sont en activité professionnelle dans le champ de leur diplôme (80 %). 7 % sont en recherche d'emploi, 1 % sont dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

94 % des diplômés de l'architecture et du patrimoine sont en emploi 3 ans après leur sortie, soit une hausse de 3 % par rapport à 2021, et la plupart de ces actifs estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme (82 %).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Objectifs et indicateurs de performance

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Pour autant, leur taux d'insertion professionnelle progresse de 9 % par rapport à celui constaté en 2021 et s'établit à 88 %. 67 % de ces actifs estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme.

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant et du cinéma s'établit à un niveau relativement élevé et en hausse de 8 % par rapport à 2021 : 95 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur, la plupart déclarent exercer un métier en rapport avec leur diplôme (89 % des actifs en emploi estiment être insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situation d'emploi entre les diplômés et ne prend pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneuriat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête, l'accent sera mis sur les différentes formes de l'emploi, la pluriactivité et les différences de revenu entre les diplômés de l'ESC.

OBJECTIF

2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR**2.1 – Taux d'inscription au pass Culture**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des jeunes éligibles au pass Culture ayant initié un compte	%	Sans objet	Non déterminé	78	76	75

Commentaires techniques

Analyse des résultats

Généralisé à l'ensemble du territoire à compter du 21 mai 2021, le pass Culture a rapidement rencontré un succès d'appropriation par les bénéficiaires, la création de comptes s'avérant supérieure aux projections établies. Cette tendance optimiste a permis de fixer une cible ambitieuse, mais tenant compte à la fois du temps nécessaire à la montée en puissance du dispositif, des freins plus importants que rencontrent les publics les moins spontanément informés et mobilisés, et des effets encore perceptibles de la crise sanitaire sur les pratiques culturelles et le retour des publics dans certains lieux culturels.

Avec un résultat de 76 % des jeunes de 18 ans révolus ayant initié un compte pass Culture au 31 décembre 2022^[1], l'objectif est atteint. La tendance montre que ce niveau correspond à un seuil au-delà duquel la progression sera nécessairement plus progressive. La consolidation de cet indicateur, créé à compter du PLF 2022, s'inscrit désormais dans une stratégie de long terme pour toucher des catégories de jeunes nettement moins familières des pratiques artistiques et culturelles proposées via le pass Culture.

^[1] méthode de calcul : Nombre de jeunes inscrits ayant eu 19 ans dans l'année / nombre de jeunes éligibles

INDICATEUR mission**2.2 – Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	Non applicable	65	80	76	85

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer la poursuite de l'objectif fixé par le président de la République, c'est-à-dire 100 % d'enfants bénéficiaires d'actions d'EAC en temps scolaire en 2022.

L'indicateur résulte donc :

- au numérateur, du nombre d'enfants bénéficiant d'une activité EAC en établissement scolaire ;
- au dénominateur, du nombre d'enfants scolarisés en établissement ;
- des données de base agrégées et pondérées suivant l'échantillon.

Source des données :

Le mode de calcul de cet indicateur a évolué en 2021 et s'appuie désormais sur les données de l'application Adage (système d'information du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports) qui recense les actions d'EAC dans les établissements scolaires.

INDICATEUR**2.3 – Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des crédits de l'action 2 (éducation artistique et culturelle et accès à la culture) dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la totalité des crédits de l'action 2	%	22,32	18,97	27	21,91	27

Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du montant des crédits déployés vers les territoires prioritaires ;
- au dénominateur, du montant total des crédits de l'action 2 du programme 361.

La définition des territoires prioritaires s'appuie sur :

- la géographie de la politique de la ville ;
- les territoires intégrés dans le dispositif Action Cœur de ville (ou autre dispositif défini par le gouvernement comme prioritaire) ;
- la cartographie prioritaire définie par la DRAC, laissant à chacune le rôle de la définir en fonction des spécificités de son territoire, en lien avec les autres services déconcentrés et les collectivités.
- l'administration s'attachera à vérifier la bonne mise en place et l'absence d'erreur manifeste de cette cartographie.

Source des données : Les données sont collectées via les outils de programmation et de gestion financière Chorus et Arpège.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (indicateur 2.1)**

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et à faire des choix par soi-même.

Pour parvenir à cette généralisation, le Gouvernement s'est fixé l'objectif « 100 % EAC » consistant à permettre à tous les élèves de bénéficier, chaque année, d'une action d'EAC, assurant un bon équilibre entre les objectifs de transmission (histoire des arts, découvertes des œuvres), de rencontre avec les artistes et de découverte par les enfants, à travers la pratique, de leur propre créativité.

Alors que les périodes de confinement ont mis un frein important aux interventions d'EAC dans les écoles et surtout à la fréquentation des lieux culturels fermés pendant plusieurs mois, 65 % des élèves ont tout de même pu bénéficier

d'une action d'EAC durant l'année scolaire 2020-2021. Les projets en lien avec le livre et la lecture ont, assez naturellement, progressé, tandis que les projets en lien avec la fréquentation de lieux culturels et les pratiques collectives, telle le chant, ont été plus affectés. Ces résultats témoignent toutefois de l'ancrage bien réel de l'éducation artistique et culturelle dans les projets éducatifs des établissements et de la mobilisation constante de l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels pour maintenir ces propositions pour une majorité d'élèves, même au plus fort de la crise sanitaire.

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (indicateur 2.2)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même.

Pour parvenir à cette généralisation, le Gouvernement s'est fixé l'objectif « 100 % EAC » consistant à permettre à tous les élèves de bénéficier, chaque année, d'une action d'EAC, assurant un bon équilibre entre les objectifs de transmission (histoire des arts, découvertes des œuvres), de rencontre avec les artistes et de découverte par les enfants, à travers la pratique, de leur propre créativité.

La crise sanitaire avait marqué un réel coup d'arrêt au déploiement des actions, même si 65 % d'élèves avaient pu bénéficier d'une action en 2021. La sortie progressive de cette crise a permis de retrouver dès 2022 un niveau équivalent à celui observé jusqu'à 2020, avec 76 % d'élèves concernés par une action d'EAC. Ce résultat est particulièrement encourageant dans un contexte de reprise très progressive de l'activité dans le milieu culturel : la fréquentation globale des lieux culturels a mis beaucoup plus de temps à revenir à des niveaux antérieurs à la crise, quand elle y est parvenue.

Par ailleurs, la crise sanitaire a été immédiatement suivie d'une situation d'inflation et de crise de l'énergie, avec un impact majeur sur le coût des actions déployées, en particulier les coûts de transport dans certains territoires. Si les moyens substantiels déployés dans le cadre de la part collective du pass Culture ont pu apporter une réponse partielle à cette problématique, le premier degré, notamment, subit de plein fouet cette situation. Dans ce contexte, le résultat témoigne de la solidité de l'action menée en matière d'EAC, et une révision des cibles pour les années à venir semble raisonnable.

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (indicateur 2.2)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même.

Pour parvenir à cette généralisation, le Gouvernement s'est fixé l'objectif « 100 % EAC » consistant à permettre à tous les élèves de bénéficier, chaque année, d'une action d'EAC, assurant un bon équilibre entre les objectifs de transmission (histoire des arts, découvertes des œuvres), de rencontre avec les artistes et de découverte par les enfants, à travers la pratique, de leur propre créativité.

La crise sanitaire avait marqué un réel coup d'arrêt au déploiement des actions, même si 65 % d'élèves avaient pu bénéficier d'une action en 2021. La sortie progressive de cette crise a permis de retrouver dès 2022 un niveau équivalent à celui observé jusqu'à 2020, avec 76 % d'élèves concernés par une action d'EAC. Ce résultat est particulièrement encourageant dans un contexte de reprise très progressive de l'activité dans le milieu culturel : la fréquentation globale des lieux culturels a mis beaucoup plus de temps à revenir à des niveaux antérieurs à la crise, quand elle y est parvenue.

Par ailleurs, la crise sanitaire a été immédiatement suivie d'une situation d'inflation et de crise de l'énergie, avec un impact majeur sur le coût des actions déployées, en particulier les coûts de transport dans certains territoires. Si les moyens substantiels déployés dans le cadre de la part collective du pass Culture ont pu apporter une réponse partielle à cette problématique, le premier degré, notamment, subit de plein fouet cette situation. Dans ce contexte, le résultat témoigne de la solidité de l'action menée en matière d'EAC, et une révision des cibles pour les années à venir semble raisonnable.

Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires (indicateur 2.3)

La mesure de cet indicateur pour l'année 2022 permet de relever un taux de 21,91 %.

Ce résultat a été obtenu à partir des crédits consommés sur l'action 2 du programme 361, valorisés par les axes analytiques du système informatique ministériel Arpège. Celui-ci permet en effet d'identifier les crédits déployés vers les territoires prioritaires sur l'ensemble des crédits de l'action 2 du programme (EAC et accès à la culture).

Après la baisse enregistrée en 2021, année encore marquée par la pandémie, l'année 2022 a été l'occasion d'un rattrapage (+2,94 %). L'écart à la cible est ainsi en forte réduction par rapport à celui constaté en 2021. Il s'explique comme les années passées par des difficultés de récolement constatées dans les services déconcentrés au travers des outils budgétaires ministériels.

OBJECTIF

3 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

INDICATEUR

3.1 – Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Fréquentation physique	millions	0,79	1,03	0,98	2,1	2

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Pour rappel, la fréquentation physique est égale à la somme de la fréquentation des espaces payants des deux sites de l'établissement (Palais de la Découverte et Cité des sciences et de l'industrie) et de la fréquentation gratuite de leurs espaces dit « ressources ».

A noter : la fermeture du Palais de la Découverte fin 2020 pour travaux et l'ouverture de sa structure éphémère des Étincelles du Palais de la découverte en juin 2021.

Source des données :

Universcience, direction du développement des publics et de la communication (DDPC).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**3.2 – Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	74,6	71,2	76	72,1	77

Commentaires techniquesMode de calcul :

Est calculée la part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à leur expérience de visite. Il s'agit d'un indicateur composite et élaboré par l'établissement, permettant de noter tous les aspects d'une visite. Il est suivi en priorité par des enquêtes in situ (Observatoire des publics) et complété par un questionnaire « relationnel » adressé à tous les acheteurs de billets en ligne.

Le taux de satisfaction global est obtenu en calculant la satisfaction moyenne pondérée par la fréquentation de chacun des sites, offres et espaces (expositions, Cités des enfants et grands événements). La moyenne est pondérée mensuellement en fonction du poids de la fréquentation de chaque site ou espace dans la fréquentation mensuelle totale, et pondérée annuellement en fonction du poids relatif de la fréquentation de chaque mois de l'année.

A noter : le site des *Étincelles* du Palais de la découverte n'est pas intégré en 2021, en raison de l'absence de dispositif d'enquête de mesure de satisfaction sur site.

Sources des données :

Universcience, délégation stratégie, prospective et grands événements (DSP-GE).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Avec 2 100 263 visiteurs à fin 2022 contre un objectif annuel de 1 828 000, la fréquentation *in situ* est supérieure de 15 % à la cible et témoigne d'une bonne reprise en sortie de crise sanitaire. La fin de l'année a été particulièrement dynamique avec notamment un mois de décembre à son meilleur niveau en termes de fréquentation depuis l'année 2018 (incluse). Par rapport à 2021, la fréquentation a doublé en un an, retrouvant ainsi un niveau proche d'avant la crise sanitaire. Sur le seul site des *Étincelles du Palais de la découverte*, 107 605 visiteurs ont été accueillis contre 51 491 sur 6 mois en 2021, confirmant les prévisions de fréquentation initiale de l'équipement.

Le taux de satisfaction des visiteurs est de 72 %, en-deçà de l'objectif annuel de 76 % fixé au COP, mais cependant en amélioration par rapport à 2021 (71 %). Si la satisfaction est en progression depuis la réouverture post crise sanitaire, cette dynamique est moins rapide que prévue ; elle pâtit notamment des niveaux de satisfaction enregistrés sur la Cité des enfants en raison des taux de remplissage élevés, qui peuvent être ressentis comme une gêne au regard de la qualité de visite. Cela est notamment constaté sur le dernier trimestre, qui inclut les vacances de Toussaint et de Noël, périodes de très forte fréquentation. Le recul du taux d'insatisfaction (proportion des visiteurs ayant attribué une note inférieure ou égale à 6), qui s'établit à 9,9 % contre près de 20 % en 2021, est à souligner ; cette amélioration est à mettre en regard de la levée des mesures de distanciation, qui se traduisaient par des conditions limitées d'usage de certains éléments d'offre interactifs.

OBJECTIF

4 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR

4.1 – Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de ressources propres d'Universcience	%	9,94	11,91	15,93	17,99	16,39

Commentaires techniquesMode de calcul :

Sont prises en compte au titre des ressources propres les postes de recettes sur lesquels l'établissement peut exercer directement un effet de levier. Ce périmètre est composé par les recettes de billetterie et des abonnements, des espaces locatifs, des concessions, des éditions et produits dérivés, du chiffre d'affaires des activités hors les murs (itinérance et ingénierie), des mécénats et partenariats. Ce montant de ressources, divisé par le montant total des ressources propres et de la subvention de fonctionnement par année, indique la part des ressources propres. Les subventions liées aux investissements sont exclues du périmètre de calcul.

Sources des données :

Universcience, direction financière et juridique (DFJ)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Avec un taux de 17,99 %, le taux de ressources propres est supérieur à l'objectif annuel de 15,89 %. Si ce niveau demeure inférieur aux références 2017-2019 (21 % en moyenne), il traduit une nette progression par rapport à 2020 (10,51 %) et 2021 (11,86 %). Les très bons résultats en matière de recettes de billetterie sont le reflet de la bonne fréquentation enregistrée en 2022, notamment grâce à la Cité des enfants qui fêtait ses 30 ans cette année (732 717 visiteurs en 2022) et aux expositions permanentes et temporaires (787 742 visiteurs en 2022).

En matière d'activités locatives, l'année 2022 a permis de confirmer la bonne reprise et le bon positionnement de la Cité sur le marché du tourisme d'affaires parisien. Le programme des manifestations accueillies a été très soutenu avec plus de 120 manifestations et 150 000 visiteurs professionnels. Les activités de concessions n'ont en revanche pas retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire mais s'en approchent, à l'exception notable du parking, dont la fréquentation est affectée par le changement de comportement des visiteurs qui privilégient d'autres modes de déplacement.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 663 523 145 776 940	5 797 169 1 410 000	103 599 936 91 389 322	9 468 800 13 878 991	258 529 428 252 455 253	260 329 428
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 9 294 845	15 000 000 57 420	362 174 454 385 727 024		381 174 454 395 079 289	381 174 454
03 – Langue française et langues de France	389 518		4 224 338 3 704 765		4 224 338 4 094 283	4 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	105 628 216 98 973 928	451 140 305 877	4 692 058 3 823 745	1 648 190 5 448 358	112 419 604 108 551 907	113 349 604
Total des AE prévues en LFI	249 291 739	21 248 309	474 690 786	11 116 990	756 347 824	759 077 824
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+8 168 366 (hors titre 2)			+8 168 366	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+16 255 257 (hors titre 2)			+16 255 257	
Total des AE ouvertes		780 771 447 (hors titre 2)			780 771 447	
Total des AE consommées	254 435 231	1 773 297	484 644 856	19 327 349	760 180 732	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 663 523 145 955 229	11 481 026 17 132 177	101 847 476 91 205 708	9 468 800 16 361 206	262 460 825 270 654 320	264 260 825
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 9 434 093	3 000 000 57 420	362 347 753 376 808 838		369 347 753 386 300 351	369 347 753
03 – Langue française et langues de France	391 039		4 224 338 3 704 764		4 224 338 4 095 803	4 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	105 066 238 99 104 291	451 140 315 502	4 692 058 3 829 505	1 648 190 5 448 358	111 857 626 108 697 656	112 787 626
Total des CP prévus en LFI	248 729 761	14 932 166	473 111 625	11 116 990	747 890 542	750 620 542
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+9 888 366 (hors titre 2)			+9 888 366	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+13 194 387 (hors titre 2)			+13 194 387	
Total des CP ouverts		770 973 295 (hors titre 2)			770 973 295	
Total des CP consommés	254 884 652	17 505 099	475 548 815	21 809 564	769 748 130	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 760 007 140 368 382	5 797 169 3 221 232	90 099 936 69 078 989	9 896 581 31 344 528	245 553 693	247 353 693 244 013 131
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 8 777 710	57 420	216 180 506 254 163 197	100 000	220 180 506	220 180 506 263 098 327
03 – Langue française et langues de France	310 390		3 224 338 3 974 116		3 224 338	3 224 338 4 284 506
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	106 234 953 101 437 409	503 125 728 705	4 692 058 4 426 381	1 148 190 27 938 714	112 578 326	113 508 326 134 531 210
Total des AE prévues en LFI	249 994 960	6 300 294	314 196 838	11 044 771	581 536 863	584 266 863
Total des AE consommées	250 893 890	4 007 357	331 642 684	59 383 242		645 927 174

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 760 007 140 234 189	3 181 026 6 237 855	88 347 476 91 622 755	9 896 581 10 980 528	241 185 090	242 985 090 249 075 327
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 8 774 449		216 353 805 255 040 805	100 000	220 353 805	220 353 805 263 915 254
03 – Langue française et langues de France	227 522		3 224 338 3 980 616		3 224 338	3 224 338 4 208 138
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	105 540 455 100 547 590	503 125 1 656 801	4 692 058 4 610 440	1 148 190 27 938 714	111 883 828	112 813 828 134 753 545
Total des CP prévus en LFI	249 300 462	3 684 151	312 617 677	11 044 771	576 647 061	579 377 061
Total des CP consommés	249 783 750	7 894 656	355 254 617	39 019 242		651 952 264

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	250 893 890	249 291 739	254 435 231	249 783 750	248 729 761	254 884 652
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 121 152	2 641 785	3 300 858	6 011 088	2 079 807	3 750 280
Subventions pour charges de service public	243 772 739	246 649 954	251 134 373	243 772 662	246 649 954	251 134 372

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 007 357	21 248 309	1 773 297	7 894 656	14 932 166	17 505 099
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 931 556	21 248 309	1 715 877	7 880 668	14 932 166	17 443 285
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	75 802	0	57 420	13 987	0	61 814
Titre 6 – Dépenses d'intervention	331 642 684	474 690 786	484 644 856	355 254 617	473 111 625	475 548 815
Transferts aux ménages	39 713 725	33 855 462	37 314 740	39 718 144	33 855 462	37 333 782
Transferts aux entreprises	109 139 223	199 500 000	233 736 798	109 099 123	199 500 000	223 238 798
Transferts aux collectivités territoriales	35 980 854	78 816 012	56 995 803	59 549 473	77 063 552	58 857 466
Transferts aux autres collectivités	146 808 882	162 519 312	156 597 515	146 887 876	162 692 611	156 118 768
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	59 383 242	11 116 990	19 327 349	39 019 242	11 116 990	21 809 564
Dotations en fonds propres	59 383 242	11 116 990	19 327 349	39 019 242	11 116 990	21 809 564
Total hors FdC et AdP		756 347 824			747 890 542	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 423 623			+23 082 753	
Total*	645 927 174	780 771 447	760 180 732	651 952 264	770 973 295	769 748 130

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 403 754	2 730 000	8 168 366	1 403 754	2 730 000	9 888 366
Total	1 403 754	2 730 000	8 168 366	1 403 754	2 730 000	9 888 366

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		41 700		41 700				
05/2022		10 696		10 696				
06/2022		3 700		3 700				
Total		56 096		56 096				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		25 175		2 025 175				
03/2022		2 073 752		2 073 752				
04/2022		103 000		103 000				
05/2022		1 905 788		1 905 788				
07/2022		204 555		204 555				
10/2022		3 800 000						
11/2022				2 020 000				
12/2022				1 500 000				
Total		8 112 270		9 832 270				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2022		33 014		33 014				
Total		33 014		33 014				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2022		5 985 840		1 424 970				
24/03/2022		200 000		200 000				
Total		6 185 840		1 624 970				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						14 614 882		14 614 882
Total						14 614 882		14 614 882

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		310 000		310 000				
02/12/2022		855 000		855 000				
Total		1 165 000		1 165 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						2 209 241		709 241
05/12/2022						1 945 944		1 945 944
Total						4 155 185		2 655 185

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		14 614 882		14 614 882				
01/12/2022		13 026 588		13 026 588				
Total		27 641 470		27 641 470				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		43 193 690		40 352 820		18 770 067		17 270 067

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		258 529 428 252 455 253	260 329 428 252 455 253		262 460 825 270 654 320	264 260 825 270 654 320
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		381 174 454 395 079 289	381 174 454 395 079 289		369 347 753 386 300 351	369 347 753 386 300 351
03 – Langue française et langues de France		4 224 338 4 094 283	4 224 338 4 094 283		4 224 338 4 095 803	4 224 338 4 095 803
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		112 419 604 108 551 907	113 349 604 108 551 907		111 857 626 108 697 656	112 787 626 108 697 656
Total des crédits prévus en LFI *	0	756 347 824	756 347 824	0	747 890 542	747 890 542
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+24 423 623	+24 423 623		+23 082 753	+23 082 753
Total des crédits ouverts	0	780 771 447	780 771 447	0	770 973 295	770 973 295
Total des crédits consommés	0	760 180 732	760 180 732	0	769 748 130	769 748 130
Crédits ouverts - crédits consommés		+20 590 715	+20 590 715		+1 225 165	+1 225 165

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	756 386 793	756 386 793	0	747 929 511	747 929 511
Amendements	0	-38 969	-38 969	0	-38 969	-38 969
LFI	0	756 347 824	756 347 824	0	747 890 542	747 890 542

Le programme 361 a vu ses crédits ouverts en LFI minorés de 38 969 € à la suite du vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2022 :

1/ Crédits hors dépenses de personnel

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Décret d'annulation (-14,61 M€ en AE=CP)

- le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance a annulé 14 614 882 € en AE et en CP afin de contribuer au financement du plan de résilience économique et sociale déployé suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

Loi de finances rectificatives (27,64 M€ en AE=CP)

- la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a ouvert 14 614 882 € en AE et en CP ;
- la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a ouvert 13 026 588 € en AE et en CP.

Décrets de transfert et de virement (2.31 M€ en AE et 3.81 M€ en CP)

Transferts :

- +0,25 M€ en AE et en CP depuis le programme 112 au titre du plan en faveur des fanfares et des harmonies ;
- +0,06 M€ en AE et en CP au titre d'une étude de faisabilité d'un portail pour l'édition accessible, depuis trois programmes :
 - +0,02 M€ en AE et en CP depuis le programme 157 ;
 - +0,02 M€ en AE et en CP depuis le programme 230 ;
 - +0,02 M€ en AE et en CP depuis le programme 150 ;
- +0,855 M€ en AE et en CP depuis le programme 230 au titre d'une allocation exceptionnelle de rentrée pour étudiants boursiers.

Virements :

- +1,5 M€ en CP depuis le programme 224 au titre de reports de crédits en faveur de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- +0,02 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 au titre de reports de crédits en faveur de l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre ;
- +0,05 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 au titre d'un transfert du T2 vers le T3 au sein de l'ENSART de Limoges ;
- +0,008 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 au titre d'un transfert de crédits catégoriels auprès de l'Institut National du Patrimoine ;
- +0,99 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 au titre du remboursement de la prime inflation pour différents établissements publics sous tutelle du P361 ;
- +0,029 M€ en AE et CP depuis le programme 224 pour le transfert d'un poste vers le plafond de l'ENSBA ;
- +0,049 M€ en AE et CP depuis le programme 224 pour le rattachement du contentieux de l'ENSA Versailles ;

- -0,020 M€ en AE et en CP vers le programmes 224 dans le cadre de l'organisation du forum national Entreprendre dans la culture.

Ouvertures de fonds de concours et attributions de produits (8.17 M€ en AE et 9.89 M€ en CP) :

- 4,21 M€ en AE et en CP portant ouverture de crédits au titre du fonds de concours n° 1-2-00431 « Participation de la commission européenne pour la diffusion de la culture scientifique et technique » dont les crédits sont destinés à la prise en charge par le DRASSM de diverses opérations d'archéologie préventive ;
- 0,10 M€ en AE et en CP portant ouverture de crédits au titre du fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses immeubles » dont les crédits permettent de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture santé conclue avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ;
- 3,80 M€ en AE et 5,52 M€ en CP portant ouverture de crédits au titre du fonds de concours n° 1-2-00889 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles », qui correspond aux contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, dans le cadre du projet de l'IMVT ;
- 0,06 M€ en AE et en CP au titre de l'attribution de produits n° 2-2-00273 « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication ».

Reports (6.22 M€ en AE et 1.66 M€ en CP)

- l'arrêté du 22 février 2022 portant report de crédits a ouvert 5 985 840 € en AE et 1 424 970 € en CP au titre du report des crédits de droit commun ;
- l'arrêté du 23 février 2022 portant report de crédits a ouvert 33 014 € en AE et en CP au titre du report de crédits de fonds de concours ;
- l'arrêté du 24 mars 2022 portant report de crédits a ouvert 200 000 € en AE et en CP au titre du report de crédits de droit commun.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	25 179 365	25 179 365	0	24 841 074	24 841 074
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-14 614 882	-14 614 882	0	-14 614 882	-14 614 882
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	10 564 483	10 564 483	0	10 226 192	10 226 192

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération 2015 - 2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	65 764 000				6 301 137	67 100 500	52 926 265
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 736 000					3 194 000	3 194 000
03 - Langue française et langues de France	1 480 000					1 480 000	1 480 000
Total	71 980 000				6 301 137	71 774 500	57 600 265

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	67 500 000				1 795 251	1 795 251	1 795 251
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle					4 600 000	15 100 000	4 600 000
Total	67 500 000				6 395 251	16 895 251	6 395 251

En 2022, les crédits exécutés au titre des CPER 2015-2020 sur le programme 361 ont permis de financer et de finaliser certaines opérations d'investissement.

Les opérations financées en 2022 se décomposent comme suit :

Sur l'action 1 :

- 4 000 000 € en CP ont été exécutés au titre de la poursuite de la construction d'un nouvel Institut Méditerranéen de la Ville et des territoires à Marseille (école d'architecture – IMVT) ;
- 2 000 000 € en CP ont été consacrés à l'extension de l'école nationale d'architecture de Toulouse ;
- 270 000 € en CP ont été exécutés au titre des travaux de relocalisation de l'EESI sur le site de Poitiers ;
- 31 137 € en CP ont été exécutés au titre des travaux de relocalisation de l'école supérieure d'art de Toulon dans le quartier Chalucet.

En 2022, les crédits exécutés au titre des CPER 2021-2027 sur le programme 361 ont notamment permis de financer et de finaliser certaines opérations d'investissement.

Les opérations financées en 2022 se décomposent comme suit :

Sur l'action 1 :

- 1 795 251 € en CP ont été exécutés au titre de la rénovation de l'école nationale d'architecture de Montpellier.

Sur l'action 2 :

- 4 500 000 € en CP ont été exécutés au titre du projet de construction des Ateliers Médicis ;
- 100 000 € en CP ont été exécutés au titre de l'appel à projets « Cultures connectées » porté par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	820 000	190 000	190 000				
Martinique	820 000	190 000	190 000				
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	738 000						
Guyane	738 000						
Total	1 558 000	190 000	190 000				

Les projets de mise en réseau des antennes de l'école martiniquaise des enseignements artistiques et d'ouverture d'une galerie au sein de l'école supérieure d'arts de Martinique, financés par le programme 361 au titre des contrats de convergence et de transformation, ont été décalés. Aucun crédit n'a donc été consommé en 2022 au titre des contrats de convergence et de transformation.

Par ailleurs, le projet CCT Compagnonnage et e-culture de la Guyane ne relève plus du périmètre du programme 361 ; les crédits consacrés à cette opération ayant été transférés sur le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » en 2020.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 780 771 447	CP ouverts en 2022 * (P1) 770 973 295
AE engagées en 2022 (E2) 760 180 732	CP consommés en 2022 (P2) 769 748 130
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 24 431 729
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 20 590 715	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 745 316 401

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 75 343 120				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -1 970 222				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 73 372 899	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 24 431 729	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 48 941 170
AE engagées en 2022 (E2) 760 180 732	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 745 316 401	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 14 864 331
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 63 805 501
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 18 739 619
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 45 065 882

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non soldés par des paiements au 31 décembre 2021 s'élève à 73,37 M€. Les CP consommés en 2022 sur des engagements antérieurs à 2022 s'élèvent à 24,43 M€.

Les restes à payer s'élèvent à 63,81 M€. A titre d'exemples, les restes à payer les plus significatifs sont liés aux opérations suivantes :

- Travaux Ateliers Médicis (10,50 M€) ;
- Rénovation de l'ENSA Toulouse (9,61 M€) ;
- Construction d'une nouvelle ENSA à Cergy (8,75 M€) ;
- Relocalisation ENSA de Marseille (5,21 M€)
- Travaux pôle enseignement supérieur de musique et de danse de Bordeaux (2,45 M€) ;
- Travaux relatifs aux projet de Centre culturel Paofai en Polynésie-française (2,1 M€)

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		260 329 428 252 455 253	260 329 428 252 455 253		264 260 825 270 654 320	264 260 825 270 654 320

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

Le dispositif « Rénovation du réseau des écoles d'architecture et de création », a donné lieu en 2022 à la consommation de 14 141 717 € en AE et 36 717 924 en CP sur les titres 5, 6 et 7. Les délégations de crédits ont été opérées au fil du besoin opérationnel, soit à l'OPPIC quand la maîtrise d'ouvrage lui est déléguée, soit directement aux écoles

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	139 663 523	145 776 940	139 663 523	145 955 229
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		759 706		937 996
Subventions pour charges de service public	139 663 523	145 017 234	139 663 523	145 017 233
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 597 169	1 410 000	13 281 026	17 132 177
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 597 169	1 410 000	13 281 026	17 127 783
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				4 394
Titre 6 : Dépenses d'intervention	103 599 936	91 389 322	101 847 476	91 205 708
Transferts aux ménages	33 855 462	36 880 555	33 855 462	36 899 597
Transferts aux entreprises		2 242 933		2 242 933
Transferts aux collectivités territoriales	30 300 000	14 359 585	28 547 540	15 255 433
Transferts aux autres collectivités	39 444 474	37 906 249	39 444 474	36 807 745
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	9 468 800	13 878 991	9 468 800	16 361 206
Dotations en fonds propres	9 468 800	13 878 991	9 468 800	16 361 206
Total	260 329 428	252 455 253	264 260 825	270 654 320

Corrections d'imputation

En 2022, les dépenses de l'action 1 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2022 en €	
	AE	CP
Réimputation en subventions pour charges de service public (cat. 32)	636 647	639 383
Crédits exécutés en catégorie 31- ENSBA - ENSA Bourges	44 909	47 645
Crédits exécutés en catégories 61, 63 et 64 - Frais d'adhésion COMUE	591 738	591 738
Réimputation en dépenses d'investissement (cat. 51)	16 666	196 202
Crédits exécutés en catégorie 31 - investissement T5 enseignement supérieur	16 666	196 202
Réimputation en dépenses d'intervention (cat. 61)	1 282 633	1 282 921
Crédits exécutés en catégories 31 ; 62 ; 63 ; 64 - Bourses, Frais de gestion CNOUS, Aides CRR & CRD, Aides à la mobilité, Assistance handicap, Autres aides ESC	1 282 633	1 282 921
Réimputation en dépenses d'intervention hors bourses (cat. 62)	56 840	300 534
Crédits exécutés en catégorie 31 - insertion professionnelle, formation continue	40 174	35 903
Crédits exécutés en catégorie 31 - BibLivres	16 666	264 631

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation répertoriées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31)

Après correction d'imputations, aucune dépense n'a été exécutée en catégorie 31.

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 145,65 M€ en AE et 145,66 M€ en CP

Le montant total des dépenses des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC) s'élève donc à 145,65 M€ en AE et en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Subventions pour charges de service public (cat. 32) en €	LFI 2022	Exécution 2022	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	48 741 804	51 565 063	51 565 062
Ecole du Louvre	1 590 181	1 780 922	1 780 922
Institut national du patrimoine	7 314 198	7 379 381	7 379 381
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	8 070 131	9 134 133	9 136 869
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	11 259 204	11 867 770	11 867 770
Ecole nationale supérieure de création industrielle	4 024 141	4 080 800	4 080 800
Ecoles nationales supérieures d'art en région	11 444 765	11 045 638	11 045 638
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 837 252	3 904 015	3 904 015
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	25 849 990	26 745 111	26 745 111
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	13 463 417	13 951 891	13 951 891
Centre national des arts du cirque	3 268 440	3 607 419	3 607 419
Adhésion aux communautés d'universités et d'établissement	800 000	591 738	591 738
Total subventions pour charges de service public versées aux écoles (cat. 32)	139 663 523	145 653 881	145 656 616

L'exécution est légèrement supérieure à la loi de finances initiale (LFI) après application de la réserve de précaution, notamment afin de tenir compte des besoins réels de ces établissements. Ces crédits ont ainsi permis aux établissements d'ESC de faire face à leurs besoins en fonctionnement courant.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a subventionné une partie des frais d'adhésion des écoles aux communautés d'universités et d'établissements (COMUE), regroupements indispensables pour promouvoir la recherche dans les établissements, développer les doctorats, et renforcer les mutualisations à hauteur de 0,59 M€ en AE et en CP.

L'exécution de la subvention pour charges de service public par établissement est retracée dans la partie « opérateurs » du RAP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 1,41 M€ en AE et 17,13 M€ en CP

Dépenses d'investissement (cat. 51) (en €)	LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
ENSA Marseille	-	4 000 000		11 020 000
ENSA Toulouse		3 000 000	-	-
ENSA Versailles	-	-	-	3 000 000
ENSBA Malaquais - Grand Chimay	177 169	481 026	-	550 000
ENSA Malaquais - Jardin Lenoir	-	-	1 410 000	1 410 000
Villa Arson	3 570 000	2 000 000	-	-
ENSA Paris-Cergy	-	2 000 000	-	-
Mise en accessibilité des écoles	2 050 000	-	-	-
Ensart Limoges	-	-		1 147 783
Total	5 797 169	11 481 026	1 410 000	17 127 783

Le montant total des crédits exécutés au titre des dépenses d'investissement de catégorie 51 s'élève à 1,41 M€ en AE et à 16,98 M€ en CP. Ces crédits ont permis de poursuivre les travaux suivants :

- La relocalisation de l'ENSA de Marseille sur le site de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). A ce titre, 11,02 M€ en CP ont été versés à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC).
- Le projet de création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT), piloté par le ministère de la Culture, consiste à créer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche réunissant trois écoles – l'ENSA de Marseille, l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, l'École nationale supérieure du paysage. L'installation de l'IMVT dans la ZAC Saint-Charles – Porte d'Aix a par ailleurs vocation à contribuer à la revitalisation et au développement urbain de ce quartier historique de Marseille.
- Le financement à hauteur de 3 M€ en CP de la restauration des couvertures et des menuiseries de l'ENSA Versailles, en complément apports financiers des deux volets « compétitivité » et « écologie » du Plan de relance ;
- L'achèvement de la mise en conformité du réseau électrique du Grand Chimay sur le site de l'ENSBA de Paris-Malaquais (0,55 M€ en CP) ;
- Le financement du Jardin Lenoir au sein du site Bonaparte de l'ENSA Paris Malaquais, à hauteur de 1,41 M€ en AE et en CP;
- La mise à niveau du clos couvert et la mise aux normes des installations de l'école nationale supérieure d'art de Limoges, à hauteur de 1,15 M€ en CP (solde de l'opération).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 37,93 M€ en AE et 37,95 M€ en CP

Le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève à 37,93 M€ en AE et 37,95 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention de catégorie 61 en €	LFI 2022	Exécution 2022	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (y compris aide au mérite)	28 925 227	33 500 000	33 500 000
Frais de gestion CNOUS	581 121	657 168	657 168
Aides spécifiques pour les déplacements des étudiants d'Outre mer	210 000	38 024	38 024
Bourses mobilité à l'international	1 503 340	1 718 960	1 718 960
Assistance aux étudiants en situation de handicap	200 000	200 468	200 468
ASAAC (ex FNAU)	500 000	700 000	700 000
Autres aides ESC	335 773	388 862	408 192
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 600 000	726 059	726 059
Total	33 855 462	37 929 539	37 948 869

En 2022, 33,5 M€ en AE et en CP ont donc été versés au CNOUS au titre des bourses sur critères sociaux (BCS) et de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. Sont concernés les étudiants des écoles nationales d'art et écoles territoriales devenus des établissements publics de coopération culturelle, les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'École du Louvre, des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant, habilités à délivrer les diplômes d'interprètes et d'enseignants (pôles supérieurs, le centre de formation des enseignants de musique et de danse - CEFEDEM -, de l'École nationale supérieure de l'image et du son (ENSMIS/La Fémis), de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) et de l'Institut National du Patrimoine (INP).

Les frais de gestion du CNOUS se sont élevés à 0,66 M€ en AE et en CP.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Par ailleurs, 3,77 M€ en AE et 3,79 M€ en CP ont été consacrés aux bourses et aides spécifiques versées aux étudiants (allocation spécifique annuelle d'aide culture, contrats doctoraux, mobilité, accessibilité des étudiants handicapés, soutien aux étudiants des conservatoires à rayonnement régional et départemental).

Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 53,58 M€ en AE et 53,62 M€ en CP

Le montant des dépenses d'intervention hors bourses s'élève ainsi 53,58 M€ en AE et 53,62 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention hors bourses en €	LFI2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement	49 120 174	48 967 174	49 370 178	49 410 387
Arts plastiques	15 610 000	15 610 000	16 741 699	17 822 307
Spectacle vivant	28 710 174	28 710 174	30 788 143	29 479 779
Transversal	4 800 000	4 647 000	1 860 336	2 108 301
Dépenses d'intervention centrales en fonctionnement	9 123 800	9 123 800	4 212 665	4 213 494
Arts plastiques	900 000	900 000	294 500	299 600
Spectacle vivant	3 300 800	3 300 800	3 228 231	3 236 756
Patrimoine	210 000	210 000	482 534	469 739
Transversal	4 713 000	4 713 000	207 400	207 400
Total	58 243 974	58 090 974	53 582 843	53 623 881

Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 49,37 M€ en AE et 49,41 en CP

Arts plastiques : 16,74 M€ en AE et 17,82 M€ en CP

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Spectacle vivant : 30,77 M€ en AE et en 29,48 M€ en CP

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur (musique et/ou danse), les centres de formation des enseignants de la danse de la musique (CEFEDM). Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés dans les techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Étienne. De même, le ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Transversal : 1,86 M€ en AE et 2,11 M€ en CP

Ces dépenses concernent de la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 4,21 M€ en AE et en CP

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant. Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National, qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens classiques, la FAI-AR spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, l'école supérieure de musique et de danse Nord France, la FNEIJMA qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles. Ces crédits ont également contribué au financement de la formation continue des architectes. Des organismes tels que Grands ateliers innovation architecture et l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage ont été soutenus. La sous-consommation observée par rapport à la prévision LFI s'explique par le fait que des crédits ont été délégués aux DRAC, notamment en direction des pôles supérieurs, des écoles territoriales, et des étudiants en conservatoire. Cela est également lié aux versements effectués en catégorie 32 (aides aux étudiants, VAE danse pour le CNSMDL, crédits en faveur de la diversité au CNSAD, etc.).

Crédits déconcentrés d'intervention en investissement (catégorie 63) : 0,3 M€ en CP

Ces crédits ont permis de solder les opérations engagées en CPER 2015-2020.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dotations en fonds propres : 13,88 M€ en AE et 16,44 M€ en CP

La subvention versée aux écoles d'ESC pour leur permettre d'assurer leurs besoins en équipement courant s'élève à 13,88 M€ en AE et 16,36 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'opérations financières (cat. 72) En €	LFI 2022	Exécution 2022	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	2 950 000	5 515 413	5 515 413
Institut national du patrimoine	98 100	109 823	109 823
Ecole du Louvre	245 025	267 017	267 017
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	392 039	392 039	392 039
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	418 433	493 433	493 433
Ecole nationale supérieure de création industrielle	271 489	329 489	329 489
Ecoles nationales supérieures d'art en région	2 990 026	2 517 999	5 000 214
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	98 011	148 011	148 011
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	1 202 084	1 202 084	1 202 084
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	735 076	2 835 076	2 835 076
Centre national des arts du cirque	68 607	68 607	68 607
Total	9 468 890	13 878 991	16 361 206

L'exécution est supérieure à la LFI pour tenir compte des besoins réellement nécessaires sur certaines écoles. Le détail par opérateur est présenté dans la partie « opérateurs » du présent document.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		381 174 454 395 079 289	381 174 454 395 079 289		369 347 753 386 300 351	369 347 753 386 300 351

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 000 000	9 294 845	4 000 000	9 434 093
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		786 411		925 659
Subventions pour charges de service public	4 000 000	8 508 434	4 000 000	8 508 434
Titre 5 : Dépenses d'investissement	15 000 000	57 420	3 000 000	57 420
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 000 000		3 000 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		57 420		57 420
Titre 6 : Dépenses d'intervention	362 174 454	385 727 024	362 347 753	376 808 838
Transferts aux ménages		434 185		434 185
Transferts aux entreprises	199 500 000	231 290 449	199 500 000	220 792 449
Transferts aux collectivités territoriales	48 516 012	42 052 117	48 516 012	43 023 932
Transferts aux autres collectivités	114 158 442	111 950 274	114 331 741	112 558 272
Total	381 174 454	395 079 289	369 347 753	386 300 351

Corrections d'imputation

En 2022, les dépenses de l'action 2 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2022 en €	
	AE	CP
Réimputation en subventions pour charges de service public (cat. 32)	181 605	181 605
Crédits exécutés en catégorie 64 - (gratuité enseignants)	181 605	181 605
Réimputation en dépenses d'intervention (cat.61)	65 000	65 000
Crédits exécutés en catégories 32 (publics handicap)	65 000	65 000
Réimputation en dépenses d'intervention (cat. 62 et 64)	4 785 040	4 785 040
Crédits exécutés en catégorie 32 (divers dispositifs)	4 785 040	4 785 040
Réimputation en dépenses d'intervention de l'action 3	4 000	4 000
Crédits exécutés sur l'action 2 en catégorie 64 - (maîtrise de la langue)	4 000	4 000
Réimputation en dépenses d'intervention de l'action 4	21 000	21 000
Crédits exécutés sur l'action 2 en catégorie 64 - (recherche thématique)	21 000	21 000
Réimputation en dépenses de fonctionnement (cat.31) de l'action 2	57 420	57 420
Crédits exécutés sur l'action 2 en catégorie 52	57 420	57 420

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 0,48 M€ en AE et 0,62 M€ en CP

Ces dépenses correspondent à diverses prestations réalisées pour la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.

Dépenses pour charges de service public (catégorie 32) : 3,84 M€ en AE et en CP

3,84 M€ en AE et en CP ont été versés aux établissements au titre de la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux. Cette dépense contribue à la formation des acteurs éducatifs dans le cadre de la politique de renforcement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant total des dépenses d'intervention en investissement s'élève à 15 M€ en AE et 4,5 M€ en CP. Ces crédits ont été consacrés au financement du projet d'équipement culturel des Ateliers Médicis, dont 6,8 M€ en AE consacrés aux travaux et 3,4 M€ aux études.

Le montant total des dépenses d'intervention en fonctionnement s'élève à 375,73 M€ en AE et 377,31 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

en €	LR 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Pass culture	199 000 000	199 000 000	199 619 620	199 619 620
Total Pass Culture	199 000 000	199 000 000	199 619 620	199 619 620
Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire	24 041 667	23 937 500	26 248 730	26 437 236
Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire	14 012 698	14 116 864	30 228 651	30 304 412
Conservatoires / enseignements spécialisés	14 137 500	14 137 500	16 895 062	16 895 062
Actions livre et lecture	17 471 000	17 471 000	19 840 966	19 856 594
Education aux médias, à l'image et à l'information	7 395 833	7 395 833	7 531 621	7 596 621
Formations des acteurs EAC / Ressources	7 000 000	7 000 000	12 549 945	13 198 376
Développement des partenariats hors CTL	12 284 686	12 437 146	15 021 466	15 027 866
Total au titre l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes	96 343 384	96 495 844	128 116 442	129 116 167
Politique en faveur des publics en situation spécifique	7 979 167	7 979 167	7 662 390	7 688 510
Politique territoriale et cohésion sociale	47 294 486	47 523 659	33 626 504	33 929 204
Développement des pratiques artistiques en amateur	3 416 667	3 416 667	4 624 856	4 657 316
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	8 140 751	7 932 418	1 814 098	2 032 820
Mémorial ACTe	-	-	270 000	270 000
Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle	66 831 071	66 851 910	47 997 838	48 577 850
Total général	362 174 454	362 347 753	375 733 900	377 313 637

Pass Culture :

En 2022, 199,62 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre du pass Culture.

Après la généralisation du dispositif en mai 2021 à l'ensemble du territoire français métropolitain ainsi qu'en outre-mer, le pass Culture a connu en 2022 sa première année entière de fonctionnement sur la part individuelle dédiée aux plus de 18 ans (crédit de 300 euros activable entre 18 et 19 ans). Cette année 2022 a également été marquée par l'extension aux jeunes de moins de 18 ans, avec une part individuelle, pour les jeunes de quinze à dix-sept ans, et une part collective, utilisable dans le cadre scolaire, au bénéfice des collégiens dès la classe de 4ème et des lycéens.

A la fin de l'année 2022, le pass Culture comptait 2,7 millions de jeunes bénéficiaires, dont 78 % avaient déjà fait au moins une réservation (90 % pour les plus de 18 ans). Si l'appropriation du dispositif par les jeunes de 18 ans s'avère être un véritable succès, avec 77 % des jeunes de 18 ans révolus au 31 décembre qui avaient initié un compte, l'effort devra être particulièrement porté en direction des jeunes de 15 à 17 ans, moins nombreux à activer leur compte (les montants en jeu, beaucoup plus modestes, et la plus grande difficulté à accéder à l'information au moment du lancement pouvant expliquer cette situation).

La mobilisation des acteurs culturels n'est pas moindre : les 20 000 acteurs culturels inscrits avaient créé 69 millions d'offres à la fin de l'année 2022.

Si le livre et le cinéma arrivent toujours en tête tant des réservations (respectivement 73,9 % et 10,6 %) et des montants dépensés (52,3 % et 18 %), la place de la musique (enregistrée ou achat d'instruments) dans les montants réservés n'est pas négligeable (près de 20 %). Le spectacle vivant et la pratique artistique, encore très minoritaires sur les réservations de la part individuelle occupent une place prépondérante parmi les réservations de proposition d'EAC en temps scolaire de la part collective (46,1 % et 18,7 %), ce qui témoigne d'une belle complémentarité des deux volets du dispositif.

Éducation artistique et culturelle :

- **Pratiques artistiques et culturelles**

26,25 M€ en AE et 26,44 M€ en CP ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire et 30,23 M€ en AE et 30,30 en CP ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire.

Cette mobilisation a permis de retrouver un niveau d'actions équivalent à celui observé avant la crise sanitaire, en s'appuyant aussi bien sur les actions d'éducation artistique et culturelle des établissements publics nationaux et des réseaux labellisés et conventionnés dans le cadre d'initiatives innovantes, que par l'implication des collectivités territoriales via la politique de contractualisation portée par les DRAC ou la mobilisation de nouveaux acteurs dans le cadre de dispositifs imaginés pour répondre à la singularité de la situation, tels que « Été culturel », dont une grande part des actions a concerné les enfants, les jeunes et les familles. L'ensemble de ces leviers a permis aux enfants et aux jeunes d'aller à la rencontre des artistes, et des œuvres, de développer des pratiques artistiques et culturelles tant in situ, par la fréquentation des lieux culturels que dans les établissements scolaires, accueils de loisirs, lieux de vacances, grâce à l'ensemble des propositions d'itinérance ou la mobilisation d'outils numériques.

Partant du constat que le hors temps scolaire est un temps vecteur d'inégalité dans les loisirs des enfants et des jeunes, il s'agit pour le ministère d'être également présent sur ces autres temps de vie des enfants et des jeunes et de veiller à une continuité d'actions avec le temps scolaire. L'objectif est que tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation, puissent profiter d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance.

Ainsi, les sujets spécifiques tels que l'éveil artistique et culturel du jeune enfant qui a connu un investissement croissant des services déconcentrés dans un contexte interministériel très favorable (1000 premiers jours, stratégie pauvreté), les pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre périscolaire, extrascolaire et familial, le rôle de l'éducation artistique et culturelle dans l'articulation des différents temps de vie des enfants et des jeunes ; sont au cœur des préoccupations des politiques du ministère à destination de la jeunesse, en étant particulièrement orientées en direction des publics les plus fragiles et des territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, villes petites et moyennes en déprise, zones rurales, territoires d'Outre-mer).

Les actions en faveur des pratiques artistiques et culturelles ont été mises en œuvre tant à l'échelon national (6,25 M€ en AE et en CP) qu'à l'échelon local (50,23 M€ en AE et 50,50 M€ en CP).

- **Conservatoires / enseignements spécialisés** : 16,7 M€ en AE et en CP.

Ces moyens octroyés ont facilité l'accès des jeunes à un apprentissage de la musique et du chant choral, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. Ils ont notamment encouragé le développement de projets et dispositifs créant des liens entre les établissements d'enseignement spécialisés et les écoles, établissements scolaires et accueils de loisirs dans le cadre, par exemple, de la « rentrée en musique » ou du plan « chorale ». Ils ont également permis de mobiliser plus intensément des partenaires et tête de réseaux, tels que l'association Concerts de poche pour les pratiques vocales collectives, ou les Orchestres à l'école pour les pratiques musicales collectives en tant scolaire.

- **Actions livre et lecture** : 19,84 M€ en AE et 19,86 M€ en CP.

L'effort a porté sur les actions d'éducation artistique et culturelle autour du livre et de la lecture notamment hors temps scolaire. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, bibliothèques de lecture publique, librairies, centres sociaux, autres lieux d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. En termes de dispositifs de développement de la lecture, une priorité forte continue à être donnée à la petite enfance avec la poursuite du déploiement des programmes « Premières Pages » (partenariats bibliothèques, services de la petite enfance) et « Des livres à soi » (formation des parents éloignés du livre en lien avec les bibliothèques et les centres sociaux). Conformément aux recommandations du rapport IGAC-IGESR sur le « rôle des associations dans le développement du goût de la lecture des jeunes », le soutien aux grandes associations nationales a été renforcé en 2022, notamment par l'extension du système des convention cadres tripartites et pluriannuelles - par le soutien à des projets allant de la toute petite enfance à l'adolescence en passant par l'appui à l'entrée dans la vie de lecteur autonome (5-12 ans), dessinant un parcours du jeune lecteur de la naissance à 18 ans. Enfin, les contrats territoire lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. Les moyens déployés ont permis une continuité des actions, en favorisant de développement d'outils nouveaux et une adaptation des conditions d'accueil des publics.

- **Éducation aux médias, à l'image et à l'information** : 7,53 M€ en AE et 7,60 M€ en CP.

Il s'agit de crédits dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information à destination de tous les publics, jeunes – en temps scolaire et hors temps scolaire – et adultes sur tous les territoires.

La poursuite du plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) a permis le soutien par les DRAC de projets locaux et régionaux d'EMI et de résidences de journalistes, notamment via des appels à projets régionaux. Les crédits

mobilisés en administration centrale (1,54 M €) ont été dédiés au soutien aux associations de professionnels de l'information et aux associations d'éducation populaire et de jeunesse investies dans des actions récurrentes d'EMI sur le territoire national. Ils ont également permis le financement d'outils pédagogiques, des dispositifs de formation de formateurs et d'évaluation et mesure d'impact des actions d'EMI.

- **Formations des acteurs EAC** : 12,55 M€ en AE et 13,20 M€ en CP.

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. La formation conjointe des acteurs (artistes, professionnels de la culture et de l'enfance, du temps scolaire et du temps de loisirs, futurs professionnels en formation dans l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture) est une priorité pour qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle. Elle se traduit par :

- le renouvellement du cadre d'action des PREAC (Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle) ;
- la formation des artistes et des professionnels de la culture (artistes intervenants, AIMS futurs professionnels en formation au sein d'établissements d'enseignement supérieur culture)), avec un co-pilotage national des ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Culture, et une coordination désormais assurée par l'INSEAC ;
- la formation des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (professeurs en formation dans les INSPE, école académique de formation, éducation populaire, petite enfance, etc.) ;
- la mobilisation de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) inauguré en 2021, qui bénéficie d'un soutien de 0,2 M€ pour des missions de coordination au niveau national des actions de formation initiale et continue en matière d'EAC, de recherches, de prospective, de production et de valorisation de ressources au bénéfice de la qualification des acteurs de l'EAC ;
- le soutien des associations ressources au niveau national.

- **Développement des partenariats** : 15,02 M€ en AE et en CP.

Le développement de partenariats s'est renforcé avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : associations et fédérations et particulièrement les collectivités territoriales. La démarche de contractualisation État / collectivités autour des enjeux d'EAC et plus largement de valorisation culturelle du territoire, dans une perspective de projets culturels de territoire, s'avère particulièrement porteuse. Le label 100 % EAC qui vient valoriser l'engagement des collectivités dans des démarches partenariales au bénéfice de la généralisation de l'EAC sur un bassin de vie a rencontré un franc succès lors de la première session de labellisation, avec plus de 90 candidatures, et 79 territoires labellisés.

Actions en faveur de la participation de tous à la vie culturelle : 48 M€ en AE et 48,58 M€ en CP.

- **Politique en faveur des publics en situation spécifique** : 7,66 M€ en AE et 7,69 M€ en CP.

Les actions en faveur des publics spécifiques se sont traduites par un renforcement partenariats interministériels et partenariaux en faveur des personnes placées sous main de justice (mineurs et adultes), des personnes en situation de handicap, des personnes hospitalisées et des personnes âgées, notamment en EHPAD, des réfugiés et des migrants, ainsi que des personnes vivant des situations de grande précarité.

En 2022, l'effort vers les personnes en situations spécifiques a été poursuivi par les actions conduites par les DRAC en collaboration avec les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics et les acteurs culturels et équipes artistiques présents sur les territoires.

Les travaux de rédaction de textes de cadrage interministériels se sont poursuivis et ont abouti à la signature d'un nouveau protocole Culture/Justice en mars 2022 et d'une convention signée entre le ministère de la Culture et l'École nationale d'administration pénitentiaire en septembre 2022.

Par ailleurs, un fonds national d'accessibilité dédié à l'ensemble des secteurs culturels a été renouvelé et délégué aux DRAC, dans le cadre de la politique culture/handicap, afin de permettre le développement des démarches de développement d'outils visant à une meilleure accessibilité des offres et des pratiques culturelles dans les établissements (0,96 M€ en AE=CP).

De plus, des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les têtes de réseaux nationales de l'éducation populaire et de la solidarité (24 CPO) ont été renouvelées en 2022 pour la période 2022-2025 (2,5 M€ en AE=CP).

Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Transat » pendant l'« Été culturel », permettant ainsi de soutenir des résidences artistiques pendant l'été dans les centres médico-sociaux et dans les EPHAD.

- **Politique territoriale et cohésion sociale :**

33,63 M€ en AE et 33,93 M€ en 2022 ont porté sur des actions en faveur de la politique territoriale, afin de développer l'accès des habitants à la vie culturelle, de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale en particulier dans les territoires prioritaires (zones rurales et quartiers de la politique de la ville) et les territoires ultramarins.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des partenariats interministériels notamment entre le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (agenda rural, Comité interministériel des Villes, volet culturel des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires).

Les crédits centraux ont permis d'accompagner :

- les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux, avec notamment le renouvellement de la convention cadre avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ;
- les associations nationales développant les relations du ministère avec les collectivités comme Culture Co, la Fédération nationale des DAC ou la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culturelle ;
- les structures nationales qui développent le tourisme culturel pour le rayonnement et l'attractivité des territoires et les actions de la convention du ministère de la Culture avec Atout France ;
- les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été renouvelées en 2022.

Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aides à l'emploi (référents culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En 2022, le ministère a continué de soutenir le déploiement du programme de Villeurbanne, lauréate du label « Capitale française de la culture » en 2022.

En 2022, un fonds d'innovation territoriale a été créé afin d'agir au plus près des habitants en décroissant l'action du ministère de la Culture. Il a permis de soutenir des projets innovants engagés dans une dynamique de participation des citoyens, en partenariat avec les collectivités territoriales, particulièrement dans les territoires prioritaires.

En 2022, le développement des Micro-Folies (animé par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette) a également été poursuivi et renforcé par l'ouverture de nouveaux lieux destinés à accueillir ces musées numériques de proximité, tout particulièrement dans les quartiers politiques de la ville et dans les territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques.

0,5 M€ ont été délégués en DRAC au titre du Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Alimenté à parité par le ministère de l'Outre-mer, il a pour objet de favoriser la circulation des œuvres et des artistes et de développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine, caraïbes, Océan indien et Pacifique sud).

0,47 M€ ont été délégués aux DRAC au titre du Fonds Outre-mer.

Le dispositif « Été culturel » a été reconduit pour permettre aux habitants de bénéficier de propositions culturelles gratuites dans tous les domaines de la création en favorisant la pratique artistique particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales de l'Hexagone et des Outre-mer. Des partenariats noués avec l'union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) ou avec une dizaine d'associations de solidarité d'envergure nationale ont favorisé la rencontre avec les artistes et les publics les plus éloignés.

- **Développement des pratiques artistiques en amateur :** 4,62 M€ en AE et 4,66 M€ en CP.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Ont été soutenues à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, chant choral, danse ou théâtre : la confédération musicale de France, l'office national de diffusion artistique pour des actions en direction des territoires d'Outre-mer, la fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, A cœur joie, l'Institut français du chant choral.

Le fonds d'initiative aux pratiques artistiques et culturelles des amateurs a été reconduit à hauteur de 0,28 M€. Par ailleurs le plan fanfares, initié en 2021 en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a été financé à hauteur de 0,75 M€ délégués en services déconcentrés. Il a permis de soutenir l'activité de plus de 250 projets portés par des fédérations et sociétés musicales sur tout le territoire national.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, création chorégraphique, etc.), les rencontres dédiées aux échanges de bonnes pratiques, les actions de formation des encadrants et des animateurs, les actions pédagogiques en direction des amateurs menées notamment dans le cadre de festivals.

- **Soutien à la transition et à l'innovation numériques** : 1,81 M€ en AE et 2,03 M€ en CP.

En termes de soutien à l'innovation numérique les dispositifs mis en place sont variés. Services centraux et déconcentrés soutiennent par exemples des projets de recherche et développement conduits en partenariat entre le Ministère et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'émergence de services numériques innovants avec des appels à projets à destination des PME, laboratoires de recherche ou associations, ou encore l'action de lieux de ressources tels que des espaces culture multimédias qui concourent à l'émergence et au développement de pratiques innovantes et numériques.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données publiques dans l'objectif réaffirmé de soutenir le développement d'une économie numérique de la culture et d'améliorer la visibilité des œuvres et institutions culturelles sur internet, notamment dans le champ patrimonial.

Dans la continuité de l'action engagée au cours des exercices précédents, l'action des acteurs innovants (par exemple à travers le Dispositif pour la création artistique multimédia piloté par le CNC) et l'organisation de journées de sensibilisation, d'information et de formation ont été soutenus.

Au titre de l'entrepreneuriat culturel, 0,8 M€ en AE et CP ont contribué, à titre principal, à la mise en œuvre du Forum Entreprendre dans la culture et à l'organisation de ses déclinaisons régionales et internationales.

- **Mémorial Acte** :

0,27 M€ en AE et en CP.

Ces crédits correspondent à la subvention de fonctionnement de l'EPCC du Mémorial ACTe de Guadeloupe.

ACTION**03 – Langue française et langues de France**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Langue française et langues de France		4 224 338	4 224 338		4 224 338	4 224 338
		4 094 283	4 094 283		4 095 803	4 095 803

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		389 518		391 039
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		389 518		391 039
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 224 338	3 704 765	4 224 338	3 704 764
Transferts aux entreprises		203 417		203 417
Transferts aux collectivités territoriales		495 101		495 101
Transferts aux autres collectivités	4 224 338	3 006 247	4 224 338	3 006 246
Total	4 224 338	4 094 283	4 224 338	4 095 803

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,39 M€ en AE et en CP

Dépenses de fonctionnement (cat.31) (en €)	Exécution 2022					
	Crédits centraux		Crédits déconcentrés		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française	63 084	74 904	-	-	63 084	74 904
Maîtrise de la langue et action territoriale	-	41	-	-	-	41
Enrichissement de la langue française	30 673	-	1	1 360	30 672	1 360
Langues de France et Outre-mer	3 000	-	19 000	13 000	22 000	13 000
Observation des pratiques linguistiques	82 818	139 354	-	-	82 818	139 354
Sensibilisation et développement des publics	130 639	124 811	-	-	130 639	124 811
Langues et numérique	60 305	37 568	-	-	60 305	37 568
Total	370 519	376 679	18 999	14 360	389 518	391 039

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,39 M€ en AE et en CP dont 0,19 M€ en AE et 0,14 M€ en CP exécutés en administration centrale et 0,37 M€ en AE et 0,38 M€ en CP exécutés en services déconcentrés. Ces dépenses correspondent à des prestations réalisées pour la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses d'intervention : 3,71 M€ en AE et en CP

Le montant des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'élève à 3,71 M€ en AE et en CP, détaillés comme suit :

Destination de la subvention 2022 (en €)	Crédits centraux			Crédits déconcentrés			Total		
	LF	Exécution		LF	Exécution		LF	Exécution	
	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française		365 000	365 000		84 720	84 720		449 720	449 720
Maîtrise de la langue et action territoriale		506 760	506 760		381 875	381 875		888 635	888 635
Enrichissement de la langue française		120 900	120 900		76 000	76 000		196 900	196 900
Langues de France et Outre-mer	2 450 000	169 000	169 000	1 774 338	1 226 414	1 226 414	4 224 338	1 395 414	1 395 414
Observation des pratiques linguistiques		105 000	105 000		6 000	6 000		111 000	111 000
Sensibilisation et développement des publics		163 000	163 000		131 696	131 696		294 696	294 696
Langues et numérique		372 400	372 400		-	-		372 400	372 400
Total	2 450 000	1 802 060	1 802 060	1 774 338	1 906 705	1 906 705	4 224 338	3 708 765	3 708 764

- **Crédits centraux : 1,80 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont été employés pour mettre en œuvre les priorités ministérielles en matière de promotion de la langue française et des langues de France.

En ce qui concerne, l'emploi et la diffusion de la langue française (0,37 M€ en AE et en CP), une priorité forte a été donnée au Dictionnaire des francophones (0,2 M€), projet présidentiel majeur dont la coordination revient à la DGLFLF.

La politique visant à garantir l'emploi de la langue française en France et à en favoriser l'usage dans le monde est indissociable d'une action interministérielle visant à doter notre langue de termes désignant toutes les réalités contemporaines, notamment dans les sciences et les techniques : 0,12 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'enrichissement de la langue française.

La maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme par le biais de l'action culturelle sont des objectifs prioritaires de la DGLFLF (0,51 M€ en AE et en CP) La DGLFLF a versé 0,26 M€ au Centre européen pour les langues vivantes de Graz, qui promeut la diversité linguistique en Europe.

La présence de la langue française et des langues de France dans les réseaux numériques (0,37 M€ en AE et en CP) constitue un moyen majeur pour faire vivre ces langues.

En matière de sensibilisation et de développement des publics (0,16 M€ en AE et en CP), l'accent a été mis sur la *Semaine de la langue* française et de la Francophonie, rendez-vous de référence dans l'agenda culturel du ministère.

Les langues régionales de France ont fait l'objet d'un effort particulier (0,17 M€ en AE et en CP), avec une attention particulière portée aux langues ultra-marines (0,1 M€).

Enfin, l'appui de la recherche étant nécessaire pour éclairer la politique linguistique, 0,11 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'observation des pratiques linguistiques. En particulier, un Laboratoire mobile des langues - Écouter Parler contribue à dresser un paysage sonore de la France.

- **Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d'Outre-mer) : 1,91 M€ en AE et en CP**

L'action conduite à partir des crédits centraux est indissociable d'un effort mené dans les territoires, en lien étroit avec les DRAC et les DAC comme avec les collectivités territoriales. Il s'agit notamment de valoriser les langues régionales de France, constitutives de la richesse culturelle de notre pays, à travers un soutien à des organismes chargés d'en assurer le développement (pour l'occitan, le breton, le basque...).

Plusieurs régions sont concernées, par exemple Nouvelle Aquitaine (0,3 M€), la Bretagne (0,18 M€) ou encore l'Occitanie (0,17 M€). Il s'agit de soutenir l'action des structures (offices publics, associations, établissements culturels...) qui promeuvent ces langues dans les territoires, en lien avec les collectivités locales, en particulier les régions.

ACTION**04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		113 349 604 108 551 907	113 349 604 108 551 907		112 787 626 108 697 656	112 787 626 108 697 656

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	106 558 216	98 973 928	105 996 238	99 104 291
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 571 785	1 365 223	3 009 807	1 495 586
Subventions pour charges de service public	102 986 431	97 608 705	102 986 431	97 608 705
Titre 5 : Dépenses d'investissement	451 140	305 877	451 140	315 502
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	451 140	305 877	451 140	315 502
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 692 058	3 823 745	4 692 058	3 829 505
Transferts aux collectivités territoriales		89 000		83 000
Transferts aux autres collectivités	4 692 058	3 734 745	4 692 058	3 746 505
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 648 190	5 448 358	1 648 190	5 448 358
Dotations en fonds propres	1 648 190	5 448 358	1 648 190	5 448 358
Total	113 349 604	108 551 907	112 787 626	108 697 656

Corrections d'imputation

En 2022, les dépenses de l'action 4 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2022 en €	
	AE	CP
Réimputation en dépenses d'investissement (cat. 51)	18 869	-
Crédits exécutés en catégorie 31 - (LRMH équipement courant)	18 869	-

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel : 1,35 M€ en AE et 1,50 M€ en CP

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 31 s'élèvent à 1,35 M€ en AE et 1,50 M€ en CP.

Ces crédits de fonctionnement sont destinés aux moyens de recherche :

- De deux services à compétence nationale (SCN) : le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et le centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) ;
- Des services centraux : la direction générale des patrimoines (DGPA) et à la direction générale de la création artistique (DGCA).

Leur répartition est la suivante :

	LF 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
LRMH	634 458	634 458	553 747	576 689
C2RMF	1 014 556	452 578	477 029	607 474
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)	200 640	200 640	174 993	139 249
Recherches transversales	792 131	792 131	140 584	172 175
Total catégorie 31	2 641 785	2 079 807	1 346 354	1 495 586

La consommation des crédits du **LRMH** s'établit en 2022 à 0,55 M€ en AE et 0,58 M€ en CP.

Le LRMH se consacre à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Il intervient ainsi en soutien aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, pour établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleures techniques à mettre en œuvre, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin, améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire.

Le LRMH a contribué par ailleurs à hauteur de 0,06 M€ en AE=CP au financement de l'accord cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture.

Les crédits exécutés par le **C2RMF** en 2022 s'élèvent à 0,48 M€ en AE et 0,61 M€ en CP.

Le C2RMF a pour mission de mettre en œuvre, en liaison avec les conservateurs responsables des collections, la politique du service des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées.

Le C2RMF a contribué par ailleurs à hauteur de 0,06 M€ en AE=CP au financement de l'accord cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture.

0,17 M€ en AE et 0,14 M€ en CP ont été consommés au titre de la recherche patrimoniale, et plus précisément dans le domaine architectural et urbain, archéologique, dans le domaine de l'inventaire ou du patrimoine archivistique.

Ces crédits ont permis aux services de la DGPA (la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, la sous-direction de l'archéologie, la sous-direction des collections, la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) et le service interministériel des archives) d'attribuer des subventions afin de soutenir des projets de recherche, et de soutenir la diffusion et la valorisation de la recherche (colloques, publications scientifiques papier ou en ligne).

Les crédits de fonctionnement dédiés à la recherche transversale, d'un montant de 0,14 M€ en AE et 0,17 M€ en CP, ont permis de financer des travaux de recherche et de valorisation des sciences sociales et humaines. Le ministère de la Culture a par ailleurs soutenu la diffusion des résultats de la recherche culturelle grâce à des colloques ou des publications comme la revue « Culture et Recherche ».

Subvention pour charges de service public : 97,61 M€ en AE et en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 32 s'élèvent à 97,61 M€ en AE et en CP.

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
INRAP	488 542	488 542	350 000	350 000
INHA	283 848	283 848	311 822	311 822
Universcience	98 995 477	98 995 477	95 907 971	95 907 971
Recherche patrimoniale dans les écoles nationales supérieures d'architecture	1 193 196	1 193 196	1 011 912	1 011 912
Recherche dans le domaine de l'art et de la création avec les écoles nationales d'art	25 368	25 368	27 000	27 000
Total en catégorie 32	100 986 431	100 986 431	97 608 705	97 608 705

La subvention pour charges de service public d'**Universcience** a été exécutée à hauteur de 95,91 M€ en AE et en CP. La sous-exécution constatée s'explique par la reventilation de la subvention pour charges de service public vers la subvention d'investissement courant afin de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement. Le détail de l'activité de cet établissement public est présenté dans le volet « Opérateurs » du rapport annuel de performances.

0,35 M€ en AE et en CP ont été versés à l'**Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)**. Les crédits alloués à l'INRAP en LFI ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse en concertation avec l'établissement. La dotation allouée correspond à une enveloppe ajustée au regard des analyses budgétaires.

1,01 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre de la **recherche patrimoniale**, afin de subventionner divers nouveaux projets recherche portés par l'administration centrale. La sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) a octroyé une subvention de base aux laboratoires de recherche des ENSA pour leur fonctionnement courant. La SDESRA a également financé pour un coût total de 0,20 M€ des Réseaux de recherche pédagogique, scientifique et thématique (réseaux Patrimoine, Transition écologique, Intelligence artificielle, etc.).

0,31 M€ en AE et en CP ont été versés à l'**Institut National d'Histoire de l'Art (INHA)** dans le cadre de ses missions sur l'histoire de l'art, des archives de l'archéologie, de l'histoire de l'architecture et de la mise en place d'outils de recherche et de valorisation des travaux (publication, exposition, outils numériques, etc). Cette dotation a également permis le financement du programme « Professionnels des musées territoriaux invités à l'INHA » qui propose des résidences pour les professionnels des musées territoriaux).

0,03 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre de la **recherche dans le domaine de de l'art et de la création** avec les écoles nationales d'art.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 0,32 M€ en AE et en CP

Ces dépenses couvrent les besoins en équipement lourd et en équipement courant des deux SCN. Le montant exécuté en catégorie 51 s'élève à 0,32 M€ en AE et en CP. Elles se répartissent comme suit :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
C2RMF	297 526	297 526	144 213	180 840
LRMH	153 614	153 614	180 533	134 661
Total en catégorie 51	451 140	451 140	324 746	315 502

Ces crédits d'investissement ont contribué, à hauteur de 0,14 M€ en AE et 0,18 M€ en CP à l'acquisition d'équipements par le C2RMF.

Concernant le LRMH, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,18 M€ en AE et 0,13 M€ en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépense d'intervention : 3,84 M€ en AE et 3,85 M€ en CP

Le montant des dépenses d'intervention s'élève à 3,84 M€ en AE et 3,85 M€ en CP. Elles se répartissent comme suit :

En €	Catégorie	LR		Exécution	
		AE	CP	AE	CP
Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art		911 688	911 688	667 720	673 480
CICRP	64	213 580	213 580	205 037	205 037
Recherche patrimoniale	63	698 108	698 108	89 000	83 000
	64			373 883	385 443
Recherche en faveur de la création artistique		1 252 791	1 252 791	1 168 405	1 168 405
Recherche dans l'enseignement supérieur création	64	1 252 791	1 252 791	118 000	118 000
Recherche dans le domaine de la création	64			1 052 405	1 052 405
Recherches pluridisciplinaires		2 527 579	2 527 579	2 008 620	2 008 620
CNRS	64	1 210 000	1 210 000	1 650 120	1 650 120
Recherches transversales	64	1 317 579	1 317 579	358 500	358 500
TOTAL		4 692 058	4 692 058	3 844 745	3 850 505

Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art : 0,67 M€ en AE et en CP

Les crédits exécutés ont notamment permis le financement de la subvention de recherche dédiée au **Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)**, à hauteur de 0,21 M€ en AE et en CP. Le CICRP assure des missions de service public contribuant à la connaissance, à la préservation ainsi qu'à la restauration des biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et de la restauration du patrimoine relevant du domaine public ou du domaine privé au titre des monuments historiques.

Ces crédits ont par ailleurs permis de contribuer pour 0,46 M€ en AE et en CP à la **recherche pluridisciplinaire** dans le domaine des musées, des archives, de l'archéologie, de l'ethnologie ou encore de l'inventaire.

Recherche en faveur de la création artistique : 1,17 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont notamment été utilisés pour subventionner des travaux de recherche menées au sein de laboratoires de recherche académique, qui entretiennent des liens étroits avec la création, au premier rang desquels, le laboratoire Sciences et Technologie de la Musique et du son (STMS – Unité mixte de recherche CNRS/IRCAM/Sorbonne Université/MC) hébergé à l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM), à hauteur de 0,68 M€ en AE et en CP. Fondé par Pierre Boulez, l'IRCAM est associé au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) et constitue aujourd'hui l'un des plus grands centres de recherche publique au monde se consacrant à la création musicale et à la recherche scientifique dans le domaine de la musique. Il développe ses trois axes – création, recherche et transmission – autour de résidences de compositeurs, d'un festival, de tournées en France et à l'étranger.

Partenaire de nombreuses universités et entreprises internationales, ses recherches couvrent un spectre très large : acoustique, traitement du signal, informatique (langages, temps réel, bases de données, interfaces homme/machine), musicologie ou encore cognition musicale. Ses travaux trouvent des applications dans d'autres domaines artistiques comme le multimédia, les arts plastiques ou le spectacle vivant, ainsi que des débouchés industriels (industries culturelles, télécommunications, informatique, automobile et transports, etc.). STMS s'est aujourd'hui imposé comme un des principaux pôles européens de recherche de recherche sur la création musicale.

Sur l'ensemble de ces crédits, 0,08 M€ ont participé au financement des projets inscrits dans l'accord-cadre du ministère de la Culture avec le CNRS.

0,13 M€ en AE et CP ont été apportés pour la réalisation de projets de recherche menés dans des établissements d'enseignement supérieur en art visuel et en spectacle vivant, identifiés dans le cadre de dispositifs pilotés par la direction générale de la création artistique (DGCA), à savoir : les appels à projets « Recherches et applications dans les écoles supérieures d'art et de design – RADAR » et « Recherche et valorisation dans les établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant - REVES ».

La DGCA a par ailleurs accompagné des projets de recherche portés par des équipes artistiques, à hauteur de 0,21 M€, dans les champs de la danse et du théâtre et des arts associés, retenus respectivement dans le cadre du programme d'aide à la recherche et au patrimoine en danse du Centre national de la Danse et de l'appel à projets « recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, arts du geste, mime et conte » de la DGCA.

Enfin, la DGCA a renforcé son action en faveur de l'organisation de rencontres et colloques visant à diffuser et valoriser les activités et résultats de la recherche dans l'ensemble des champs de la création, par le biais d'un soutien de 0,13 M€.

Recherches pluridisciplinaires : 2,01 M€ en AE et en CP

Ces crédits d'intervention sont en grande partie réservés aux programmes transversaux de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la Culture : recherche sur les outils numériques, recherches en socio-économie de la culture, etc.

Le principal poste de dépenses dans ce domaine correspond au versement de 1,65 M€ en AE et en CP en faveur du **CNRS**, conformément à l'accord-cadre conclu entre ce dernier et le ministère de la Culture. Cet accord permet de mener une politique concertée dans les domaines de recherche communs aux deux institutions, et de donner une visibilité aux collaborations scientifiques entre les organismes culturels et scientifiques. Des unités mixtes de recherche sont ainsi soutenues dans des secteurs variés tels que la recherche en matière de science sociale et communication, l'archéologie, l'architecture, l'histoire de l'art, la musicologie ou la musique, ainsi que dans les domaines de la conservation du patrimoine et des sciences techniques.

Il passe en premier lieu par l'offre déployée par Universcience à l'attention d'un public nombreux et diversifié. Ainsi en 2022, plus de 2,1M de visiteurs physiques ont été accueillis à la Cité des sciences et de l'industrie et aux Étincelles du Palais de la découverte. L'établissement est très actif dans les réseaux d'acteurs (Amcsti, Écsite notamment) et développe une politique de partenariats active avec les autres centres de sciences en régions (co-production d'expositions avec Cap Sciences ou le Quai des Savoirs), ainsi qu'avec le milieu de la recherche (CNRS) ou celui de l'éducation populaire (association française d'astronomie), etc.

Outre la subvention au CNRS et la subvention à Universcience, le ministère a apporté son soutien à hauteur de 0,36 M€ en AE et en CP à plusieurs autres structures et projets thématiques transversaux. Ont notamment bénéficié de ce soutien l'Université de Bourgogne au titre de la nuit des chercheurs 2022 pour 0,06 M€, le MNHN au titre du soutien au réseau Particip/Arc et à celui des sciences participatives et de la recherche culturelle pour 0,05 M€, l'AMCSTI au titre du soutien au réseau des centres de la culture scientifique, technique et industrielle pour 0,05 M€ ou bien encore l'association Art, Université, culture au titre du soutien au réseau des services culturels des universités pour 0,04 M€.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 5,45 M€ en AE et en CP.

Ces crédits correspondent à la dotation en fonds propres versée à Universcience au titre de ses investissements courants. La sur-exécution constatée s'explique par la reventilation de la subvention pour charges de service public vers la subvention d'investissement courant afin de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AFR - Académie de France à Rome (P131)	5 144 926	5 144 926	40 000	40 000		
Subventions pour charges de service public	4 734 256	4 734 256	40 000	40 000		
Dotations en fonds propres	410 670	410 670				
Atout-France (P185)					125 000	125 000
Transferts					125 000	125 000
CAMPUS France (P185)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	1 250	1 250			1 250	1 250
Transferts	1 250	1 250			1 250	1 250
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	111 019	111 019			121 919	121 919
Subventions pour charges de service public	94 019	94 019			94 019	94 019
Transferts	17 000	17 000			27 900	27 900
ONF - Office national des forêts (P149)	8 000	8 000			16 000	16 000
Transferts	8 000	8 000			16 000	16 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	898 326	898 326			909 318	909 318
Subventions pour charges de service public	831 326	831 326			831 326	831 326
Transferts	67 000	67 000			77 992	77 992
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	125 792	125 792			143 697	143 697
Subventions pour charges de service public	115 792	115 792			135 792	135 792
Transferts	10 000	10 000			7 905	7 905
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	306 799	306 799			306 799	306 799
Subventions pour charges de service public	306 799	306 799			306 799	306 799
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	892 911	892 911			912 911	912 911
Subventions pour charges de service public	892 911	892 911			912 911	912 911
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	38 855	38 855			18 855	18 855
Subventions pour charges de service public	13 855	13 855			18 855	18 855
Transferts	25 000	25 000				
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	499 563	499 563	488 542	488 542	350 000	350 000
Subventions pour charges de service public	479 563	479 563	488 542	488 542	350 000	350 000
Transferts	20 000	20 000				
Musée des arts décoratifs (P175)	243 769	243 769			223 769	223 769
Subventions pour charges de service public	213 769	213 769			213 769	213 769
Transferts	30 000	30 000			10 000	10 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	37 639	37 639			71 139	71 139
Subventions pour charges de service public	34 639	34 639			69 639	69 639
Transferts	3 000	3 000			1 500	1 500
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	116 781	116 781			126 781	126 781
Subventions pour charges de service public	116 781	116 781			116 781	116 781
Transferts					10 000	10 000

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Musée du Louvre (P175)	827 703	827 703			827 703	827 703
Subventions pour charges de service public	827 703	827 703			827 703	827 703
Musée Guimet (P175)	98 967	98 967			117 967	117 967
Subventions pour charges de service public	98 967	98 967			117 967	117 967
Musée Henner-Moreau (P175)	4 948	4 948			4 948	4 948
Subventions pour charges de service public	4 948	4 948			4 948	4 948
CND - Centre national de la danse (P131)	138 250	138 250			144 250	144 250
Subventions pour charges de service public	70 000	70 000			27 000	27 000
Transferts	68 250	68 250			117 250	117 250
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	3 430 000	3 430 000			3 360 000	3 360 000
Transferts	3 430 000	3 430 000			3 360 000	3 360 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)		51 850			40 000	40 000
Subventions pour charges de service public					40 000	40 000
Transferts		51 850				
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	6 000	6 000				
Subventions pour charges de service public	6 000	6 000				
Ensemble intercontemporain (P131)					10 000	10 000
Transferts					10 000	10 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	3 380 000	3 380 000			4 030 000	4 030 000
Subventions pour charges de service public	3 280 000	3 280 000			3 880 000	3 880 000
Dotations en fonds propres	100 000	100 000				
Transferts					150 000	150 000
Opéra comique (P131)					150 000	150 000
Subventions pour charges de service public					150 000	150 000
Opéra national de Paris (P131)					13 200	13 200
Transferts					13 200	13 200
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)					58 100	58 100
Subventions pour charges de service public					58 100	58 100
CNM - Centre national de la musique (P334)	950 000	950 000			110 000	110 000
Subventions pour charges de service public	840 000	840 000				
Transferts	110 000	110 000			110 000	110 000
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	3 350 546	3 350 546	3 337 047	3 337 047	3 750 726	3 750 726
Subventions pour charges de service public	3 240 439	3 240 439	3 268 440	3 268 440	3 607 419	3 607 419
Dotations en fonds propres	68 607	68 607	68 607	68 607	68 607	68 607
Transferts	41 500	41 500			74 700	74 700
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)	3 980 728	3 980 728	3 935 263	3 935 263	4 189 543	4 189 543
Subventions pour charges de service public	3 852 717	3 852 717	3 837 252	3 837 252	3 904 015	3 904 015
Dotations en fonds propres	98 011	98 011	98 011	98 011	148 011	148 011
Transferts	30 000	30 000			137 517	137 517
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)	14 112 914	14 112 914	14 198 493	14 198 493	16 984 197	16 984 197
Subventions pour charges de service public	13 346 367	13 346 367	13 463 417	13 463 417	13 951 891	13 951 891
Dotations en fonds propres	735 076	735 076	735 076	735 076	2 835 076	2 835 076
Transferts	31 471	31 471			197 230	197 230
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)	26 896 674	26 896 674	27 052 074	27 052 074	28 055 395	28 055 395
Subventions pour charges de service public	25 534 990	25 534 990	25 849 990	25 849 990	26 745 111	26 745 111
Dotations en fonds propres	1 335 084	1 335 084	1 202 084	1 202 084	1 202 084	1 202 084
Transferts	26 600	26 600			108 200	108 200
Ecole du Louvre (P361)	1 856 618	1 856 618	1 835 206	1 835 206	2 047 939	2 047 939

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 589 601	1 589 601	1 590 181	1 590 181	1 780 922	1 780 922
Dotations en fonds propres	267 017	267 017	245 025	245 025	267 017	267 017
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	52 401 935	52 401 858	52 885 000	52 885 000	59 655 413	59 655 412
Subventions pour charges de service public	48 583 339	48 583 262	49 935 000	49 935 000	52 576 975	52 576 974
Dotations en fonds propres	2 484 432	2 484 432	2 950 000	2 950 000	5 515 413	5 515 413
Transferts	1 334 164	1 334 164			1 563 025	1 563 025
Musée Picasso (P175)	24 742	24 742			24 742	24 742
Subventions pour charges de service public	24 742	24 742			24 742	24 742
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)					40 000	40 000
Transferts					40 000	40 000
Ecoles d'art en Région (P361)	14 171 332	14 171 332	13 510 159	13 510 159	14 476 730	14 958 945
Subventions pour charges de service public	10 359 339	10 359 339	10 520 133	10 520 133	11 000 848	11 000 848
Dotations en fonds propres	3 489 847	3 489 847	2 990 026	2 990 026	2 517 999	3 000 214
Transferts	322 146	322 146			957 883	957 883
TNC - Théâtre national de la Colline (P131)					50 000	50 000
Transferts					50 000	50 000
CNL - Centre national du livre (P334)	400 000	400 000			400 000	400 000
Subventions pour charges de service public	400 000	400 000			400 000	400 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	11 601 305	11 601 305	11 927 637	11 927 637	12 473 403	12 473 403
Subventions pour charges de service public	11 122 391	11 122 391	11 509 204	11 509 204	11 867 770	11 867 770
Dotations en fonds propres	418 433	418 433	418 433	418 433	493 433	493 433
Transferts	60 481	60 481			112 200	112 200
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	70 000	70 000				
Transferts	70 000	70 000				
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)	8 461 218	8 461 218	9 162 170	9 162 170	9 605 453	9 605 453
Subventions pour charges de service public	7 934 071	7 934 071	8 770 131	8 770 131	9 134 014	9 134 014
Dotations en fonds propres	492 039	492 039	392 039	392 039	392 039	392 039
Transferts	35 108	35 108			79 400	79 400
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	41 000	41 000			167 900	167 900
Transferts	41 000	41 000			167 900	167 900
Cinémathèque française (P334)	11 865	11 865			11 865	11 865
Transferts	11 865	11 865			11 865	11 865
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	4 337 006	4 337 006	4 295 630	4 295 630	4 570 689	4 570 689
Subventions pour charges de service public	4 043 217	4 043 217	4 024 141	4 024 141	4 080 800	4 080 800
Dotations en fonds propres	271 489	271 489	271 489	271 489	329 489	329 489
Transferts	22 300	22 300			160 400	160 400
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)	85 857	85 857			49 400	49 400
Transferts	85 857	85 857			49 400	49 400
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	114 329	114 329			549 329	549 329
Subventions pour charges de service public	84 329	84 329			184 329	184 329
Transferts	30 000	30 000			365 000	365 000
FEI – France éducation international (P214)	1 990	1 990				
Transferts	1 990	1 990				
INP - Institut national du patrimoine (P361)	6 120 357	6 120 357	7 412 208	7 412 208	7 489 204	7 489 204
Subventions pour charges de service public	6 010 534	6 010 534	7 314 198	7 314 198	7 379 381	7 379 381
Dotations en fonds propres	109 823	109 823	98 010	98 010	109 823	109 823

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	48 814	48 814			94 814	94 814
Subventions pour charges de service public	17 814	17 814			94 814	94 814
Transferts	31 000	31 000				
Réseau Canopé (P214)	211 495	208 938			77 432	77 432
Transferts	211 495	208 938			77 432	77 432
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)	150 000	150 000				
Transferts	150 000	150 000				
Business France (P134)	20 000	20 000			15 000	15 000
Transferts	20 000	20 000			15 000	15 000
Universités et assimilés (P150)	3 854 318	3 881 914			3 721 157	3 721 017
Transferts	3 854 318	3 881 914			3 721 157	3 721 017
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	15 500	15 500			11 000	11 000
Transferts	15 500	15 500			11 000	11 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	566 711	607 961	283 848	283 848	727 822	727 822
Subventions pour charges de service public			283 848	283 848	324 322	324 322
Transferts	566 711	607 961			403 500	403 500
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	8 150	8 150			16 250	16 250
Transferts	8 150	8 150			16 250	16 250
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	36 663 000	36 663 000			34 223 000	34 223 000
Transferts	36 663 000	36 663 000			34 223 000	34 223 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	82 500	82 500			78 500	78 500
Transferts	82 500	82 500			78 500	78 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 919 700	1 969 881			1 831 770	1 831 770
Transferts	1 919 700	1 969 881			1 831 770	1 831 770
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	117 000	117 000				
Transferts	117 000	117 000				
Groupe Mines Télécom (P192)	2 000	2 000				
Transferts	2 000	2 000				
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					6 000	6 000
Transferts					6 000	6 000
Univscience (P361)	122 591 235	122 591 235	102 093 587	102 093 587	101 356 329	101 356 329
Subventions pour charges de service public	94 652 521	94 652 521	100 445 397	100 445 397	95 907 971	95 907 971
Dotations en fonds propres	27 938 714	27 938 714	1 648 190	1 648 190	5 448 358	5 448 358
MNS - Musée national du sport (P219)	22 500	22 500			8 000	8 000
Transferts	22 500	22 500			8 000	8 000
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	3 000	3 000				
Transferts	3 000	3 000				
Pôle emploi (P102)	68 010	68 010				
Transferts	68 010	68 010				
Total	331 675 846	331 844 089	252 456 864	252 456 864	318 982 608	319 464 682
Total des subventions pour charges de service public	243 757 739	243 757 662	241 339 874	241 339 874	251 120 933	251 120 932
Total des dotations en fonds propres	38 219 242	38 219 242	11 116 990	11 116 990	19 327 349	19 809 564
Total des transferts	49 698 866	49 867 186			48 534 326	48 534 186

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	37	4	0	0	0
	0	37	3	0	0	0
	0	37	3	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	17	40	2	0	0	0
	18	41	1	0	0	0
	19	40	4	0	1	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	204	2	0	0	0
	0	206	1	0	1	0
	0	206	3	0	0	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	86	349	6	0	0	0
	93	349	9	1	8	0
	84	349	6	0	6	0
Ecole du Louvre	53	31	9	0	0	0
	54	31	8	0	4	0
	49	32	8	4	4	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 795	832	0	0	0	0
	1 878	808	0	0	0	0
	1 812	805	0	0	0	0
Ecoles d'art en Région	258	97	3	0	0	0
	265	101	0	0	0	0
	254	100	3	1	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	63	144	9	0	0	0
	65	152	9	0	0	0
	61	145	11	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	93	109	5	0	2	0
	99	110	3	0	2	0
	89	106	4	0	0	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	65	4	0	1	0
	0	68	4	0	0	0
	0	64	3	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	59	2	0	0	0
	0	62	0	0	0	0
	0	62	2	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine	41	46	1	0	0	0
	0	67	0	0	0	0
	1	65	2	0	1	0
Universcience	0	982	11	0	0	0
	0	1 034	0	0	0	0
	0	983	15	0	0	0
Total	2 406	2 995	58	0	3	0
	2 472	3 066	38	1	15	0
	2 370	2 994	64	5	12	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	3 066	2 994

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Les données sur le schéma d'emplois des établissements n'ont pu être produites pour l'exercice 2022. Des travaux complémentaires sont en cours entre le ministère de la Culture et ses établissements afin que la donnée soit disponible pour l'exercice 2023.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	22 332	20 000	18 036
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0	0
Ecole du Louvre	0	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 195 000	429 348	543 216
Ecoles d'art en Région	0	31 627	25 996
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	0	22 000	23 168
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	20 746	20 000	24 477
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	40 000	63 589
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine	0	0	0
Univscience	0	0	0
Total	1 238 078	562 975	698 482

Opérateurs

OPÉRATEUR

CNAC - Centre national des arts du cirque

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par la reprise d'activité, après deux ans de crise sanitaire. L'école a vu également l'arrivée, début janvier, d'une nouvelle directrice, Madame Peggy Donck et la mise en place d'un nouveau projet d'établissement pour la période 2022-2025, structuré autour de cinq thématiques transversales : les pédagogies du cirque, les écritures du cirque, la santé des artistes de cirque, l'éducation artistique et culturelle, l'insertion professionnelle et les parcours professionnels.

Sur un plan pédagogique, le CNAC a engagé une refonte du règlement des études qui définit les nouvelles orientations du parcours de formation pour les trois années du cursus du Diplôme National Supérieur Professionnel d'artiste de cirque. Afin de mieux prendre en compte la santé dans la carrière d'un artiste de cirque, le CNAC a mis en place un coordinateur de santé pour accompagner les étudiants dans leur parcours de santé et structurer un réseau de partenaires qui participe aux actions de sensibilisation et de formation. L'établissement a également organisé en 2022, en partenariat avec l'Académie Fratellini et l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR), la première édition du cursus Diplôme d'État (DE) professeur de cirque par la formation continue.

Au niveau de l'insertion professionnelle, le CNAC a piloté la deuxième année du jeune cirque national, dispositif national d'aide à l'insertion créé en 2021 qui accompagne les artistes jeunes diplômés du diplôme national supérieur professionnel (DNSP) issus d'une des 3 dernières promotions des trois écoles accréditées (CNAC ; Académie Fratellini, École supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie (ESACTO'Lido)) en soutenant financièrement les compagnies qui les emploient. Le CNAC a également comme chaque année accompagné la production et la diffusion du spectacle de fin d'étude de la 33^e promotion, qui est parti en tournée nationale pendant cinq mois dans six villes, dont un mois d'exploitation à l'espace cirque de la Villette.

Enfin, en 2022, le CNAC a poursuivi plusieurs chantiers d'investissement structurants dont la création d'un nouvel espace de formation, « projet hangar Nord » financé par le plan de relance et la création du portail numérique Circo'Data.

Gouvernance et pilotage stratégique

Peggy Donck a pris ses fonctions à la direction de l'association. Son CDI, qui a débuté en janvier 2022 s'inscrit dans les orientations fixées par une lettre de mission en date du 15 juillet 2022. L'établissement est par ailleurs placé sous la présidence de Frédéric Durnerin qui a pris ses fonctions le 24 janvier 2019.

Un contrat d'objectif et de performance a été signé le 2 décembre 2020 pour couvrir les exercices 2020-2024. Un nouveau contrat de performance est cependant en cours de rédaction afin d'intégrer les orientations de l'actuelle directrice.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	1 080	127			0	953
Dotations en fonds propres	1 080	127			0	953
P131 – Création	170	170				
Subventions pour charges de service public	170	170				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 351	3 351	3 337	3 337	3 751	3 751
Subventions pour charges de service public	3 240	3 240	3 268	3 268	3 607	3 607
Dotations en fonds propres	69	69	69	69	69	69
Transferts	42	42			75	75
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	25	25				
Transferts	25	25				
P363 – Compétitivité	42	42				
Dotations en fonds propres	42	42				
Total	4 668	3 715	3 337	3 337	3 751	4 703

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission et démocratisation culturelle », l'écart de +339 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-58 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
 - L'organisation d'une première année de diplôme national supérieur de professionnel d'artiste de cirque (95 k€ en AE=CP) ;
 - Le déploiement du « jeune cirque national » (150 k€ en AE=CP) ;
 - L'aide à la constitution d'une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (66 k€ en AE=CP) ;
 - La mise-en-œuvre de projets numériques (16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+62 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+6 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (2 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur ce même programme, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (7 k€ en AE=CP) ;
- Du développement de la chaire ICima (25 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif CulturePro (20 k€ en AE=CP) ;
- D'actions diverses en faveur des étudiants (6 k€ en AE=CP) ;
- De projets d'action éducative et culturelle (17 k€).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits au titre de France Relance. Ainsi le programme 362 « Écologie » a accompagné une opération sur l'espace de formation (+953 k€ en CP).

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	41	40	40
– sous plafond	37	37	37
– hors plafond	4	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 37 ETPT pour un plafond de 37 ETPT. La sous-exécution de 1 ETPT résulte d'une vacance frictionnelle.

Il rémunère en outre 2,5 ETPT hors plafond correspondant aux salariés en charge de la Chaire ICima et du projet numérique Circodata.

OPÉRATEUR

CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

En 2022, l'établissement a accueilli 33 élèves en 2^e année, 32 élèves en 3^e année, 17 élèves étrangers (dont 6 venus d'Ukraine) et 6 élèves dans le cursus de 2^e cycle « Jouer et mettre en scène ». Il accompagne 6 doctorantes et doctorants. Compte tenu de l'annulation du concours d'entrée en 1^{er} cycle 2021 du fait de la pandémie, le Conservatoire ne comptait pas d'élèves de 1^{re} année en 2021/2022.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

L'année 2022 est restée en partie marquée par les dernières conséquences de la crise sanitaire : prolongation des cursus, accompagnement renforcé des élèves (augmentation et allongement des aides), etc. Après l'annulation de concours 2021 pour l'entrée en 1^{er} cycle, décision votée par le CA de l'établissement afin de garantir des conditions d'accueil optimal des étudiants, le CNSAD a organisé le concours d'entrée 2022 qui a suscité un nombre de candidatures record (1 893).

Le CNSAD a poursuivi l'inscription de ses formations dans le dispositif européen Licence, Master, Doctorat (LMD) avec la construction de la maquette pédagogique du 2^{ème} cycle « Jouer et Mettre en scène » pour la reconnaissance au grade de master (dépôt du dossier auprès de l'HCÉRES en 2022). Membre du programme doctoral « Sciences, Arts, Création, Recherche » (SACRe) de l'Université PSL, il a consolidé la création du groupe de recherche du CNSAD-PSL qui associe les 3 cycles du Conservatoire.

L'établissement a poursuivi le chantier relatif à la sauvegarde et la valorisation de ses archives audiovisuelles et photographiques et a finalisé dans ce cadre la convention de dépôt et de numérisation ainsi que le transfert de ces fonds à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Le CNSAD a également conduit deux chantiers structurants en matière d'égalité et diversité avec la préparation des audits AFNOR pour la double labellisation Égalité-diversité et l'organisation des Assises de l'égalité en novembre 2022.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la direction de Claire Lasne Darcueil dont le troisième et dernier mandat s'est achevé le 1^{er} décembre 2022. Elle est amenée à assurer son intérim jusqu'au 30 juin 2023 en l'attente de la nomination d'une future direction.

La présidence de l'établissement est assurée par Anne Loiret, nommée le 22 août 2021 pour un premier mandat de trois ans.

L'établissement dispose d'un contrat de performance pour la période 2020-2022 adopté par le Conseil d'administration du 26 février 2021. Celui-ci a été prolongé pour un an par un avenant adopté par le Conseil d'administration du 30 juin 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	80	80			25	25
Subventions pour charges de service public	80	80			25	25
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 981	3 981	3 935	3 935	4 190	4 190
Subventions pour charges de service public	3 853	3 853	3 837	3 837	3 904	3 904
Dotations en fonds propres	98	98	98	98	148	148
Transferts	30	30			138	138
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					3	3
Transferts					3	3
P231 – Vie étudiante	4	4				
Transferts	4	4				
P363 – Compétitivité	88	88				
Subventions pour charges de service public	40	40				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	48	48				
Total	4 153	4 153	3 935	3 935	4 218	4 218

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +67 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-55 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (8 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques (40 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+60 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+8 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (6 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de 50 k€ (AE=CP) s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle permettant de conduire des travaux de sécurisation du bâtiment.

Par ailleurs, sur ce même programme, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (13 k€ en AE=CP) ;
- Du programme « Artiste intervenant en milieu scolaire » (20 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif CulturePro (40 k€ en AE=CP) ;
- D'action en faveur de la diversité (50 k€ en AE=CP) ;
- D'une aide à la structuration de l'enseignement supérieur (11 k€ en AE=CP) ;
- D'action diverses en faveur des étudiants (4 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de subventions d'autres programmes ministériels soit :

- 3 k€ (AE=CP) de crédits d'intervention en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère » au titre d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
- 25 k€ (AE=CP) de subvention pour charges de service public du programme 131 « Création » visant à sécuriser le développement du projet.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 628	2 438	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	3 844 3 844	4 007 4 007
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 831	2 097	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	195	248	Autres subventions	279	467
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	160	165	Revenus d'activité et autres produits	355	291
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	160	165	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	102	107
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	4 654	4 783	Total des produits	4 478	4 765
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	176	18
Total : équilibre du CR	4 654	4 783	Total : équilibre du CR	4 654	4 783

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	117		Capacité d'autofinancement		40
Investissements	98	98	Financement de l'actif par l'État	98	148
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	216	98	Total des ressources	98	188
Augmentation du fonds de roulement		91	Diminution du fonds de roulement	117	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
2 419	2 094	2 413

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 628	2 628	2 649	2 649
Fonctionnement	1 547	1 661	1 458	1 765
Intervention	195	195	218	218
Investissement	98	98	142	98
Total des dépenses AE (A) CP (B)	4 467	4 581	4 467	4 730
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	3 993	3 977
Subvention pour charges de service public	3 782	3 790
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	211	187
Recettes fléchées	362	747
Financements de l'État fléchés	148	428
Autres financements publics fléchés	192	206
Recettes propres fléchées	22	113
Total des recettes (C)	4 355	4 723
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	227	6

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement	1 318	546	588	195	195	41	41	2 100	2 141
	1 297	767	768	218	218	54	53	2 335	2 336
Recherche	34	68	68	0	0	0	0	102	102
	25	40	40	0	0	0	0	64	64
Support	1 274	889	955	0	0	57	57	2 220	2 286
	1 319	603	912	0	0	89	44	2 011	2 275
Valorisation et diffusion culturelle	2	44	51	0	0	0	0	46	53
	9	48	46	0	0	0	0	56	54
Total	2 628	1 547	1 661	195	195	98	98	4 467	4 581
	2 649	1 458	1 765	218	218	142	98	4 467	4 730

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	227	6
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	20
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	227	26
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	37
Total des besoins	227	26

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	20
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	20
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	227	6
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	118	42
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	109	0
Total des financements	227	26

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	42	42	44
– sous plafond	40	41	40
– hors plafond	2	1	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	17	18	19
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	17	18	19
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 40,2 ETPT pour un plafond de 41 ETPT. La sous-exécution de 0,8 ETPT résulte d'une vacance frictionnelle.

Il rémunère en outre 3,9 ETPT hors plafond correspondant à des intervenants rémunérés par le biais de conventions pédagogiques avec des structures partenaires.

OPÉRATEUR

CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

Fort de ses 130 professeurs, assistants et accompagnateurs permanents, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) a accueilli 660 étudiants et poursuivi le déploiement d'un projet ambitieux qui lui a permis d'être classé à la 19^e place du classement *QS World University Rankings 2022*, dans la catégorie « Arts du Spectacle » (soit une progression de 29 places).

Sur le plan pédagogique, l'établissement a poursuivi plusieurs chantiers. Lauréat d'un financement Erasmus en 2022, il lancé la construction d'un Master européen de création chorégraphique avec quatre partenaires. Par ailleurs, un nouveau partenariat d'enseignement a été développé avec l'Université Lyon 1 qui a permis la création d'une nouvelle unité d'enseignement « Médecine, musique et neurosciences ». Dans le champ de la recherche, le CNSMDL a renforcé la valorisation des travaux de recherche avec la création de dix prix pour récompenser des travaux de recherche d'étudiants qui se distinguent par leur excellence et leur rigueur scientifique.

Sur le plan organisationnel, le CNSMDL a conduit la réorganisation de la direction des études musicales, avec la mise en place de quatre pôles transversaux représentant les grands objectifs de formation de l'établissement : Interprétation, Création, Culture et Pédagogie.

Enfin, dans le cadre de la relance, l'établissement a amorcé la mise-en-œuvre de son ambitieux projet immobilier de campus artistique. Il a ainsi lancé les chantiers pour la rénovation de ses locaux, la mise en accessibilité et la mise en sécurité, et l'implantation d'une Black Box mutualisée entre les départements musique et danse. Parallèlement, des travaux ont été engagés pour améliorer la performance énergétique globale des bâtiments.

Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été nommé directeur par arrêté ministériel en date du 2 janvier 2019 et renouvelé dans ses fonctions le 20 décembre 2021. Les orientations de son nouveau mandat ont été fixées par une lettre de mission en date du 18 mars 2022. La présidence de l'établissement est quant à elle assurée par Carine Soulay depuis le 8 février 2022.

Le contrat d'objectifs et de performance a fait l'objet d'un dialogue régulier avec la tutelle en 2020 permettant d'aboutir à sa finalisation malgré le contexte sanitaire. L'adoption définitive de ce document couvrant la période 2021-2026 a été proposée au conseil d'administration du 22 juillet 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	2 688	411				2 276

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	2 688	411				2 276
P131 – Création	60	60				
Subventions pour charges de service public	60	60				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 113	14 113	14 198	14 198	16 984	16 984
Subventions pour charges de service public	13 346	13 346	13 463	13 463	13 952	13 952
Dotations en fonds propres	735	735	735	735	2 835	2 835
Transferts	31	31			197	197
P363 – Compétitivité	5 145	2 145				3 000
Subventions pour charges de service public	60	60				
Dotations en fonds propres	5 085	2 085				3 000
Total	22 005	16 729	14 198	14 198	16 984	22 260

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +488 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-159 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+37 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques et de développement numérique (+126 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+364 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+103 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+17 k€ en AE=CP).

Il est à noter qu'en investissement le CNSMDL a bénéficié d'une subvention complémentaire de +2 100 k€ en AE=CP, au titre d'une soulte due au ministère de l'Agriculture et qui fera l'objet d'une convention.

Par ailleurs, sur ce même programme, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (+4 k€ en AE=CP) ;
- De la mise-en-œuvre de la validation des acquis et de l'expérience en danse (+50 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif Culturepro (+20 k€ en AE=CP) ;
- D'une aide à la structuration de l'enseignement supérieur (+68 k€ en AE=CP) ;
- D'action diverses en faveur des étudiants (+55 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi, dans la continuité de 2021 :

- Le programme 362 « Écologie » a accompagné la mise-en-œuvre de travaux de rénovation énergétique grâce à une dotation en fonds propre de +2 276 k€ en CP ;

Le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la mise en œuvre du projet de campus musical grâce à une dotation en fonds propre de +3 000 k€ en CP.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	12 105	12 502	Subventions de l'État	13 472	13 784
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	640	620	– subventions pour charges de service public	13 472	13 784
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 961	4 263	Fiscalité affectée	20	18
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	123	366
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 050	1 093	Revenus d'activité et autres produits	1 777	1 985
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 050	1 093	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	900	101
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	5	
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		939
Total des charges	16 066	16 765	Total des produits	15 392	16 153
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	674	612
Total : équilibre du CR	16 066	16 765	Total : équilibre du CR	16 066	16 765

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	529	559	Capacité d'autofinancement		
Investissements	8 971	5 597	Financement de l'actif par l'État	3 735	6 011
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	5	
Remboursement des dettes financières	6	11	Augmentation des dettes financières	15	9
Total des emplois	9 507	6 167	Total des ressources	3 755	6 021
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 752	147

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

L'exercice s'achève sur un résultat de -612 k€, contre -674 k€ au budget initial.

L'amélioration de +62 k€ est liée au versement de subventions complémentaires du ministère de la Culture et des autres financeurs publics, qui permettent d'absorber une hausse des charges de +699 k€ comprenant une sous-évaluation des évolutions salariales et les premières conséquences de la crise énergétique.

Le niveau d'amortissement ne permet pourtant pas de réduire l'insuffisance d'autofinancement qui progresse de +30 k€ pour s'établir à -559 k€. Le décalage de certaines opérations d'investissement liées au campus artistique et l'augmentation des financements d'actif par l'État, en particulier ceux de France Relance, expliquent cependant que le prélèvement au fonds de roulement soit contenu à hauteur de -146 k€ au lieu des -5 547 k€ inscrits au BI 2022.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Le niveau final du fonds de roulement, soit 15 758 k€, doit donc être apprécié en prenant en compte les emplois futurs, notamment les presque 10 millions nécessaires à l'achèvement du projet de campus artistique.

Il est à noter que les écarts entre les tableaux de financements par l'État et le compte financier de l'opérateur s'expliquent :

- Sur le compte financier, par l'inscription en produits constatés d'avance de la mesure d'accompagnement de la hausse des rémunérations dans le secteur public ;

Sur le tableau de financement abrégé, par l'inscription en compte de tiers des crédits qui seront reversés au ministère de l'Agriculture.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
16 454	12 933	18 631

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 105	12 105	12 542	12 542
Fonctionnement	3 064	2 911	3 250	3 229
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 979	8 971	629	5 597
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 148	23 988	16 422	21 368
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	620	620

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	14 319	14 673
Subvention pour charges de service public	13 341	13 341
Autres financements de l'État	131	443
Fiscalité affectée	20	18
Autres financements publics	0	3
Recettes propres	827	868
Recettes fléchées	3 908	6 370
Financements de l'État fléchés	3 735	6 011
Autres financements publics fléchés	123	302
Recettes propres fléchées	50	56
Total des recettes (C)	18 227	21 043
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 761	326

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	7 806 7 687	1 118 1 296	1 062 1 294	0 0	0 0	590 428	752 774	9 514 9 411	9 621 9 756
Fonctions support	4 292 4 849	1 849 1 854	1 757 1 822	0 0	0 0	1 389 201	8 219 4 823	7 530 6 904	14 268 11 493
Recherche	7 6	49 34	47 64	0 0	0 0	0 0	0 0	56 40	54 71
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	48 68	46 49	0 0	0 0	0 0	0 0	48 68	46 49
Total	12 105 12 542	3 064 3 250	2 911 3 229	0 0	0 0	1 979 629	8 971 5 597	17 148 16 422	23 988 21 368

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 761	326
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	11
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	18	21
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 785	358
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 176
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 644
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	5 785	2 535

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	15	9
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	2 525
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	15	2 535
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 770	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 195	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	574	468
Total des financements	5 785	2 535

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Les dépenses du compte financier sont exécutées à hauteur de 96 % en AE et 89 % en CP. Cette sous-consommation est cependant à replacer dans la continuité des décisions prises en 2021 et ayant conduit au lissage du chantier du campus musical jusqu'à 2023. Ce report de dépenses d'investissement contribue ainsi à sous-exécuter de -19 % l'enveloppe « Fonctions support » alors même que les dépenses de personnel croissent de +557 k€.

Cela masque l'impact des phénomènes haussiers sur cet établissement, les autres enveloppes étant exécutées à un niveau très proche du prévisionnel malgré les efforts d'économie et de maîtrise de l'établissement :

- -103 k€ en AE et -135 k€ en CP pour les dépenses d'enseignement (soit -1 %) ;
- -16 k€ en AE et -15 k€ en CP pour les dépenses liées à la recherche (soit -26 %) ;
- -19 k€ en AE et -3 k€ en CP pour les dépenses de valorisation (soit -9 %).

Ainsi, l'amélioration du solde budgétaire de +5 435 k€ (soit un déficit ramené à -326 k€) est strictement liée à la composante investissement, en dépenses mais également en recettes (+2 276 k€ de financements dédiés par l'État).

Il en va de même de la trésorerie, abondée de + 2 176 k€ (soit plus de 18 M€) sous l'effet principal de l'encaissement extra-budgétaire des crédits de la soulte.

Il est à noter que la mesure d'accompagnement de la hausse des rémunérations dans le secteur public fait également l'objet d'un encaissement extra-budgétaire, d'où un écart entre les subventions figurant dans le tableau de financement de l'État et celui des autorisations budgétaires.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	206	207	209
– sous plafond	204	206	206
– hors plafond	2	1	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 206 ETPT et consomme donc intégralement son plafond d'emploi.

Il rémunère en outre 3 ETPT hors plafond correspondant à des intervenants rémunérés par le biais de conventions pédagogiques avec des structures partenaires.

OPÉRATEUR

CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

En 2022, l'établissement a accueilli 1 323 étudiants (1 103 musiciens et 220 danseurs), dont 215 boursiers et 329 étudiants étrangers et a poursuivi le déploiement d'un projet ambitieux qui lui a permis d'être classé à la 4^e place du classement *QS World University Rankings 2022*, dans la catégorie « Arts du Spectacle ».

Sur le plan pédagogique, l'établissement a conduit plusieurs chantiers. Afin de favoriser la diversification sociale des élèves, le CNSMDP a développé les actions d'information et de médiation auprès des élèves des établissements d'enseignement initial de musique et danse, notamment en outre-mer. Il a également enrichi son offre de formation continue avec la mise en place de la validation des acquis de l'expérience pour les certificats d'aptitude de professeur de guitare, de harpe et d'accordéon et a finalisé l'inscription de sept formations de deuxième cycle au registre RNCP.

Le CNSMDP a par ailleurs renforcé ses actions pour l'accompagnement en santé et en prévention des étudiants avec notamment le recrutement d'une kinésithérapeute des musiciens et l'approfondissement du partenariat renouvelé avec des acteurs du médical, notamment la clinique des Bluets.

En matière de responsabilité sociale des organisations, il est à noter que le CNSMDP a préparé les audits AFNOR pour le renouvellement des deux labels égalité et diversité. L'établissement a également conduit plusieurs actions pour la prévention et le traitement des violences existes et sexuelles avec le déploiement de formations obligatoires de prévention des violences sexistes et sexuelles pour les personnels et la mise en place d'une cellule de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

Enfin, le CNSMDP a poursuivi son partenariat avec Arte, qui s'est concrétisé en 2022 par la production et la diffusion d'une série « Seule la danse » consacrée aux cursus de formation en danse et aux étudiants de ces disciplines. Par ailleurs, l'établissement a poursuivi la structuration de ses activités de recherche avec l'installation d'un conseil de la recherche et la mise en œuvre d'une politique éditoriale de valorisation des travaux de recherche.

Gouvernance et pilotage stratégique

Émilie Delorme a été nommée directrice en 2019, et renouvelée dans ces fonctions par un arrêté de la ministre de la Culture en date du 22 décembre 2022. La lettre de mission fixant les orientations de son deuxième mandat est en cours d'élaboration.

La présidence du conseil d'administration est assurée par Stéphane Pallez, nommé par décret du président de la République en date du 4 septembre 2020.

Le projet d'établissement a été présenté au CA du 3 décembre 2020. Il s'articule avec un contrat d'objectif et de performance 2021-2025 adopté lors du CA du 22 juin 2021.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	120	120			200	200
Subventions pour charges de service public	120	120			200	200
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	26 897	26 897	27 052	27 052	28 055	28 055
Subventions pour charges de service public	25 535	25 535	25 850	25 850	26 745	26 745
Dotations en fonds propres	1 335	1 335	1 202	1 202	1 202	1 202
Transferts	27	27			108	108
P123 – Conditions de vie outre-mer					9	9
Transferts					9	9
P363 – Compétitivité	2 945	2 945			9 240	9 240
Dotations en fonds propres	2 945	2 945			9 240	9 240
Total	29 961	29 961	27 052	27 052	37 504	37 504

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +895 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-377 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+64 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques et de développements numériques (+246 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+746 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+201 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+15 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur ce même programme, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (+34 k€ en AE=CP) ;
- Du programme « Artiste intervenant en milieu scolaire » (+20 k€ en AE=CP) ;
- De dispositifs de recherche (+30 k€ en AE=CP) ;
- D'actions diverses en faveur des étudiants (+24 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs été bénéficiaire de financements exceptionnels d'autres programmes gouvernementaux :

- Le programme 131 « Création » a apporté un soutien exceptionnel à la rénovation des résidences sises au sein de la Cité internationale des arts (200 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer », a financé la mise-en-œuvre en Guadeloupe et en Martinique du projet artistique et culturel « Les Outre-mer et le Conservatoire de Paris ».

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi, dans la continuité de 2021, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu les travaux de rénovation de l'équipement à hauteur de 9 240 k€ en AE=CP, dont 1 800 k€ pour la rénovation de la salle Rémy Pflimlin.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	22 151	21 475	Subventions de l'État	25 537	26 306
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	327	268	– subventions pour charges de service public	25 537	26 306
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 319	11 586	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		244
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 300	3 132	Revenus d'activité et autres produits	7 942	7 185
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 300	3 132	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		108
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 498	4 498
Total des charges	33 470	33 061	Total des produits	33 479	33 736
Résultat : bénéfice	9	675	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	33 479	33 736	Total : équilibre du CR	33 479	33 736

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	2 189	799	Capacité d'autofinancement		
Investissements	10 044	6 716	Financement de l'actif par l'État	8 642	8 642
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		873
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		0
Total des emplois	12 233	7 514	Total des ressources	8 642	9 516
Augmentation du fonds de roulement		2 001	Diminution du fonds de roulement	3 591	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier 2022

Le résultat de l'année 2022 s'établit à +675 k€, soit une amélioration de +666 k€ par rapport au BI 2022.

En dépit du contexte inflationniste qui affecte le fonctionnement de l'établissement, les charges sont exécutées à hauteur de 33 061 k€, soit une baisse de -409 k€ principalement liée à des économies sur les charges de personnel occasionnel (intervenants pédagogiques, jury, etc.). Ces dernières, ainsi que les aides exceptionnelles des partenaires publics (+1 013 k€) permettent de compenser des recettes propres en retrait. Pour autant, c'est une insuffisance d'autofinancement de 798 k€ qui est constatée au compte financier, à la suite d'amortissements sur agencements plus élevés que prévus.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

La subvention d'investissement courante, les crédits de France Relance et d'autres ressources – notamment le reversement d'une avance par la société Eiffage dans le cadre des travaux de rénovation – permettent cependant de couvrir les investissements et d'alimenter le fonds de roulement de +2 000 k€. Il s'établit à 16 784 k€ au 31 décembre 2022.

Il est à noter que les écarts entre les tableaux de financements par l'État et le compte financier de l'opérateur s'expliquent :

- Sur le compte financier, par l'inscription en produits constatés d'avance de la mesure d'accompagnement de la hausse des rémunérations dans le secteur public ;
- Sur le tableau de financement abrégé, par l'enregistrement en produits constatés d'avance des crédits destinés à la rénovation de la salle Rémy Pflimlin qui auront vocation à intégrer les ressources en compte financier 2023.

Dépenses par destination

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 95 % en AE et 90 % en CP. On note principalement :

- Une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-956 k€ en AE et -988 k€ en CP soit -5 %) s'expliquant par de moindres dépenses d'intervenants extérieurs, principalement liées à un problème de traitement par le SIRH mais qui seront donc reprogrammées en 2023 ;
- Une sous-exécution de la destination support (-1 190 k€ en AE et -3 144 k€ en CP soit -15 %) essentiellement liée aux reports d'opérations d'investissement, les dépenses de personnel et de fonctionnement se maintenant à un niveau élevé du fait du contexte inflationniste.

L'amélioration nette du solde budgétaire (+7 668 k€ par rapport au BI 2022) est donc à apprécier à la lumière de ces reports et du financement exceptionnel de l'État, en particulier le versement en fin d'année des crédits nécessaires à l'opération de travaux à venir sur la salle Rémy Pflimlin.

De fait, l'excédent de +4 077 k€, retraité de 230 k€ d'opérations non budgétaires, fait l'objet d'un fléchage en trésorerie. En fin d'exercice, cette dernière s'établit à 22 780 k€, dont 13 millions libérés d'emploi mais qui devront couvrir les investissements à venir.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
18 942	13 603	22 790

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	22 151	22 151	21 477	21 477
Fonctionnement	11 942	9 019	11 655	8 531
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 016	10 044	5 734	6 959
Total des dépenses AE (A) CP (B)	41 109	41 214	38 866	36 966
dont contributions employeur au CAS pensions	327	327	268	268

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	26 868	28 123
Subvention pour charges de service public	25 537	25 767
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 331	2 356
Recettes fléchées	10 755	12 921
Financements de l'État fléchés	8 642	11 737
Autres financements publics fléchés	206	244
Recettes propres fléchées	1 907	939
Total des recettes (C)	37 623	41 044
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	4 077
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	3 591	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignements, services communs et pédagogiques	16 711	1 615	1 605	0	0	1 348	1 582	19 674	19 898	
	16 098	1 630	1 613	0	0	991	1 199	18 718	18 910	
Fonctions support	5 410	9 474	6 547	0	0	5 668	8 462	20 552	20 419	
	5 371	9 332	6 229	0	0	4 660	5 676	19 362	17 275	
Recherche	30	60	60	0	0	0	0	90	90	
	9	40	24	0	0	0	0	48	32	
Valorisation et diffusion culturelle	0	793	807	0	0	0	0	793	807	
	0	654	665	0	0	84	84	737	749	
Total	22 151	11 942	9 019	0	0	7 016	10 044	41 109	41 214	
	21 477	11 655	8 531	0	0	5 734	6 959	38 866	36 966	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 591	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 591	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 848
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 910
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 591	3 848

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
---------	---------------------	-------------------------

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 077
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-230
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	3 848
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 591	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 291	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	300	63
Total des financements	3 591	3 848

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	355	358	355
– sous plafond	349	349	349
– hors plafond	6	9	6
<i>dont contrats aidés</i>		1	
<i>dont apprentis</i>		8	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	86	93	84
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	86	93	84
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 348,9 ETPT. Son plafond est donc intégralement consommé.

OPÉRATEUR

Ecole du Louvre

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2022**

Le public de l'École du Louvre est composé d'élèves (1602 à la rentrée scolaire 2021-2022) et d'auditeurs (un peu plus de 18 000) dont une partie se trouve dans une vingtaine de villes françaises par le biais des différents partenariats

institutionnels. L'École du Louvre, au même titre que tous les établissements publics du ministère de la Culture, et notamment des écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC), a fortement pâti de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 depuis l'année universitaire 2020-2021. Elle a pourtant su en tirer profit, en accélérant sa modernisation, notamment en développant un campus numérique à destination tant des élèves, comme un outil pédagogique, que des auditeurs pour leur permettre de suivre des cours à distance.

En 2022, l'activité d'enseignement et de diffusion culturelle auprès des auditeurs a retrouvé un rythme normal. En revanche, les résultats de la fréquentation et des recettes sont toujours en deçà de 10 % par rapport à 2019 malgré l'introduction des cours en ligne. La forte concurrence privée et publique sur le segment des cours d'histoire de l'art explique en partie cette récupération difficile de la situation antérieure.

En matière d'enseignement, les cours ont tous repris en présentiel (sauf les cours de langue), les programmations estivales internationales de la Summer School et du séminaire international de muséologie ont également repris et l'exposition École 2022 a été organisée au musée des Beaux-Arts de Chartres. De nombreuses activités de médiation, auxquelles participent les élèves et permises par de nombreux partenariats avec de grandes institutions culturelles, ont également eu lieu.

Après deux années d'interruption, la tenue du concours, le 23 avril 2022, a constitué un temps fort de la vie de l'établissement. Sur les 1149 élèves inscrits, 937 se sont effectivement présentés au concours. Le nombre total des inscrits, comme le taux d'assiduité (81,5 %), relativement faible peut s'analyser par la baisse généralisée des inscriptions aux concours en 2022, la concomitance des dates de concours et les nouvelles modalités de concours qui supposent désormais une plus grande préparation de la part des candidats.

Par ailleurs, un nouveau diplôme de post-master recherche en histoire de l'art, archéologie et muséologie, inspiré du modèle du monde anglo-saxon, a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2022. Une quinzaine d'élèves a été admis et bénéficie d'un accompagnement d'excellence afin de porter à maturation leur projet de thèse.

D'un point de vue social, la Maison des élèves inaugurée en septembre 2021 a accueilli tout au long de l'année une quarantaine d'élèves de première année issus de milieu modeste et dont les familles sont souvent éloignées de la région parisienne.

La vie de l'établissement a été marquée par la fin des travaux de l'opération « École du Louvre 2021 – 2022 » et l'inauguration par la ministre de la Culture le 11 mars 2022 des espaces réaménagés de la bibliothèque, des bureaux, de la cafétéria et du centre de recherche dont l'activité est amenée à se développer, ainsi que par une nouvelle donation de deux œuvres d'art contemporain par le mécène Majid Boustany (une œuvre de F. Morellet et une œuvre du sculpteur César).

Tout au long de l'année 2022 l'établissement a poursuivi ses efforts pour stabiliser et moderniser ses outils. Cela s'est traduit par la livraison de la version 2 du campus numérique à la rentrée, la refonte du site internet avec un objectif de mise en production au 1^{er} semestre 2023, le changement des vidéo projecteurs des amphithéâtres et salles de cours, le déploiement du nomadisme et des outils participatifs de bureautique, ainsi que la réflexion préalable au choix de la solution pour le futur SI scolaire.

Gouvernance et pilotage stratégique

Claire BARBILLON, renouvelée dans ses fonctions de directrice de l'établissement par arrêté en date du 23 novembre 2020, dispose d'une lettre de mission signée le 15 février 2021.

Les élections des représentants du personnel au conseil d'administration n'ont pas pu se tenir faute de candidats, et il a été nécessaire de modifier l'arrêté afin de prévoir entre autre, la possibilité d'un tirage au sort. Ainsi le conseil d'administration du 7 novembre 2022 s'est tenu exceptionnellement sans la présence de représentants du personnel. De nouvelles élections ont abouti en mars 2023 à l'attribution des deux sièges vacants.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

A partir du mois de mars 2022 l'établissement a élaboré son nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2025 en relation avec sa tutelle et selon une méthodologie de travail participative associant les agents et les chefs de service. Le nouveau COP a été approuvé lors du conseil d'administration du 7 novembre 2022, et présente une stratégie exhaustive en 12 objectifs couvrant l'intégralité des activités de l'école et son mode de gestion et de fonctionnement, avec un total de 23 indicateurs.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		1				
Transferts		1				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 857	1 857	1 835	1 835	2 048	2 048
Subventions pour charges de service public	1 590	1 590	1 590	1 590	1 781	1 781
Dotations en fonds propres	267	267	245	245	267	267
P363 – Compétitivité	1 370	1 370				
Subventions pour charges de service public	470	470				
Dotations en fonds propres	900	900				
Total	3 227	3 227	1 835	1 835	2 048	2 048

Financement de l'État

Par rapport aux crédits votes en LFI 2022, l'exécution 2022 sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (+191 k€) s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de -63 k€
- l'attribution de crédits complémentaires visant le soutien au développement de dispositifs numériques (+6 000 € au titre de l'abonnement à Renater en vue de l'accompagnement des écoles ESC vers la carte étudiante européenne) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de la compensation du versement de la prime inflation pour les personnels bénéficiaires (+2 700 €) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour compenser l'évolution du point d'indice au titre de l'année 2023 (137 136 €) ;
- le versement d'une subvention au titre de la compensation de la mesure de compensation partielle du dispositif de prise en charge de la protection sociale complémentaire (+7 200 €)
- le versement de subventions complémentaires relatives à l'activité de l'établissement à hauteur de 90 k€ pour soutenir les mesures de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, diverses mesures relatives à la santé des élèves ainsi que des mesures de soutien à la mobilité pour les étudiants boursiers ;
- l'octroi d'une subvention de 11 000 € au titre du soutien aux partenariats des écoles d'enseignement supérieur culture.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire d'une subvention de 22 000 €, permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	3 968	3 883	Subventions de l'État	1 563	1 788
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	118	125	– subventions pour charges de service public	1 563	1 788
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 144	4 445	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	93	290
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	906	705	Revenus d'activité et autres produits	5 524	5 745
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	906	705	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	820	438
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	8 112	8 328	Total des produits	7 180	7 823
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	932	506
Total : équilibre du CR	8 112	8 328	Total : équilibre du CR	8 112	8 328

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	846	238	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 019	805	Financement de l'actif par l'État	267	267
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 865	1 043	Total des ressources	267	267
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 598	776

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
6 333	3 780	5 245

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 968	3 968	3 796	3 796
Fonctionnement	2 573	3 238	2 883	3 800
Intervention	0	0	0	0
Investissement	350	1 019	397	1 017
Total des dépenses AE (A) CP (B)	6 891	8 225	7 076	8 613
dont contributions employeur au CAS pensions	118	118	125	125

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	6 036	6 403
Subvention pour charges de service public	1 527	1 680
Autres financements de l'État	3	1
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1	0
Recettes propres	4 505	4 723
Recettes fléchées	591	991
Financements de l'État fléchés	301	368
Autres financements publics fléchés	92	206
Recettes propres fléchées	199	417
Total des recettes (C)	6 627	7 395
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 598	1 218

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Enseignement, services communs et pédagogiques	0 0	439 800	459 824	0 0	0 0	210 145	180 35	649 945	639 860
Fonctions support	3 968 3 796	1 912 1 841	2 238 2 393	0 0	0 0	140 252	839 982	6 019 5 890	7 045 7 171
Recherche	0 0	83 123	99 105	0 0	0 0	0 0	0 0	83 123	99 105
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	140 118	442 477	0 0	0 0	0 0	0 0	140 118	442 477
Total	3 968 3 796	2 573 2 883	3 238 3 800	0 0	0 0	350 397	1 019 1 017	6 891 7 076	8 225 8 613

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 598	1 218
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	4	1
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 602	1 219
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 602	1 219

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	4	131
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	4	131
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 598	1 089
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	941	741
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	657	348
Total des financements	1 602	1 219

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	40	39	40
– sous plafond	31	31	32
– hors plafond	9	8	8
<i>dont contrats aidés</i>			4
<i>dont apprentis</i>		4	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	53	54	49
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	53	54	49
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

La consommation des emplois rémunérés sur le budget de l'École du Louvre sous plafond LFI s'établit pour 2022 à 32 ETPT et est donc conforme au plafond d'emplois. En effet, le plafond T3 de l'établissement a été relevé en gestion 2022 de +1 ETPT afin de permettre la création d'un poste d'ingénieur pédagogique dédié au numérique. Ce

recrutement a permis de structurer la réponse de l'École du Louvre aux nouveaux enjeux pédagogiques et de développement qui se sont imposés à l'occasion de la crise sanitaire.

Les emplois hors plafonds sont financés par des partenaires. Ils comprennent 4 contrats d'apprentissage et un emploi de chargé du programme Égalité des chances, un poste consacré à la gestion du master dispensé avec l'Université Paris IV Panthéon-Sorbonne à Abou Dabi, un emploi de responsable de la collecte de fonds financé par mécénat, un emploi d'assistante pour le suivi de la formation des commissaires-priseurs, un contrat d'assistant à la recherche sur le programme Collecta et un poste en renfort de la réouverture de la bibliothèque financé par le mécénat de Majid Boustany, Président de la Francis Bacon MB Art Foundation.

OPÉRATEUR

Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

- Chantier relatif à la réforme des textes applicables aux enseignants des ENSA

Un vaste chantier de réforme des textes statutaires applicables aux enseignants chercheurs des ENSA a été entrepris en 2022 par le Service des ressources humaines et le Service de l'architecture. Plusieurs objectifs concrets sont poursuivis dont l'amélioration du déroulé de carrière et la rémunération des enseignants chercheurs des ENSA.

Une étude sur les enseignants contractuels employés par les ENSA a également été lancée afin de mieux connaître les besoins de chaque école et contribuer à redéfinir une nouvelle trajectoire d'emplois.

- Plan d'action en faveur de la santé étudiante

Le lancement d'un plan d'action pluriannuel en faveur du bien-être et de la santé des étudiants des ENSAP (2022-2027) a été annoncé par la ministre de la Culture le 10 mars 2022. Il a pour objectif de « garantir aux étudiants un environnement et un cadre d'études respectueux de leurs droits et favorable à leur bien-être et à leur réussite ». En 2022, la DG2TDC a alloué des crédits pour soutenir des actions de ce plan au bénéfice de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur Culture, notamment celles destinées à améliorer l'accès aux soins et la prévention en matière de santé, à favoriser la réussite des étudiants grâce au tutorat, à lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, et à soutenir ceux qui sont en situation de handicap.

- Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs

Concernant la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs : 77 postes d'enseignants chercheurs ont été pourvus tel que 12 candidats ont été reçus à la mutation et 65 candidats (28 femmes et 37 hommes) ont été reçus au concours.

Gouvernance et pilotage stratégique

La ministre de la Culture adresse une lettre de mission à chaque nouvelle directrice et nouveau directeur entré en fonction. Le directeur de l'ENSA de Paris-Malaquais a reçu sa lettre de mission en 2022.

Au travers des contrats pluriannuels, les ENSA s'engagent dans une démarche de performance. Deux contrats d'objectifs et de performance ont été signés entre le ministère et **les ENSA de Paris-La-Villette et de Clermont-Ferrand**. Les contrats des ENSA de Grenoble et Paris-Est ont été lancés en vue d'une signature en 2023.

La contractualisation accompagne la procédure d'accréditation mise en place dans le cadre de la tutelle conjointe des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture, après une procédure d'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

- Politique immobilière :

Les deux principaux projets en cours, hors projets financés au titre du plan de relance, concernent :

- le projet de relocalisation de l'ENSA Marseille, dans le cadre de la mise en place de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) sur le site de la ZAC Saint-Charles à Marseille, dont les travaux ont débuté en novembre 2020 ;
- le projet d'extension-réhabilitation de l'ENSA Toulouse : les travaux, qui devaient initialement démarrer en 2022 ont été repoussés pour ajuster la programmation.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		14				5
Transferts		14				5
P362 – Écologie	12 397	2 684			2	9 715
Dotations en fonds propres	12 397	2 684			2	9 715
P175 – Patrimoines	99	99			190	175
Transferts	99	99			190	175
P131 – Création	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	52 402	52 402	52 885	52 885	59 655	59 655
Subventions pour charges de service public	48 583	48 583	49 935	49 935	52 577	52 577
Dotations en fonds propres	2 484	2 484	2 950	2 950	5 515	5 515
Transferts	1 334	1 334			1 563	1 563
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					20	20
Dotations en fonds propres					20	20
P113 – Paysages, eau et biodiversité	164	94			153	141
Transferts	164	94			153	141
P181 – Prévention des risques	373	142				30
Transferts	373	142				30
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	2	2			2	2
Transferts	2	2			2	2
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	4	4			4	4
Transferts	4	4			4	4
P230 – Vie de l'élève					3	3
Transferts					3	3
P107 – Administration pénitentiaire					40	40
Transferts					40	40
P150 – Formations supérieures et recherche	191	191			140	140

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
universitaire						
Subventions pour charges de service public	191	191			140	140
P231 – Vie étudiante	21	21			19	19
Subventions pour charges de service public					4	4
Transferts	21	21			15	15
P363 – Compétitivité	17 130	11 230			564	6 464
Dotations en fonds propres	17 130	11 230			564	6 464
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	16	17			294	114
Subventions pour charges de service public		8			0	
Transferts	16	8			294	114
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	21	32			12	9
Transferts	21	32			12	9
P147 – Politique de la ville	5	5			4	4
Transferts	5	5			4	4
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					30	30
Dotations en fonds propres					30	30
Total	82 839	66 950	52 885	52 885	61 149	76 585

Sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +2,6 M€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1 441 k€ en AE=CP), les montants LFI étant bruts, tandis que les notifications aux établissements sont nettes de la réserve de précaution ;
- un redéploiement à hauteur de +650 k€ depuis les crédits d'investissement ;
- l'apport de crédits destinés à la formation continue (+204 k€) ;
- le versement d'une subvention au titre de la compensation de la mesure de compensation partielle du dispositif de prise en charge de la protection sociale complémentaire (+158 k€) ;
- des compléments en cours de gestion destinés à l'ensemble des ENSA (+3 M€ en AE=CP) afin de doter les écoles de moyens supplémentaires notamment au titre des mesures de renforcement du tutorat, des adhésions aux ComUE (communautés d'universités et établissements), d'action sociale, de l'appel à projets Culture Pro, de l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap de la mise en application de la circulaire Albanel, de formation de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, du soutien aux laboratoires de recherche et aux doctorants.

En investissement, l'écart de +2,6 M€ s'explique notamment par :

- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de +146 k€ permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme en 2018 ;
- un redéploiement à hauteur de -746 k€ depuis les crédits d'investissement vers les crédits de fonctionnement ;
- un redéploiement vers la convention OPPIC pour solder le financement de l'opération du Grand Chimay du site de Paris-Malaquais à hauteur de - 150 k€;
- un apport de 1,8 M€ à destination de l'ENSA Montpellier dans le cadre du Contrat de Plan État Région ;
- plus de 1,6 M€ de financements au titre du plan de relance et transitant par le programme 361 (ENSA Bordeaux, Lille, Grenoble et Normandie).

Les établissements ont également bénéficié, sur le programme 361, de plusieurs transferts d'un montant total de 1 563 k€ en AE=CP, dont 1 458 k€ en AE=CP au titre des aides à la mobilité.

Par ailleurs, en cours de gestion, les établissements ont perçu des crédits de transfert à hauteur de 190 k€ en AE et 175 k€ en CP en provenance du programme 175 « Patrimoine » via les directions régionales des affaires culturelles.

De plus, les écoles ont également reçu une subvention complémentaire de 0,6 M€ d'AE et 6,5 M€ de CP en fonctionnement versée par le programme 363 « Compétitivité » pour les projets d'investissement des écoles de Lyon, Bordeaux, Lille et Grenoble (donc hors crédits délégués à l'OPPIC pour les opérations des ENSA Versailles et ENSA Paris Malaquais pour lesquelles l'opérateur a la maîtrise d'ouvrage déléguée).

Enfin, une dotation de 9,7 M€ en CP leur a également été octroyée depuis le programme 362 « Écologie » afin de financer les projets de rénovation énergétique des ENSA Paris-Est et Montpellier.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	32 007	32 511	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	47 664 47 664	51 283 51 283
Fonctionnement autre que les charges de personnel	46 731	49 486	Fiscalité affectée	429	543
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5 637	6 438
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 719	8 551	Revenus d'activité et autres produits	19 396	27 391
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	11 719	8 551	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 312	4 802
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		6 365
Total des charges	78 739	81 997	Total des produits	73 127	85 656
Résultat : bénéfice		3 658	Résultat : perte	5 612	
Total : équilibre du CR	78 739	85 656	Total : équilibre du CR	78 739	85 656

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources		
			Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	
Insuffisance d'autofinancement	1 205		Capacité d'autofinancement		1 043
Investissements	34 349	30 221	Financement de l'actif par l'État	14 894	19 489
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 455	552
			Autres ressources	62	2 466
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	200	
Total des emplois	35 554	30 221	Total des ressources	17 612	23 550
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	17 943	6 671

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le cumul des résultats des ENSA pour l'année 2022 s'établit à 3,7 M€ et est nettement supérieur aux prévisions initiales (qui anticipaient une perte de 5,6 M€). Cette amélioration résulte d'une amélioration des produits (+12,5 M€) excédant la hausse des charges (+3,3 M€).

Il en ressort un cumul des capacités d'autofinancement (CAF) qui s'établit à 1 M€, soit une progression de +2,2 M€ par rapport aux prévisions initiales qui esquissaient une insuffisance d'autofinancement (IAF) de -1,2 M€. Cette progression est principalement liée à l'amélioration du résultat.

En investissement, les ressources augmentent de +6 M€ sous l'effet de la hausse de la CAF (+1 M€) et du financement de l'actif par l'État (+4,6 M€) et ce, malgré la diminution des financements par d'autres tiers que l'État (-1,9 M€) ainsi que des autres ressources (-62 k€). Elles permettent de couvrir les investissements (29 M€) qui sont en diminution par rapport aux prévisions initiales (-5,5 M€).

Il en résulte un apport au fonds de roulement de 6,7 M€ ; le niveau du fonds de roulement étant ainsi porté à 53 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
61 548	26 255	52 856

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	32 387	32 387	32 608	32 608
Fonctionnement	32 225	32 724	36 250	36 964
Intervention	0	0	951	951
Investissement	20 591	33 774	20 186	29 008
Total des dépenses AE (A) CP (B)	85 203	98 884	89 996	99 531
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	59 735	63 117
Subvention pour charges de service public	44 180	47 101
Autres financements de l'État	1 437	1 690
Fiscalité affectée	454	567
Autres financements publics	1 000	800
Recettes propres	12 664	12 959
Recettes fléchées	24 376	28 777
Financements de l'État fléchés	17 339	22 467
Autres financements publics fléchés	6 636	5 428
Recettes propres fléchées	401	882
Total des recettes (C)	84 111	91 894
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	14 774	7 637

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	19 506	11 260	10 246	0	0	2 301	2 247	33 067	32 000	
	18 922	10 804	11 063	0	0	1 211	1 476	30 937	31 461	
Fonctions support	9 497	15 686	17 383	0	0	17 995	31 224	43 178	58 104	
	10 341	19 445	19 806	951	951	18 349	26 898	49 085	57 995	
Recherche	2 408	3 508	3 276	0	0	281	270	6 196	5 954	
	2 191	3 429	3 501	0	0	305	306	5 925	5 998	
Valorisation et diffusion culturelle	977	1 770	1 817	0	0	14	32	2 762	2 826	
	1 154	2 573	2 594	0	0	321	328	4 048	4 077	
Total	32 387	32 225	32 724	0	0	20 591	33 774	85 203	98 884	
	32 608	36 250	36 964	951	951	20 186	29 008	89 996	99 531	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	14 774	7 637
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 202	2 807
Autres décaissements non budgétaires	0	201
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	17 976	10 645
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	17 976	10 645

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 519	3 567
Autres encaissements non budgétaires	0	383
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 521	3 951
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	16 455	6 694
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	3 773
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	16 455	2 921
Total des financements	17 976	10 645

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

S'agissant des dépenses, les principales évolutions constatées entre le BI 2022 et le CF 2022 (+6 M€ en AE, soit +8 % ; et +0,9 M€ en CP, soit +1 %) concernent principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les évolutions sont les suivantes :

- l'enveloppe dédiée à l'enseignement, aux services communs et pédagogiques est en baisse de 145 k€ en AE et progresse de 453 k€ en CP (soit +1 %) ;
- l'enveloppe dévolue à la recherche progresse de 74 k€ en AE et de 217 k€ en CP (soit +4 %) ;
- l'enveloppe relative à la valorisation et diffusion culturelle progresse de 1,3 M€ en AE et CP (soit +45 %) ;
- l'enveloppe destinée aux fonctions support progresse de 4,9 M€ en AE (soit +11 %) et diminue de -1 M€ de CP (soit -2 %).

La répartition des dépenses est relativement stable : ce sont principalement des dépenses liées aux fonctions supports (58 %), suivies de l'enseignement (32 %) et enfin les dépenses liées à la recherche (6 %) et à la valorisation (4 %).

Le solde budgétaire négatif (-7,6 M€) s'est tout de même amélioré par rapport au budget initial (-14,8 M€). L'amélioration du solde budgétaire de 7 M€ tient à une légère progression des dépenses (+0,6 M€) surpassée par une progression des recettes (+7,8 M€) notamment celle liées aux opérations d'investissement. En effet, côté dépenses, l'importante baisse des dépenses d'investissement (-14 %, soit -4,8 M€) compense quasiment les progressions des dépenses de fonctionnement (+13 %, soit +4,2 M€), d'intervention (+1 M€) et de personnel (+1 %, soit +0,2 M€).

Côté recettes, une forte progression des recettes (+9 %, soit +7,8 M€) est observée par rapport aux prévisions initiales sous l'effet majeur des financements de l'État (+8 M), des autres financements de l'État ainsi que de la fiscalité affectée (0,4 M€) et des recettes propres (+0,7 M€). Ces progressions l'emportent sur les diminutions des autres financements publics (-1,4 M€).

Fin 2022, le cumul des trésoreries est prélevé de 11 M€. Il s'établit ainsi à 53 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	832	808	805
– sous plafond	832	808	805
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1 795	1 878	1 812

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1 795	1 878	1 812
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le plafond des emplois rémunérés par les ENSA (titre 3) est exécuté à hauteur de 805 ETPT, soit 99 %. Ce plafond a connu les faits marquants suivants :

- le transfert en gestion au 1^{er} septembre de 15 ETP du T3 vers le T2, au titre du protocole d'accès à l'emploi titulaire ;
- le relèvement du plafond T3 de 5 ETP pour renforcer la filière administrative ;
- le transfert en gestion de 1 ETPT du titre 3 vers le titre 2 pour permettre le recrutement d'un agent RQTH.

Le plafond des emplois rémunérés par l'État (titre 2) est exécuté à hauteur de 1864 ETPT, soit 99 %. Ceci s'explique par les mouvements en gestion décrits ci-dessus combinés aux délais de publications et de recrutement des postes ATS en 2022 auxquels s'ajoutent des difficultés chroniques de recrutement sur certains profils (finances ou immobilier en particulier).

OPÉRATEUR

Ecoles d'art en Région

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École nationale supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP) est placée sous la direction de Marta Gili-Rosique depuis le 4 décembre 2019, et sous la présidence de Régine Hatchondo depuis le 30 avril 2020.

Jeanne Gailhoustet, a été nommée directrice de l'École nationale supérieure d'Art de Bourges à compter du 1^{er} mars 2021. Cet établissement est présidé par Rebecca Bournigault depuis le 18 décembre 2020.

Depuis le 9 septembre 2019, l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy (ENSAPC) est dirigée par Corinne Diserens. Au terme de son mandat, elle a été appelée à assurer son intérim pour une durée de six mois. Le second mandat de la présidente, Albertine de Galbert, s'est quant à lui achevé le 11 décembre 2022.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la direction de l'École nationale supérieure d'art de Dijon est assurée par Sophie Claudel, qui a débuté un troisième mandat le 21 septembre 2020. Sa présidente depuis 2019, Sophie Béjean, a été renouvelée pour un second mandat à compter du 17 octobre 2022.

L'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson est dirigée par Françoise Seince depuis le 1^{er} septembre 2021. Président depuis le 29 mars 2010, Michel Menu est arrivé au terme de son ultime mandat le 29 août 2022. Bertille Carpentier lui a succédé le 22 novembre 2022.

L'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy est dirigée par Christelle Kirschstetter nommée depuis le 1^{er} septembre 2019. Depuis cette même année, le conseil d'administration est placé sous la présidence de Marie Cozette, renouvelée pour un second mandat le 8 avril 2022.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Enfin, Sylvain Lizon a pris la direction de la Villa Arson le 13 septembre 2018. Sa présidente, Sandra Hegedus, a été nommée le 5 décembre 2019 et renouvelée pour un second mandat le 5 décembre 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3				2
Transferts		3				2
P362 – Écologie	362	362				
Dotations en fonds propres	362	362				
P131 – Création	480	480				
Subventions pour charges de service public	475	475				
Transferts	5	5				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 171	14 171	13 510	13 510	14 477	14 959
Subventions pour charges de service public	10 359	10 359	10 520	10 520	11 001	11 001
Dotations en fonds propres	3 490	3 490	2 990	2 990	2 518	3 000
Transferts	322	322			958	958
P231 – Vie étudiante	14	14			17	17
Transferts	14	14			17	17
P363 – Compétitivité	455	455			45	45
Subventions pour charges de service public	29	29				
Dotations en fonds propres	415	415				
Transferts	11	11			45	45
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					16	16
Dotations en fonds propres					16	16
Total	15 482	15 485	13 510	13 510	14 554	15 038

Financement de l'État

Sur le programme 361 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +481 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-233 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+19 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques et de développements numériques (+283 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+181 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+250 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+6 k€ en AE=CP).
- Le transfert de la masse salariale d'un agent antérieurement rémunéré en T2 (+50 k€ en AE=CP) ;
- L'imputation à tort de crédits destinés à la recherche au sein des établissements (-23 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de -472 k€ en AE et +10 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-247 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles pour les écoles d'Arles et de Nice (+50 k€ en AE et +532 k€ en CP) ;
- Un redéploiement de crédits vers le fonctionnement (-275 k€ en AE=CP).

Enfin, ces établissements ont bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (+11 k€ en AE=CP) ;
- De programmes de recherche (+170 k€ en AE=CP) ;
- Des actions menées sur leurs territoires d'implantation (+192 k€ en AE=CP) ;
- De leur contribution à la politique de structuration de l'enseignement supérieur culture (+88 k€ en AE=CP) ; D'aides diverses en faveur des étudiants (+205 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif Culture pro (+214 k€ en AE=CP).

Il est par ailleurs à noter que les subventions exceptionnelles visant à soutenir l'école de Nancy dans le contexte de hausse des prix ont été imputées en crédits d'intervention (soit +79 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	6 338	5 964	Subventions de l'État	10 387	11 678
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	347		– subventions pour charges de service public	10 387	11 678
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 460	10 530	Fiscalité affectée	32	26
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 000	919
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 465	2 730	Revenus d'activité et autres produits	3 846	3 973
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 465	2 730	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	772	1 738
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		7
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 776	899
Total des charges	16 797	16 493	Total des produits	15 264	16 597
Résultat : bénéfice		104	Résultat : perte	1 533	
Total : équilibre du CR	16 797	16 597	Total : équilibre du CR	16 797	16 597

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	1 617		Capacité d'autofinancement		191
Investissements	3 253	3 024	Financement de l'actif par l'État	2 468	3 047
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		7
Remboursement des dettes financières	26	36	Augmentation des dettes financières	26	31
Total des emplois	4 895	3 060	Total des ressources	2 494	3 276
Augmentation du fonds de roulement		216	Diminution du fonds de roulement	2 402	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
7 225	7 389	13 328

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 355	6 355	6 043	6 043
Fonctionnement	7 903	7 977	7 564	7 606
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 039	3 253	2 980	3 036
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 297	17 586	16 586	16 685
dont contributions employeur au CAS pensions	347	347	206	206

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	14 482	15 440
Subvention pour charges de service public	10 144	10 761
Autres financements de l'État	2 685	2 969
Fiscalité affectée	31	39
Autres financements publics	493	392
Recettes propres	1 129	1 278
Recettes fléchées	724	1 636
Financements de l'État fléchés	243	1 095
Autres financements publics fléchés	368	307
Recettes propres fléchées	113	234
Total des recettes (C)	15 206	17 076
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	391
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 380	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignement, services communs et pédagogiques	3 882	2 494	2 457	0	0	837	880	7 213	7 219	
	3 779	1 959	1 859	0	0	697	848	6 435	6 486	
Fonctions supports	1 740	3 393	3 472	0	0	2 126	2 297	7 259	7 509	
	1 571	3 418	3 571	0	0	2 220	2 113	7 208	7 254	
Recherche	99	897	923	0	0	10	10	1 006	1 032	
	129	903	934	0	0	34	48	1 066	1 112	
Valorisation et diffusion culturelle	634	1 119	1 126	0	0	66	66	1 819	1 826	
	564	1 284	1 242	0	0	29	27	1 877	1 833	
Total	6 355	7 903	7 977	0	0	3 039	3 253	17 297	17 586	
	6 043	7 564	7 606	0	0	2 980	3 036	16 586	16 685	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 380	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	26	36
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	97	67
Autres décaissements non budgétaires	0	185
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 503	288
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	585
Abondement de la trésorerie fléchée	0	770
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 503	873

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	391
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	26	31
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	82	146
Autres encaissements non budgétaires	0	305
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	107	873
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 395	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	44	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 351	185
Total des financements	2 503	873

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Dépenses par destination

A noter : L'école de Limoges n'étant pas en mesure de ventiler ses dépenses par destination au compte financier, un pro-rata a été retenu.

Équilibre financier

A noter : les mouvements sur la trésorerie fléchée ou non fléchée ne sont pas systématiquement indiqués en budget initial.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	100	101	103
– sous plafond	97	101	100
– hors plafond	3		3
dont contrats aidés			1
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	258	265	254
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	258	265	254
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, ces opérateurs rémunèrent 100 ETPT, pour un plafond qui s'établit à 101 ETPT. La sous-exécution d'1 ETPT s'explique par le gel d'un poste au sein de l'École nationale supérieure de la Photographie d'Arles.

Les ENSART rémunèrent également 3 ETPT hors plafond correspondant à 1 contrat aidé à la Villa Arson et 2 emplois autofinancés dans les écoles de Limoges et Nancy.

OPÉRATEUR

ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

En 2022, l'Ensad a déployé de nombreuses initiatives pour transformer sa pédagogie dans le sens d'une plus grande ouverture sociale et géographique. Après l'intégration de la plateforme Parcoursup et la création d'un diplôme de licence, la réforme des modalités d'admission en cours de cursus devrait accélérer la diversification des profils d'étudiants, alors que le taux de boursier en cours de cursus à l'Ensad atteint 27 % soit une progression de 3 points.

A l'appui d'une pédagogie nouvelle, l'Ensad a lancé en partenariat avec les Ateliers Medicus le programme « La Renverse », école d'art d'un genre nouveau s'adressant à des jeunes de 16 à 23 ans habitant en Seine-Saint-Denis ou dans les départements limitrophes afin de les accompagner dans le développement de leur potentiel artistique, les aider à élaborer un projet soit professionnel soit de reprise d'étude.

L'Ensad a également initié à la rentrée 2022 plusieurs programmes pédagogiques nouveaux, construits avec des partenaires privés, qui permettent d'explorer les champs de l'innovation numérique et de l'éco conception. Il s'agit notamment de la Chaire « Éco-Design & Création », du programme « Méridien Numérique & Fabrique du Digital » ou encore de la préfiguration du projet de « Grande Matériauthèque » orientée éco conception dans le cadre du Campus des métiers d'art et du design – Manufacture des Gobelins.

L'école continue d'accompagner très fortement l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ; en ajoutant au programme « Promesse », en place depuis deux ans, l'opportunité pour les jeunes diplômés d'une couveuse entrepreneuriale : ce sont cinq lauréats qui bénéficieront d'un accompagnement individuel pour les aider à concrétiser leur projet (développement d'une marque, d'un projet culturel, d'un procédé d'éco conception).

L'engagement de l'école en faveur de la transition écologique s'est matérialisé tout au long de l'année 2022 notamment par un audit de performance énergétique du site, un inventaire des équipements présents en atelier et une réflexion autour du bon usage des matériaux et fournitures, et des évolutions dans l'organisation des activités et l'exploitation du site pour viser un objectif de sobriété énergétique.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 28 juillet 2018. Il a été renouvelé dans ses fonctions le 24 juin 2021 pour un second mandat de 3 ans.

Le conseil d'administration de l'établissement est placé sous la présidence d'Isabelle de Ponfilly, qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2014 (3^e et dernier mandat en cours).

L'établissement inscrit son action dans le cadre du COP 2020-2024 adopté lors du CA du 22 juillet 2020.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	149	149				
Subventions pour charges de service public	120	120				
Transferts	29	29				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	11 601	11 601	11 928	11 928	12 473	12 473
Subventions pour charges de service public	11 122	11 122	11 509	11 509	11 868	11 868
Dotations en fonds propres	418	418	418	418	493	493
Transferts	60	60			112	112
P231 – Vie étudiante	7	7			9	9
Subventions pour charges de service public	1	1			5	5
Transferts	5	5			5	5
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					3	3
Subventions pour charges de service public					3	3
P363 – Compétitivité	142	142			120	120
Subventions pour charges de service public					120	120
Dotations en fonds propres	142	142				
P147 – Politique de la ville	5	5			5	5
Transferts	5	5			5	5
Total	11 903	11 903	11 928	11 928	12 610	12 610

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +359 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-192 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+29 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre du projet « Design des mondes ruraux » (+50 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques et numériques (+106 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+339 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+21 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+5 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (21 k€ en AE=CP) ;
- Du programme « artistes musiciens intervenants en milieu scolaire » (20 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif « Culture Pro » (30 k€ en AE=CP) ;
- D'action diverses en faveur des étudiants (31 k€ en AE=CP) ;
- Du programme les « Cordées de la réussite » (10 k€ en AE=CP).

Enfin, sur ce même programme en investissement l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2022 s'explique par le versement de 75 k€ (en AE=CP) visant à soutenir le projet d'extension bâtementaire.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	9 744	9 426	Subventions de l'État	11 347	11 997
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	307	222	– subventions pour charges de service public	11 347	11 997
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 732	5 846	Fiscalité affectée	22	23
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		577
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 200	2 382	Revenus d'activité et autres produits	3 245	3 822
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 200	2 235	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		114
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		147	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		147
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 700	1 667
Total des charges	15 477	15 272	Total des produits	14 613	16 419
Résultat : bénéfice		1 147	Résultat : perte	864	
Total : équilibre du CR	15 477	16 419	Total : équilibre du CR	15 477	16 419

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	364		Capacité d'autofinancement		1 601
Investissements	2 435	1 506	Financement de l'actif par l'État	418	493
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	184	
			Autres ressources		147
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 799	1 506	Total des ressources	602	2 242
Augmentation du fonds de roulement		735	Diminution du fonds de roulement	2 196	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
8 281	5 094	8 806

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 744	9 744	9 476	9 476
Fonctionnement	3 475	3 532	3 507	3 506
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 665	2 435	668	1 506
Total des dépenses AE (A) CP (B)	14 884	15 712	13 651	14 488
dont contributions employeur au CAS pensions	307	307	222	222

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	12 064	12 653
Subvention pour charges de service public	11 509	11 818
Autres financements de l'État	0	5
Fiscalité affectée	22	23
Autres financements publics	0	4
Recettes propres	533	803
Recettes fléchées	1 614	2 365
Financements de l'État fléchés	489	665
Autres financements publics fléchés	134	512
Recettes propres fléchées	990	1 188
Total des recettes (C)	13 678	15 019
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	530
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 034	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	5 241	807	857	0	0	374	374	6 422	6 472
	5 086	993	1 014	0	0	143	150	6 222	6 250
Fonctions supports	3 803	1 782	1 781	0	0	1 271	2 032	6 856	7 615
	3 674	1 807	1 846	0	0	494	1 316	5 975	6 836
Recherche	700	574	579	0	0	20	20	1 294	1 299
	715	478	429	0	0	28	27	1 222	1 172
Valorisation et diffusion culturelle	0	312	315	0	0	0	10	312	325
	0	228	217	0	0	3	13	231	230
Total	9 744	3 475	3 532	0	0	1 665	2 435	14 884	15 712
	9 476	3 507	3 506	0	0	668	1 506	13 651	14 488

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 034	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10	0
Autres décaissements non budgétaires	0	100
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 044	100
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	524
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	6	958
Total des besoins	2 044	624

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	530
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10	0
Autres encaissements non budgétaires	0	94
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	10	624
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 034	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 040	434
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	2 044	624

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	153	161	156
– sous plafond	144	152	145
– hors plafond	9	9	11
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	63	65	61
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	63	65	61
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 145 ETPT, pour un plafond fixé à 152 ETPT. La sous-exécution de 7 ETPT s'explique par la vacance de trois postes et par le recrutement hors plafond de 4 ETPT. Ceux-ci s'établissent à 11 ETPT.

OPÉRATEUR

ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par la consolidation et le développement de l'activité pédagogique de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, et par une reprise de ses actions vers l'international. L'école a poursuivi ses actions de soutien aux étudiants en situation de précarité, avec le versement de fonds d'urgence et le renforcement de permanences psychologiques. L'école s'est également mobilisée pour accueillir des étudiants réfugiés ukrainiens.

L'effort en faveur de l'insertion des étudiants s'est traduit par la poursuite de la filière « Artistes & métiers de l'expositions » et du programme CRUSH, permettant l'accrochage d'œuvres d'étudiants sélectionnés par des commissaires extérieurs et ouvert aux professionnels de l'art sur rendez-vous.

Par ailleurs, avec le soutien de plusieurs mécènes, l'école a développé en 2022 une nouvelle filière « Fresque et art en situation » qui s'organise comme une filière professionnalisante permettant aux étudiants d'être confrontés en cours de cursus à des commandes portées par différents partenaires. Cette filière concerne une quinzaine d'étudiants qui suit à la fois un enseignement théorique/pratique et participe à des projets de commande (3 à 4 par an). La filière « Fresque et art en situation » est aussi le lieu d'enseignement technique permettant la validation d'UC technique.

Les propositions du Théâtre des expositions, programme conçu et coordonné par la filière « Artistes & métiers de l'exposition », se sont déployées non seulement dans les espaces des Beaux-Arts, mais également en partenariat avec d'autres institutions hors les murs (partenariats avec le Centre des Monuments Nationaux à Vincennes et le Musée Delacroix). L'exposition « Le Végétal, à l'école de la beauté » qui s'est tenue du 15 juin au 4 septembre au Palais des Beaux-Arts s'est avérée un grand succès public avec près de 44 000 visiteurs, sur 59 jours d'ouverture. L'offre de la Nouvelle Académie des Amateurs (NABA) a quant à elle suscité un grand intérêt et pleinement atteint ses objectifs.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éléonore Ladreit de Lacharrière a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du Président de la République en date du 6 avril 2018, son mandat a été renouvelé en 2021.

Alexia Fabre a été nommée par arrêté ministériel du 14 mars 2022. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 22 avril 2022. Un nouveau contrat d'objectifs et de performance sera mis en place afin d'intégrer les orientations de son projet.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	50	50			10	10
Dotations en fonds propres	50	50			10	10
P131 – Création	50	50				
Subventions pour charges de service public	50	50				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8 461	8 461	9 162	9 162	9 605	9 605
Subventions pour charges de service public	7 934	7 934	8 770	8 770	9 134	9 134
Dotations en fonds propres	492	492	392	392	392	392
Transferts	35	35			79	79
P363 – Compétitivité	2 664	2 664			829	829
Dotations en fonds propres	2 664	2 664			80	80
Transferts					749	749
Total	11 225	11 225	9 162	9 162	10 445	10 445

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +364 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-173 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (+20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques et numériques (+136 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+229 k€ en AE=CP) ;
 - D'un accompagnement exceptionnel face aux surcoûts énergétiques (+112 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+11 k€ en AE=CP) ;
- Le transfert de la rémunération d'un ETPT à compter d'octobre (+38 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur ce même programme, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'accueil d'étudiants ukrainiens (+17 k€ en AE=CP) ;
- Du programme « artistes musiciens intervenants en milieu scolaire » (+20 k€ en AE=CP) ;
- D'action diverses en faveur des étudiants (+37 k€ en AE=CP) ;
- Du financement de travaux de recherche en histoire de l'art (+5 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié d'une subvention de 10 k€ (AE=CP) du programme 175 « Patrimoine » pour l'acquisition d'un dessin de Jean-François Millet via le Fonds du patrimoine.

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi le programme 363 « Compétitivité » a permis de poursuivre la réfection des ateliers de Murier grâce à une dotation en fonds propre de +80 k€ (en AE=CP). En outre, l'établissement bénéficie d'un transfert de 749 k€ au titre de sa participation au programme « Mondes nouveaux ».

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 751	6 337	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	8 669 8 669	9 213 9 213
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 531	6 742	Fiscalité affectée	20	24
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	94	191
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 061	1 136	Revenus d'activité et autres produits	4 494	4 545
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 061	1 136	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	998	10
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		865
Total des charges	13 283	13 079	Total des produits	13 277	13 973
Résultat : bénéfice		894	Résultat : perte	6	
Total : équilibre du CR	13 283	13 973	Total : équilibre du CR	13 283	13 973

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	56	1 155
Investissements	3 594	2 850	Financement de l'actif par l'État	392	402
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	80	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		3	Augmentation des dettes financières		3
Total des emplois	3 594	2 853	Total des ressources	528	1 560
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 066	1 293

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

Alors que le BI prévoyait une perte de 6 k€, l'exercice 2022 s'achève sur un bénéfice de +894 k€.

Cette amélioration de +940 k€ résulte principalement de la progression des produits (+696 k€), en particulier des issus des financements publics (+641 k€). L'établissement est en effet particulièrement affecté par la hausse des coûts de l'énergie et par l'inflation qui pèsent sur son fonctionnement (+210 k€) et sur sa masse salariale. Il est à noter à ce titre que la diminution des charges de personnel de -444 k€ est liée à des effets de périmètre. En réalité, la rémunération des personnels en place progresse sous l'effet du dégel du point d'indice de la fonction publique et de la revalorisation des taux de vacation.

Malgré tout, l'exploitation courante de l'établissement génère une capacité d'autofinancement de 1 155 k€ qui permet de couvrir des besoins importants liés au maintien d'un programme d'investissement rajusté mais qui reste conséquent (2 850 k€).

Cette CAF permet notamment de contenir la diminution du fonds de roulement à hauteur de 1 293 k€. Au 31 décembre 2022, il est porté à 3 699 k€, soit un peu moins de 3 mois de fonctionnement hors fléchages.

Il est à noter que le tableau des financements consentis par l'État et le compte financier de l'établissement affichent une variation de 829 k€, les crédits du programme 363 restant en attente de tirage.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
7 693	3 613	7 101

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 751	6 751	6 415	6 415
Fonctionnement	5 551	5 471	5 547	5 351
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 208	3 594	1 208	2 871
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 510	15 816	13 170	14 638
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	12 330	12 621
Subvention pour charges de service public	8 669	9 134
Autres financements de l'État	392	400
Fiscalité affectée	20	110
Autres financements publics	94	105
Recettes propres	3 155	2 871
Recettes fléchées	420	672
Financements de l'État fléchés	0	81
Autres financements publics fléchés	62	25
Recettes propres fléchées	358	566
Total des recettes (C)	12 750	13 293
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	3 066	1 345

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignement et pédagogie	4 662 0	1 185 1 083	1 185 1 117	0 0	0 0	449 243	449 251	6 296 1 326	6 296 1 368	
Fonctions supports	907 6 415	2 916 3 042	2 886 2 991	0 0	0 0	365 642	2 682 2 274	4 188 10 100	6 475 11 680	
Recherche	19 0	46 29	46 29	0 0	0 0	0 0	0 0	65 29	65 29	
Valorisation et développement culturel	1 163 0	1 404 1 392	1 354 1 214	0 0	0 0	394 323	463 346	2 961 1 715	2 980 1 561	
Total	6 751 6 415	5 551 5 547	5 471 5 351	0 0	0 0	1 208 1 208	3 594 2 871	13 510 13 170	15 816 14 638	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 066	1 345
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	80	32
Autres décaissements non budgétaires	0	-48
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 146	1 335
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 146	1 335

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	737
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	743
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 146	592
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 549	-1 758
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	597	2 351
Total des financements	3 146	1 335

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 97,49 % en AE et 92,55 % en CP, rendant principalement compte des phénomènes suivants :

- Une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-540 k€ en AE et -498 k€ en CP soit -8 %) liée à un niveau de vacance constaté sur les postes d'enseignants ainsi qu'à un effet noria ;
- Une sous-exécution des dépenses de valorisation culturelle (-141 k€ en AE et -314 k€ en CP soit -11 %) du fait du décalage de l'exposition « Gribouillages » et de l'exposition « Traverses » ;
- Une sous-exécution des CP de l'enveloppe support (-349 k€ soit -5 %) en raison des aléas survenus sur certains chantiers et des difficultés d'approvisionnement en matériels, notamment s'agissant de la rénovation de l'aile sud Murier.

Ces reports compensent les effets de l'inflation et conduisent à une baisse des dépenses, en particulier en CP (-1 178 k€). Cette dernière, et le soutien exceptionnel de l'État, permettent de réduire le déficit prévu en BI, les recettes propres étant quant à elle légèrement sous-exécutées.

Il n'en demeure pas moins un déficit à 1 345 k€ ainsi qu'un prélèvement sur trésorerie de 592 k€ uniquement minoré par le poids d'opérations non budgétaires. La trésorerie disponible, au terme de l'exécution du budget pour 2022, s'élève ainsi à 7 101 k€, poursuivant la trajectoire baissière d'avant crise.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	114	113	110
– sous plafond	109	110	106
– hors plafond	5	3	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	93	99	89
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	93	99	89
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 106 ETPT, pour un plafond qui s'établit à 110 ETPT, soit une sous-consommation de 4 ETPT liée à une friction. Cette dernière est cependant à mettre au regard du nombre d'emploi hors plafond qui recouvrent principalement des emplois financés par le mécénat.

Le plafond exécuté des emplois rémunérés par l'État par d'autres programmes s'élève à 89 ETPT en 2022.

OPÉRATEUR

ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2022 marque les 40 ans de l'école nationale supérieure de création industrielle (ENSCI). A l'occasion de cet anniversaire et de la Paris Design Week, l'école a inauguré officiellement son nouvel espace, le BiS. Les designers de XP Unit (dont les anciens élèves de l'école Tom Formont et Roman Weil) y ont ainsi proposé *Entropic Design*

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Display une installation immersive célébrant ce nouvel espace et rappelant la singularité et le positionnement de l'ENSCI, seule école nationale exclusivement dédiée à la création industrielle et au design.

Dans ce cadre, l'école a proposé l'événement « Paroles et Gestuelles Industrielles » permettant aux étudiants de rencontrer une quarantaine d'intervenants industriels, d'entreprises et d'agences sur deux jours. Ce dernier illustre l'attention de l'école en faveur de l'insertion, qui s'est également traduit par des renforts de l'équipe administrative en appui du développement stratégique du projet.

Classée au 33^e rang du *QS Ranking mondial* des écoles d'art et de design, l'école a également rayonné hors des frontières hexagonales avec une exposition bruxelloise de projets de diplômés dans le cadre du lancement de la PFUE. Il est à noter à ce titre sa participation à la manifestation « Eurofabrique » dans le cadre du Grand Palais Éphémère.

Gouvernance et pilotage stratégique

La direction de l'ENSCI est assurée par Frédérique Pain depuis le 1^{er} septembre 2020. Son mandat de 3 ans s'inscrit dans les orientations de la lettre de mission qui lui a été adressée le 23 mars 2021 et posera les bases du futur contrat d'objectifs et de performance 2024-2027.

Madame Katie Cotelon a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du 8 décembre 2020 en remplacement de Madame Sarah Diakité.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	70	70				
Subventions pour charges de service public	70	70				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 337	4 337	4 296	4 296	4 571	4 571
Subventions pour charges de service public	4 043	4 043	4 024	4 024	4 081	4 081
Dotations en fonds propres	271	271	271	271	329	329
Transferts	22	22			160	160
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	50	50			50	50
Subventions pour charges de service public	50	50			50	50
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					120	120
Transferts					120	120
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 695	1 695	1 963	1 963	1 679	1 679
Subventions pour charges de service public	1 695	1 695	1 746	1 746	1 679	1 679
Transferts			217	217		
P363 – Compétitivité	1 759	615			275	1 419
Dotations en fonds propres	1 711	567			200	1 344
Transferts	48	48			75	75
P349 – Transformation publique					100	60
Transferts					100	60
Total	7 911	6 767	6 259	6 259	6 795	7 899

Financement de l'État

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +57 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-60 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de l'augmentation des coûts pédagogiques et numériques (+36 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires visant à soutenir les établissements dans le contexte de hausse des prix au titre :
 - D'une prise en charge exceptionnelle de la revalorisation des rémunérations dans le secteur public (+78 k€ en AE=CP) ;
 - Du remboursement des aides exceptionnelles prévues à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (+2,6 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme en investissement l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2022 s'expliquent par le versement de +58 k€ (en AE=CP) visant à prendre en charge une partie des surcoûts des travaux de réfection des façades.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- Du dispositif « Culture Pro » (+15 k€ en AE=CP) ;
- De projets de recherche (+100 k€ en AE=CP) ;
- D'actions diverses en faveur des étudiants (+23 k€ en AE=CP) ;
- De l'action d'EAC de l'établissement en direction des publics porteurs de handicap (+22 k€ en AE=CP).

Il est à noter que l'ENSCI a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi, en 2022, une dotation en fonds propres du programme 363 « Compétitivité » a contribué à la réfection des locaux de l'école (+200 k€ en AE et +1 344 k€ en CP) et des crédits d'intervention au développement d'un outil de visualisation de porte-folio (+75 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que cet établissement qui mène un projet d'enseignement supérieur artistique mais aussi industriel dispose de financements d'autres ministères soit :

- Une subvention pour charges de service public de 1 679 k€ (AE=CP) du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » ;
- Des subventions exceptionnelles des programmes 141 « Enseignement scolaire public du second degré » (50 k€ en AE=CP) et 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (120 k€ en AE=CP).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 018	5 700 152	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	6 017 6 017	6 074 6 074
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 785	10 691	Fiscalité affectée	40	64
Intervention (le cas échéant)	155		Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	936	8 522	Revenus d'activité et autres produits	2 777	9 502
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	936	8 522	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	492	7 479
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	440	925
Total des charges	8 957	16 391	Total des produits	8 835	15 639
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	123	752
Total : équilibre du CR	8 957	16 391	Total : équilibre du CR	8 957	16 391

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	119	634	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 214	1 548	Financement de l'actif par l'État	1 170	1 673
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	24	174
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 333	2 181	Total des ressources	1 194	1 847
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 139	334

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
3 988	2 271	3 877

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 018	6 018	5 877	5 877
Fonctionnement	1 541	1 848	1 602	1 832
Intervention	155	155	125	125
Investissement	456	2 214	868	1 527
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 170	10 235	8 472	9 361
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	7 738	7 188
Subvention pour charges de service public	5 659	5 643
Autres financements de l'État	358	392
Fiscalité affectée	40	74
Autres financements publics	96	58
Recettes propres	1 585	1 022
Recettes fléchées	1 358	1 906
Financements de l'État fléchés	1 170	1 411
Autres financements publics fléchés	85	317
Recettes propres fléchées	104	178
Total des recettes (C)	9 097	9 095
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 139	266

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	3 929 3 703	425 512	435 534	155 125	155 125	112 151	151 173	4 621 4 490	4 669 4 534
Fonctions supports	1 533 1 528	712 739	1 010 1 001	0 0	0 0	344 717	1 863 1 354	2 590 2 984	4 407 3 883
Recherche	260 294	249 200	249 162	0 0	0 0	0 0	200 0	509 494	709 456
Valorisation et diffusion culturelle	296 353	154 152	154 136	0 0	0 0	0 0	0 0	450 504	450 488
Total	6 018 5 877	1 541 1 602	1 848 1 832	155 125	155 125	456 868	2 214 1 527	8 170 8 472	10 235 9 361

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 139	266
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	14
Autres décaissements non budgétaires	0	78
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 139	358
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 139	358

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	14
Autres encaissements non budgétaires	0	232
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	246
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 139	112
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 139	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	112
Total des financements	1 139	358

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	69	72	67
– sous plafond	65	68	64
– hors plafond	4	4	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

En 2022, l'opérateur rémunère 64 ETPT, pour un plafond fixé à 68 ETPT. La sous-exécution de 4 ETPT s'explique par 6 postes devenus vacants en cours d'année : agent comptable et chef des services financiers, gestionnaire comptable, responsable de la paie, responsable de l'offre d'enseignement, responsable du développement des ressources, chargés des partenariats pédagogiques.

Il rémunère en outre 3 ETPT hors plafond correspondant à des intervenants professionnels.

OPÉRATEUR

ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

L'année 2022 est marquée par plusieurs avancées à saluer :

- La préparation du dossier d'autoévaluation pour le **HCERES**, après la publication en 2021 de l'arrêté attribuant le grade de Master aux titulaires des diplômes du cursus général et du cursus Distribution-Exploitation de la Fémis ;
- La préparation de l'audit de surveillance de mi-parcours du **label Qualiopi** pour les formations professionnelles ;
- La validation en Conseil d'Administration de la **cartographie des risques comptables et budgétaires** mise à jour et du plan d'action associé, et la présentation du **SPSI 2019 - 2023** finalisé.

La situation financière de l'École en 2022 a été marquée par plusieurs éléments :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré une augmentation de +2 % par rapport à 2019, liée au contexte de forte inflation ;
- L'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice sur les dépenses de masse salariale et le pourvoi, en 2022, des postes précédemment vacants ou gelés ;
- Un niveau de recettes propres sensiblement égal à celui de 2021, très satisfaisant pour une École d'enseignement supérieur, marqué d'une part par la campagne de taxe d'apprentissage (+75 k€ par rapport à 2021), et, d'autre part, par un retrait des autres ressources (mécénat, prestations internationales, formation professionnelle), suite à une augmentation continue depuis 2016.

En 2022, la Fémis a pu bénéficier d'un soutien de ses tutelles avec une subvention exceptionnelle de 500 k€ du CNC.

Gouvernance et pilotage stratégique

En 2022, le mandat de Madame Nathalie Coste-Cerdan, Directrice générale de l'ENSMIS a été renouvelé à compter du 19 septembre 2022,

De plus, l'École a poursuivi la mise en œuvre des objectifs du Contrat d'objectifs et de performance 2021-2023, notamment :

- **La poursuite de la réforme des parcours du cursus principal** qui concernera les étudiants entrants en 1^{re} année à partir de la rentrée de septembre 2023,
- **La révision des conditions de recrutement des étudiants** dès le concours 2022, permettant, la sélection de 10 % d'étudiants issus de la voie professionnelle,
- **L'extension du programme la Résidence à 2 ans**, effectif pour la promotion de septembre 2022,

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

- **L'élargissement du périmètre de formations** avec des dossiers déposés pour l'appel à projet de la Grande Fabrique de l'Image / France 2030 ce qui constitue une perspective d'un effectif accru de 15 % d'étudiants et se décline de la manière suivante :
 - 2 projets de nouvelles filières sur des métiers en tension dans lesquels l'école dispose d'un savoir-faire indiscutable : formation décor en lien avec les nouvelles technologies ; formation Séries à destination d'un public issu de la diversité sociale.
 - 5 projets auxquels s'associe la Fémis : 3 studios de tournages ; formation à Marseille en faveur de l'inclusion et la reconversion (incluant un volet d'initiation à l'écriture de séries de fictions digitales) ; formation à l'écoresponsabilité pour les producteurs et directeurs de production.
- **L'approfondissement de sa maîtrise des enseignements à distance** avec un engagement dans l'appel à projet PIA4 (3 projets d'applications digitales). Ces 3 e-formations viendraient en complément de l'offre digitale « initiation à la dramaturge sérielle » déployée en 2022 avec LAFAAAC à la Fémis, en phase d'expérimentation au sein de lycées en lien avec le CNC et disponibles dans l'application du Pass Culture.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3				3
Transferts		3				3
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		14				
Transferts		14				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	86	86			49	49
Transferts	86	86			49	49
P231 – Vie étudiante	4	4			6	6
Transferts	4	4			6	6
P363 – Compétitivité	100	100			45	45
Dotations en fonds propres	100	100				
Transferts					45	45
Total	190	207			101	104

Financement de l'État

L'écart entre la LFI 2022 et l'exécution 2022 sur le programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (+49 400 €) s'explique par :

- 29 400 € versés dans le cadre des COMUE, du système d'informations Culture Pro, du plan jeune et du projet OGESCA depuis l'action 1 « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle » du programme 361.
- 20 000 € versés dans le cadre du programme AIMS depuis l'action 2 « Soutien à l'éducation artistique et culturelle » du programme 361.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	7 338	7 407	Subventions de l'État	8 638	8 725
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	95	57	– subventions pour charges de service public	8 638	8 725
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 810	4 827	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	339	346
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	700	529	Revenus d'activité et autres produits	2 763	2 294
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	700	529	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		3
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	690	353
Total des charges	12 148	12 234	Total des produits	11 739	11 365
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	409	869
Total : équilibre du CR	12 148	12 234	Total : équilibre du CR	12 148	12 234

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	399	695	Capacité d'autofinancement		
Investissements	605	425	Financement de l'actif par l'État	505	505
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 004	1 120	Total des ressources	505	505
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	499	615

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
1 684	879	849

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 853	7 853	7 761	7 761
Fonctionnement	2 876	4 110	2 783	4 088
Intervention	0	0	0	0
Investissement	605	605	445	425
Total des dépenses AE (A) CP (B)	11 334	12 569	10 989	12 274
dont contributions employeur au CAS pensions	95	95	60	60

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	12 069	11 828
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	9 143	9 268
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	339	405
Recettes propres	2 588	2 154
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	12 069	11 828
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	499	446

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	2 788	2 788	1 227	1 227	0	0	240	240	4 255	4 255
	2 633	2 633	1 269	1 245	0	0	268	261	4 170	4 140
Fonctions supports	4 869	4 869	1 525	2 760	0	0	365	365	6 759	7 994
	5 007	5 007	1 436	2 763	0	0	177	164	6 620	7 933
Recherche	26	26	19	19	0	0	0	0	45	45
	10	10	4	4	0	0	0	0	15	14
Valorisation et diffusion culturelles	170	170	105	105	0	0	0	0	274	274
	111	111	74	76	0	0	0	0	185	187
Total	7 853	7 853	2 876	4 110	0	0	605	605	11 334	12 569
	7 761	7 761	2 783	4 088	0	0	445	425	10 989	12 274

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	499	446
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	429
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	499	876
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	499	876

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	41
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	41
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	499	835
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	499	835
Total des financements	499	876

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	61	62	64
– sous plafond	59	62	62
– hors plafond	2		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois

En 2022, les postes vacants et gelés lors des exercices précédents ont été pourvus. La Fémis atteint donc son plafond d'emploi à 62 ETPT.

OPÉRATEUR

INP - Institut national du patrimoine

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

En 2022, l'INP a renoué avec un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise sanitaire. Les cursus de formation initiale, alliant cours théoriques et mises en pratique, ont pu se dérouler conformément aux maquettes pédagogiques avec un approfondissement dans le domaine des monuments historiques pour les élèves restaurateurs dans un souci de répondre aux besoins du secteur. L'offre de formation continue s'est étoffée avec plus d'une centaine de sessions à Paris, en région et à l'international qui ont bénéficié à plus de 1 700 stagiaires. La programmation scientifique et culturelle et les publications se sont fait l'écho des préoccupations des professionnels notamment sur les questions de développement durable.

La coopération internationale de l'INP a représenté une cinquantaine d'actions dans une vingtaine de pays différents avec des projets spécifiques organisés dans le cadre de la présidence française de l'union européenne (ateliers de réflexion autour des métiers du patrimoine).

En 2022, l'INP a obtenu le renouvellement de son label Diversité, s'est vu attribuer le label Égalité et a fait son entrée au club développement durable des entreprises publiques, témoignant de son engagement en matière de responsabilité sociale des organisations.

En termes de gestion, l'année 2022 correspond à la mise en œuvre de la délégation de gestion pour l'établissement qui s'est traduite par le transfert de la gestion des personnels, auparavant rémunérés par l'État, à l'INP ainsi que de la masse salariale associée. Le haut niveau d'activité se traduit par ailleurs sur les équilibres financiers de l'établissement : le niveau de ressources propres est supérieur aux prévisions et celui des dépenses inférieur (notamment en raison du décalage d'une opération d'investissement informatique) améliorant les indicateurs financiers sur l'exercice.

L'ensemble de ces réalisations repose sur l'engagement des personnels et s'appuie sur un dialogue social soutenu et de qualité.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le mandat de Charles PERSONNAZ, nommé pour la première fois en avril 2019, a été renouvelé, après avis unanime du conseil d'administration en janvier 2022, pour une nouvelle période de 3 ans. Il dispose, pour ce nouveau mandat, d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture le 13 février 2023.

L'année 2022 a été mise à profit pour préparer une nouvelle version du contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2023/2025 en s'appuyant sur un bilan du précédent contrat et sur un travail de prospective stratégique conduit par les équipes de l'INP sous l'égide du conseil d'administration. Le COP a été approuvé par le conseil d'administration du 15 novembre 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	100	100				15
Transferts	100	100				15
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	234	239			147	420
Transferts	234	239			147	420
P175 – Patrimoines	10	10			20	20
Transferts	10	10			20	20
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 120	6 120	7 412	7 412	7 489	7 489
Subventions pour charges de service public	6 011	6 011	7 314	7 314	7 379	7 379
Dotations en fonds propres	110	110	98	98	110	110
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	40	40			56	56
Transferts	40	40			56	56
P231 – Vie étudiante					5	5
Transferts					5	5
P363 – Compétitivité	190	190				
Dotations en fonds propres	190	190				
P147 – Politique de la ville	12	12			2	2
Transferts	12	12			2	2
P148 – Fonction publique					195	98
Transferts					195	98
Total	6 706	6 711	7 412	7 412	7 914	8 104

Financement de l'État

Sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +65 183 € en AE=CP en fonctionnement entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 s'explique par :

- l'application de la réserve de précaution (-135 506 €);
- le versement d'une subvention de 8 775 € au titre des mesures catégorielles ;
- l'attribution de crédits complémentaires visant le soutien au développement de dispositifs numériques (+16 000 €) dont 6 000 € au titre de l'abonnement à Renater et 10 000 € au titre d'une prestation de paramétrage des annuaires (en vue de l'accompagnement des écoles ESC vers la carte étudiante européenne) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour faire face aux surcoûts énergétiques (+22 409 €) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de la compensation du versement de la prime inflation pour les personnels bénéficiaires (+1 600 €) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour compenser l'évolution du point d'indice au titre de l'année 2023 (117 625 €) ;
- le versement d'une subvention au titre de la compensation de la mesure de compensation partielle du dispositif de prise en charge de la protection sociale complémentaire (+13 680 €)
- le versement de subventions complémentaires relatives à l'activité de l'établissement à hauteur de 7 200 € dont 5 000 € au titre de l'appel à manifestation d'intérêt Culture Pro, 600 € pour soutenir les mesures de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels et 1 600 € pour diverses mesures relatives à la santé des élèves ;
- l'octroi d'une subvention de 13 400 € au titre du soutien aux partenariats des écoles d'enseignement supérieur culture.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

En investissement, l'écart de +11 813 € s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention d'un montant équivalent, permis par la diminution de la réserve de précaution du programme.

L'établissement a également bénéficié de :

- 56 000 € de transferts depuis le programme 224 « Soutien aux politiques culturelles » en soutien au développement de ses actions internationales, dont 50 000 € au titre d'un soutien à l'organisation de la Conférence internationale supérieure archivistique, la formation de professionnels vietnamiens, l'organisation d'ateliers dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne et des actions d'expertise en Arménie et 6 000 € au titre du soutien au projet d'un chantier-école au musée archéologique de l'université de Beyrouth.
- 20 000 € de transfert depuis le programme 175 « Patrimoines » dont 10 000 € au titre de l'organisation des Journées professionnelles de la conservation-restauration et 10 000 € au titre du sous-tirage de ces journées pour les publics malentendants.

COMPTES FINANCIERS 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	5 558	5 153	Subventions de l'État	7 300	8 014
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	715	599	– subventions pour charges de service public	7 300	8 014
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 937	3 780	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	52	62
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	377	417	Revenus d'activité et autres produits	1 681	1 809
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	377	417	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		2
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	180	176
Total des charges	9 495	8 934	Total des produits	9 033	9 885
Résultat : bénéfice		951	Résultat : perte	462	
Total : équilibre du CR	9 495	9 885	Total : équilibre du CR	9 495	9 885

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	265		Capacité d'autofinancement		1 190
Investissements	438	217	Financement de l'actif par l'État	110	110
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		7
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	703	217	Total des ressources	110	1 307
Augmentation du fonds de roulement		1 089	Diminution du fonds de roulement	593	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
4 809	3 781	5 747

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 558	5 558	5 370	5 370
Fonctionnement	2 551	3 550	2 313	3 267
Intervention	0	0	0	0
Investissement	353	438	269	217
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 462	9 546	7 951	8 854
dont contributions employeur au CAS pensions	715	715	604	604

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	8 692	9 112
Subvention pour charges de service public	7 192	7 379
Autres financements de l'État	0	109
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 500	1 624
Recettes fléchées	270	591
Financements de l'État fléchés	218	564
Autres financements publics fléchés	52	27
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 962	9 704
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	850
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	584	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	1 202		1 361	1 363	0	0	190	190	2 752	2 754
	1 212		1 240	1 169	0	0	98	139	2 550	2 521
Fonctions supports	4 356		1 055	2 052	0	0	124	209	5 534	6 616
	4 158		968	1 976	0	0	164	67	5 290	6 200
Recherche	0		51	51	0	0	0	0	51	51
	0		44	43	0	0	0	0	44	43
Valorisation et diffusion culturelle	0		85	85	0	0	40	40	125	125
	0		61	79	0	0	7	11	68	90
Total	5 558		2 551	3 550	0	0	353	438	8 462	9 546
	5 370		2 313	3 267	0	0	269	217	7 952	8 854

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	584	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	61
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	584	61
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	937
Abondement de la trésorerie fléchée	0	106
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	831
Total des besoins	584	999

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	850
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	149
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	999
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	584	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	584	0
Total des financements	584	999

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	47	67	67
– sous plafond	46	67	65
– hors plafond	1		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	41		1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	41		1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

L'évolution du plafond d'emplois en 2022 s'explique part par la mise en œuvre de la délégation de gestion, les emplois rémunérés par l'État ont été confiés à la gestion de l'opérateur, ce qui explique leur niveau nul en 2022. En outre, en gestion 2022, 3 ETPT complémentaires ont été octroyés afin de commencer à régulariser la situation des responsables et assistants d'ateliers du département des restaurateurs. En bilan 2022, l'établissement rémunère 65 ETPT sous plafond, hors supports de poste consacrés aux enseignants-restaurateurs.

OPÉRATEUR

Universcience

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2022

2022 est pour Universcience une année de consolidation post crise sanitaire. Le cap des 2 millions d'entrées a à nouveau été franchi : 1 992 658 visiteurs à la Cité des sciences et de l'industrie et 107 605 visiteurs aux *Étincelles* du

Palais de la découverte. La fin de l'obligation du pass vaccinal et du port du masque à compter du 2^e trimestre 2022 ont grandement contribué à la reprise de l'activité ainsi qu'au retour des groupes et des touristes.

Peuvent être notés parmi les temps forts de l'année les inaugurations des expositions *Foules*, *Évolutions industrielles* et *Cancers*, la saison 2 de l'*e_Lab*, la première édition du baromètre de l'esprit critique ainsi que l'évènement consacré aux 30 ans de la Cité des enfants (près de 27 000 visiteurs).

En attendant sa réouverture, le Palais de la découverte demeure au contact de ses publics au travers des *Étincelles du Palais de la découverte*, site éphémère ouvert depuis le 12 juin 2021 (3 salles de médiation, un planétarium) mais également sur la toile avec la création de podcasts et séries audiovisuelles (*les esprits*, *les chroniques* et *les classiques* du Palais de la découverte, et le podcast *sciences lues*).

Universcience poursuit plus largement le développement de l'offre en ligne : des efforts de production de contenus adaptés à chaque plateforme permettent d'augmenter l'audience des réseaux sociaux et les vidéos en ligne connaissent un succès certain (comme par exemple les *Éclatantes* sur la chaîne de la Cité des sciences et de l'industrie, ou le bon développement du troisième lieu numérique *leblob.fr*). La fréquentation des sites internet a ainsi atteint presque 11 millions de visiteurs, résultat le plus élevé de ces dernières années.

L'établissement continue de partager son expertise avec de nombreux porteurs de projets culturels, contribuant ainsi au rayonnement de la culture scientifique et technique en Europe et dans le monde. On dénombre 350 000 visiteurs en France et à l'étranger qui sont venus découvrir les expositions hors les murs. Les expositions *Cabanes* et *Chiens et Chats* ont ainsi été présentées au Château de Chanorier de la Ville de Croissy-sur-Seine, une version médium de l'exposition *Microbiote* a été conçue pour l'Atrium - Science Action de Normandie à Rouen, *Banquet* s'est installé à la Cité internationale de la Gastronomie à Lyon, *Effets spéciaux* a été présentée à Pôle Pixel de Villeurbanne. A l'international, *Chiens et Chats* a été accueilli au Horminan Museum de Londres, *Microbiote* au musée des sciences allemand Experimenta à Heilbronn, *Darwin* à SESC Interlagos de Sao Paulo au Brésil. La tournée de *Pasteur* au Brésil se poursuit dans l'état de Sao Paulo au SESC Santo André, *Chiens et Chats* est présentée au Las Vegas Spring Preserve, puis à Sacramento (Cal Expo) et ensuite au Greensboro Science Center en Caroline du Nord.

La diversification des publics, le soutien à l'accessibilité et à l'inclusion demeurent au centre des priorités de l'établissement. La Cité des sciences et de l'industrie, titulaire du label Tourisme et Handicap, a ainsi accueilli, en 2022, 128 000 visiteurs du champ social et de l'accessibilité (individuels et groupes).

Le partenariat entre Universcience et le réseau Canopé en matière d'éducation artistique et culturelle s'est intensifié avec la signature d'une convention qui renforce le déploiement du dispositif *Fab Lab à l'école* et son extension en région jusqu'en 2024. Ainsi, la couverture du territoire est passée de 40 établissements équipés dans 4 régions à 234 établissements dans 14 régions, avec l'objectif à terme de mailler l'ensemble des 18 régions de France à terme.

L'établissement a également obtenu, pour l'École de la médiation, la certification « Qualiopi », gage de la qualité de ses prestations de formation à la médiation.

Enfin, les engagements de l'établissement en matière de durabilité se sont matérialisés notamment par la Certification ISO 20121 du Centre des congrès de la Villette, l'organisation de journées de sensibilisation au développement durable, le recours à l'éco conception et à l'économie circulaire pour le développement d'offres, la mise en œuvre d'actions visant à renforcer la sobriété énergétique des bâtiments et la création d'une billetterie incluant une calculatrice carbone, afin de sensibiliser les visiteurs à l'impact de leurs déplacements.

Gouvernance et pilotage stratégique

Bruno Maquart, renouvelé pour un second mandat à la présidence de l'établissement par décret du 2 novembre 2020, dispose d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture le 14 mars 2022.

Le projet d'établissement 2021-2025 a été approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 13 juillet 2021. Il comporte 100 actions structurées selon trois piliers destinés à guider l'action de l'établissement : placer l'innovation

au cœur de l'offre et des modes de fonctionnement de l'établissement ; mettre la durabilité au cœur du projet d'Universcience ; promouvoir l'esprit critique.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2025, adopté par le conseil d'administration du 16 mars 2022, est structuré en trois axes : dans un contexte de sortie de crise sanitaire, reconquérir, diversifier et fidéliser les publics ; accentuer la diversification et le renouvellement de l'offre et des espaces, le développement de l'offre en ligne et le rayonnement de l'établissement ; optimiser le fonctionnement interne dans une logique d'efficacité, de soutenabilité et de durabilité.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'Universcience pour la période 2018-2022, approuvé par le ministère de la Culture le 18 juillet 2019 porte sur trois orientations principales : la rénovation du Palais de la découverte en coordination avec la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP) dans le cadre du projet du nouveau Grand Palais, le schéma directeur de réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et les enjeux tertiaires. Le projet de SPSI 2023-2027 est en cours de finalisation (phase de validation par les ministères de tutelle) est en cours de préparation et sera présenté au conseil d'administration dans le courant de l'année 2023.

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des achats et d'un plan d'action achats, dont la dernière mise à jour a été approuvée en novembre 2022 par le conseil d'administration.

Les cartographies des risques et plans d'action en matière de contrôle interne comptable et budgétaire, adoptées par le conseil d'administration en 2021, ont été mis à jour et seront présentés au conseil d'administration du 14 mars 2023.

L'établissement dispose enfin d'un schéma directeur des systèmes d'information couvrant la période 2023-2025.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	1 836	1 107				729
Dotations en fonds propres	1 836	1 107				729
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	269	269				
Transferts	269	269				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	122 591	122 591	102 094	102 094	101 356	101 356
Subventions pour charges de service public	94 653	94 653	100 445	100 445	95 908	95 908
Dotations en fonds propres	27 939	27 939	1 648	1 648	5 448	5 448
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					60	60
Transferts					60	60
P129 – Coordination du travail gouvernemental	2	2				
Transferts	2	2				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	10	10			10	10
Subventions pour charges de service public	10	10			10	10
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire					31	31
Subventions pour charges de service public					31	31
P363 – Compétitivité	13 820	13 820				
Dotations en fonds propres	13 750	13 750				
Transferts	70	70				

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P147 – Politique de la ville	50	50				
Transferts	50	50				
Total	138 578	137 849	102 094	102 094	101 457	102 186

Financement de l'État

L'écart entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022 sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique par :

- une reventilation de la subvention pour charges de service public (SCSP) vers la subvention d'investissement courant (dotation initiale nette de gel de 3,47 M€, afin de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement ;
- une subvention complémentaire d'un montant de 1,26 M€ en AE et en CP en fonctionnement au titre de la compensation de la hausse de la valeur du point d'indice (1,23 M€) et de la prime inflation (29 500 €).

L'établissement a par ailleurs bénéficié du solde de la subvention sur appel à projets consacrée à la rénovation de la serre et des bureaux dits « Lounge 2 » (0,73 M€) versé sur le programme 362.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	69 471	73 072	Subventions de l'État	94 653	95 968
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>2 220</i>	<i>2 082</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>94 653</i>	<i>95 968</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	69 838	70 698	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		1 776
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	20 971	21 405	Revenus d'activité et autres produits	34 400	41 506
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>20 971</i>	<i>21 405</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 207</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>1</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>16 339</i>	<i>16 372</i>
Total des charges	139 309	143 770	Total des produits	129 053	139 250
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	10 256	4 520
Total : équilibre du CR	139 309	143 770	Total : équilibre du CR	139 309	143 770

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources		
			Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	
Insuffisance d'autofinancement	5 624	695	Capacité d'autofinancement		
Investissements	22 515	11 796	Financement de l'actif par l'État	6 168	6 177
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	365	1 350
			Autres ressources		112
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	28 139	12 490	Total des ressources	6 533	7 640
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	21 606	4 851

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Compte financier

Fin 2022, Universcience présente un résultat déficitaire de -4,52 M€, mais supérieur aux prévisions initiales qui s'établissaient à -10,26 M€, du fait de l'amélioration des recettes propres qui augmentent de 24 % par rapport au budget initial.

Le report de plusieurs projets d'investissement permet de constater un niveau de trésorerie plus élevé que prévu, passant de 72,33 M€ à 92 M€ en exécution.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
95 099	72 325	92 029

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	70 271	70 271	72 261	72 261
Fonctionnement	61 954	48 867	47 119	47 160
Intervention	0	0	0	0
Investissement	38 686	22 515	17 358	8 837
Total des dépenses AE (A) CP (B)	170 911	141 653	136 738	128 258
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	2 082	2 082

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	119 318	125 327
Subvention pour charges de service public	94 653	95 878
Autres financements de l'État	5 439	5 569
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	19 227	23 880
Recettes fléchées	729	929
Financements de l'État fléchés	729	729
Autres financements publics fléchés	0	200
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	120 047	126 256
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	21 606	2 002

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0		35 052	21 775	0	0	29 119	16 721	64 171	38 495
	0		21 989	20 491	0	0	4 638	3 995	26 627	24 485
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0		716	783	0	0	90	281	806	1 063
	0		742	896	0	0	70	66	812	962
Fonctions support	70 271		9 935	10 338	0	0	965	709	81 171	81 317
	72 261		9 612	9 682	0	0	1 247	519	83 119	82 462
Programmation/ Production culturelle et scientifique	0		11 661	11 956	0	0	7 957	4 226	19 618	16 182
	0		9 354	10 340	0	0	11 051	3 874	20 405	14 214
Publics	0		4 590	4 016	0	0	556	579	5 145	4 595
	0		5 422	5 752	0	0	353	384	5 775	6 135
Total	70 271		61 954	48 867	0	0	38 686	22 515	170 911	141 653
	72 261		47 119	47 160	0	0	17 358	8 837	136 738	128 258

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	21 606	2 002
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 412	3 942
Autres décaissements non budgétaires	0	205
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	24 018	6 153
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Total des besoins	24 018	6 153

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	4 956	2 852
Autres encaissements non budgétaires	0	230
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	4 956	3 083
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	19 062	3 070
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	608
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19 062	2 461
Total des financements	24 018	6 153

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Équilibre financier

Le compte financier pour 2022 se caractérise par un solde budgétaire global de -2 M€, en nette amélioration par rapport aux prévisions (-21,61 M€).

Cela s'explique, d'une part, par l'amélioration du solde budgétaire de fonctionnement qui s'établit à +0,21 M€ (contre -5,64 M€ initialement prévus). Les recettes de fonctionnement s'établissent ainsi à 119,6 M€, en progression de plus de 6 M€, du fait des recettes plus dynamiques que prévues sur la billetterie et sur les recettes de concessions et des espaces locatifs. Les recettes propres s'élèvent à 23,88 M€ en fin d'exercice, soit une hausse de 24 % par rapport aux prévisions initiales pour l'année 2022. Les dépenses de fonctionnement restent conformes aux prévisions.

D'autre part, l'amélioration du solde budgétaire global s'explique par l'amélioration du solde budgétaire d'investissement, s'établissant à -2,2 M€ contre -15,98 M€ en prévisions initiales. Cette amélioration se justifie notamment par la nette diminution des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 8,8 M€ en fin d'année contre 22,5 M€ prévus du fait du décalage de plusieurs opérations.

Le solde budgétaire global améliore la trésorerie de l'établissement, qui s'établit à 92 M€ en fin d'exercice. Après prise en compte de la réserve prudentielle de 30 jours, de la trésorerie fléchée sur grands projets (rénovations du Palais de la découverte et de la bibliothèque des sciences et de l'industrie) et des engagements non soldés ; la trésorerie disponible à fin 2022 s'élève à 37,7 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	993	1 034	998
– sous plafond	982	1 034	983
– hors plafond	11		15
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Consolidation des emplois de l'opérateur

Le plafond d'emplois arrêté par la LFI 2022 est de 1034 ETPT. Une notification rectificative a abaissé ce plafond à 1029 ETPT en cours de gestion 2022. En exécution, l'opérateur compte 998 ETP, dont 983 sous plafond et 15 hors plafond (tous des CDD de droit commun). L'écart constaté entre la prévision des emplois et la réalisation est consécutif de l'effet de décalage entre les mois moyens de départ et d'arrivée. Cette sous-exécution devrait mécaniquement être résorbée avec la consolidation en année pleine des nombreux recrutements menés à bien en 2022 par l'établissement.